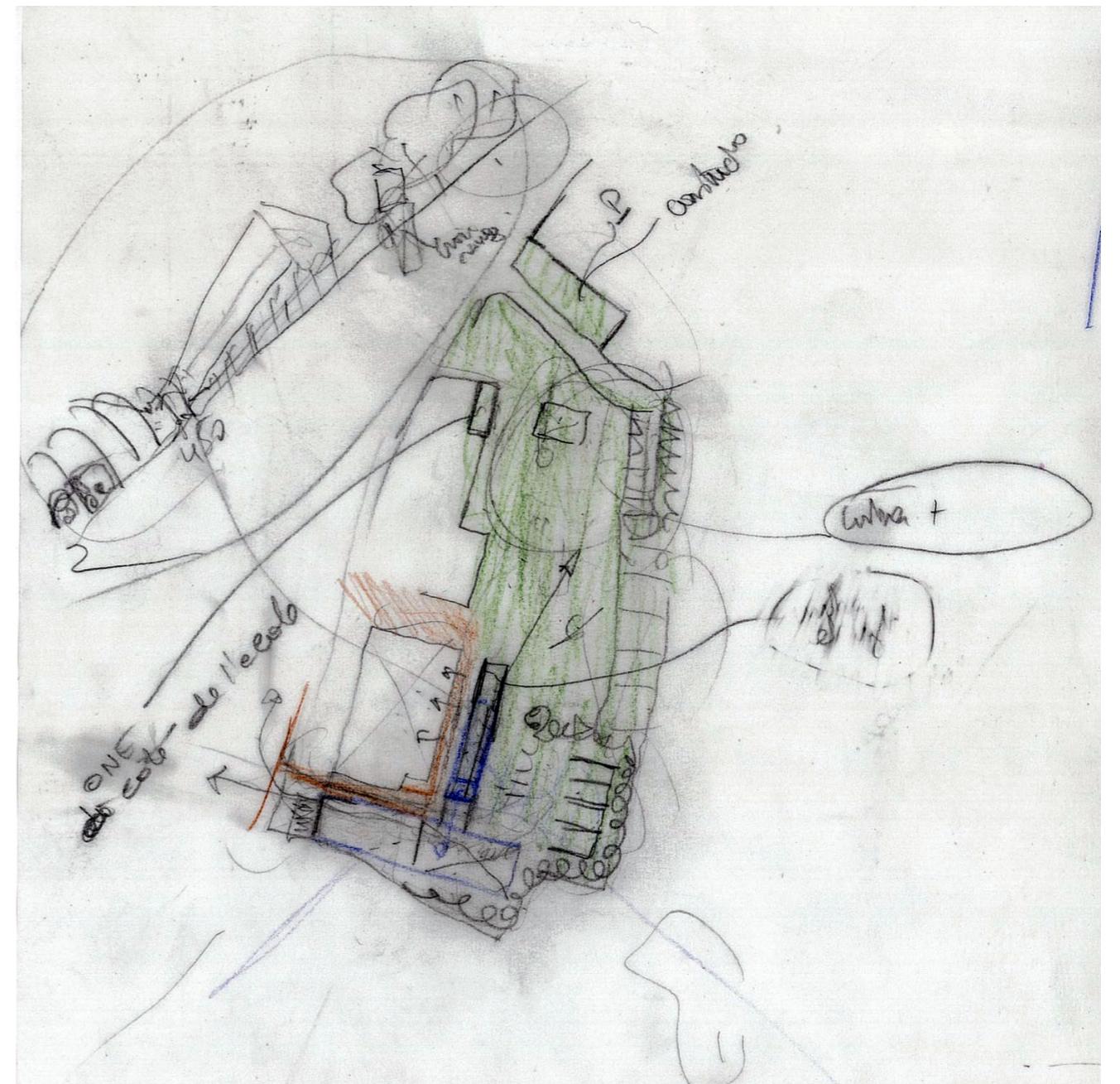


LA COMMUNE D'AWANS

Etude de faisabilité technico-financière pour l'organisation spatiale future des services communaux.



ATELIER
D'ARCHITECTURE
PIERRE HEBBELINCK —

p 2 Préambule

- p 3 1. La Commune, 5 entités: Awans, Hognoul, Othée, Villers l'Evêque, Fooz**
- p 11 2. Mobilité et enjeux extra et intra communaux**
- p 19 3. Mobilité et enjeux au cœur d'Awans**
- p 22 4. Organigramme des fonctions**
- p 23 5. Master-plan - propositions de regroupement des services au cœur d'Awans**
- p 27 6. Phasage des travaux**
- p 29 7. Faisabilité financière**
- p 31 8. Annexes**
 - a. Photos du site**
 - b. Recensement des propriétés communales par entités et indication du patrimoine vendable**
 - c. Fiches programmatiques (lien organigramme)**
 - d. Plans des services - situation existante**

PREAMBULE

Le projet de **Nouvelle Maison Communale d'Awans** soulève une série de questionnements qui trouvent leur origine dans la définition même de la Commune et de celle de Maison Communale. Nous en rappellerons d'emblée les grands principes.

La recherche d'une réponse tant en localisation au sein de la commune qu'en construction opportune de ce programme nous a conduits à interroger l'histoire de l'entité et ses contradictions. Nous rappellerons succinctement ces éléments. Car l'architecture de tout lieu public, et dans le cas d'une nouvelle Maison Communale, est le prolongement d'un récit social, politique et culturel antérieur. Une commune est un ensemble géographique traversé de mouvements, de mobilités et flux divers. Nous observerons ces mouvements et tenterons d'en détacher les tendances et les évolutions. Une Maison Communale est un lieu qui traduit ces mouvements et exprime les composantes de ceux-ci : sociales, économiques, fédératives, culturelles etc...

L'étude a rassemblé ensuite, sous une forme simplifiée, d'un côté (organigramme) et détaillée de l'autre (programme) les liens qui unissent chaque membre du personnel communal dans une réelle mise en perspective visant à améliorer la qualité des services et du bien-être tant des habitants de la commune que des membres du personnel eux-mêmes.

Dans la prolongation de ce qui précède, l'étude de faisabilité dégage les premières approches d'implantation des services et de l'impact de ceux-ci sur la séquence urbaine concernée ;

Enfin, l'étude se penche sur la créativité financière à mettre en place pour dégager les moyens d'une politique d'investissement à long terme. La question d'un phasage éventuel est abordée dans cette perspective.

On aura observé que la Maison Communale d'Awans, sujet de débats par nature, souhaite porter les ambitions sur le terrain de l'augmentation de la qualité et de la rationalité des services mais aussi et surtout constituer par là une augmentation de la lisibilité des services et de la qualité et du confort des habitants dans ses liens avec le pouvoir et les services publics. La Maison Communale d'Awans est un projet porté par l'entité depuis des décennies.



Maison Communale actuelle



Bref résumé des notions de commune et Maison Communale en Belgique

Une commune

Les communes, en tant que division administrative, sont officiellement nées en 1794 lors de l'occupation française quand le Directoire a réorganisé les structures de l'Ancien Régime. La situation des pouvoirs locaux en Belgique avant le Nouveau Régime était très variable dans les provinces des Pays-Bas autrichiens ou dans la principauté de Liège.

Dès que les armées de la République française furent installées en Belgique, des délégués de la Convention y introduisirent le système municipal en vigueur en France depuis 1789. Les priviléges de l'Ancien Régime, et notamment ceux des villes et des bourgs, furent abolis. Toutes les communes étaient désormais soumises à un régime unique. Cependant, la tradition anticentraliste belge persista et on empêcha la concentration jacobine de trop de pouvoir en une seule main en accordant une certaine autonomie aux communes.

Le nombre des communes était très élevé jusqu'en 1977, mais afin de rationaliser la gestion des communes, en opérant des économies d'échelle, les pouvoirs publics décidèrent de fusionner les petites communes en communes plus grandes.

Une Maison Communale

La maison communale est le lieu administratif qui recense la population, distribue tout document administratif, gère des lieux publics comme les écoles et les bibliothèques communales, et toutes les questions culturelles, sociales et de santé pour la population ressortissante de la commune. Elle désigne le siège de l'autorité communale, le lieu où se réunit le collège communal (pouvoir exécutif), le lieu où se réunit le conseil communal (pouvoir législatif), le siège de l'administration communale qui est le pouvoir le plus proche des habitants.

Sources: internet

1. LA COMMUNE, 5 ENTITES : Awans, Hognoul, Othée, Villers l'Evêque, Fooz

Introduction, carte Ferraris et documents historiques

Comme toutes les communes belges, Awans est née de la fusion de communes (voir plus haut) aux histoires différencierées. L'histoire nous rappelle que les rattachements des 5 communes à des pouvoirs de tutelle étaient très différents et complexes dans l'évolution de nos territoires.

De manière succincte, voici quelques éléments historiques marquants concernant l'histoire de la commune et de ses villages:

Awans:

- A un moment de son histoire, Awans dépendait de l'abbaye de Prüm.
- Dans les Marinières, nous remontons aux fossiles néolithiques et paléolithiques. Il existe d'ailleurs un cimetière paléolithique à Awans. Des collections privées possèdent des outils en silex datant de ces époques.

Hognoul:

- Ce village a un passé brassicole.
- Un vélodrome, toujours visible aujourd'hui, a été utilisé dans l'entre-deux-guerres.

Othée:

- Othée signifie Altacus, soit Villa en latin. Villa sur la Hauteur, en référence au tumulus.
- On y crée des variétés de pommes au 19ème.
- Les gris cou (maçons) travaillent jusqu'en Russie.

Villers l'Evêque:

- Une villa gallo-romaine se situe à Villers (= villa).
- Ce village possède son perron des libertés.
- Des poteries du moyen âge indiquaient la présence d'une activité artisanale.
- Le tracé historique du village, en cercle, est marqué d'alignements d'arbres.

Fooz:

- On y trouve une motte féodale, posée sur un tumulus.
- L'église baroque, datant de 1761, est remarquable.

Voici également quelques noms de personnalités remarquables: (qui pourraient symboliquement occuper une place dans le petit musée de la Maison Communale):

Adonis Halleux, Nicolas Cloes, Henri Dumont, Imbert Corbeau, Luc Hernesse, Mr. Englebert, Jean Marc Bosman (arrêt Bosman), etc.

Une différence marquante notamment apparaît entre les entités de Awans/Hognoul et Othée/Villers suite à la césure de la grande route et ensuite de l'autoroute. Le nord, plus rural s'est aimanté dans des échanges avec les communes flamandes notamment. Le sud plus urbain, vers les entités de Ans et Liège ; Fooz, la plus petite entité, porte une forme de spécificité autonome depuis son origine.

La question que cette étude met en avant est la suivante : comment une Maison Communale peut-elle rassembler les récits disparates d'une commune ayant plusieurs noyaux, plusieurs histoires et dont les différences et les ruptures semblent marquées?

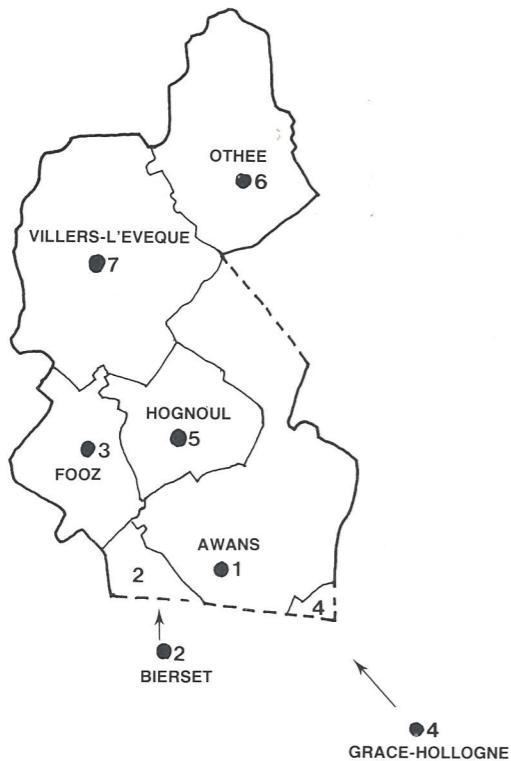
La stratégie proposée ici est de partir du point de vue que l'urbanisme et l'architecture peuvent se développer autour de l'idée qu'elles sont des disciplines qui se nourrissent et ensuite traduisent les échanges. Or pour qu'il y ait échange, il nous faut « autour de la table » des identités accomplies, fortes, expression de leurs histoires propres et des projets qui les portent. L'idée de base est donc de mettre en œuvre et approfondir les caractères spécifiques de chaque entité. Dans un second temps, ces spécificités locales tant historiques qu'économiques ou sociales peuvent créer des attractivités réciproques. Le rôle d'une Maison Communale pourrait alors devenir le lieu de l'information claire et encouragée de ces spécificités, des offres culturelles, agricoles et paysagères (vergers conservatoires, potagers partagés,...). À la base de la démocratie, on retrouve une information complète. Enfin, l'accueil de la Maison Communale pourrait être le lieu d'un petit musée explicitant les « gènes » historiques de chaque composante de l'entité. Nous avons d'ailleurs suggéré la constitution d'un petit lieu de stockages d'éléments symboliques ayant appartenu à l'histoire et à la culture tels que pierres gravées, plaques de rues, outils, pierres taillées de l'ère paléolithique, photographies des tumuli etc.... de telle manière à augmenter le capital symbolique au cœur de la fonction administrative de la commune. Ce démarrage d'un stock de « mémoire » peut débuter sans attendre, via un site internet, des réseaux sociaux etc...



Carte Ferraris, 1777

La Commune d'Awans

Extraits de "Patrimoine Monumental de la Belgique" Wallonie 8¹ Liège - pages 39 à 55



AWANS

sainte Agathe, y fut construite au XI^e ou au XII^e siècle, lors du démembrement de la paroisse de Hollogne-aux-Pierres. Elle demeura à la collation du curé de ce lieu. Quant à Loncin, hameau d'Awans, il ne fut probablement érigé en paroisse que plus tard, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. Le curé de Hollogne-aux-Pierres en était, là aussi, le collateur. Incorporé lors du concordat à la succursale d'Awans de la cure de Hozémont, Loncin redevint ensuite paroisse. Loncin comme Awans faisaient partie du concile de Hozémont.

En 1330, Conrad de Loncin devint avoué de la seigneurie et les droits de l'abbé de Prüm furent réaffirmés. De nombreux conflits de juridiction avec le prince-évêque de Liège jalonnèrent le XIV^e et le XV^e siècle. En 1554, l'abbaye de Prüm

AWANS

fut incorporée à l'archevêché de Trèves. Awans-Loncin fit donc partie de l'électorat. Mais le prince-évêque de Liège prétendant à l'avouerie de ce domaine, les rivalités subsistèrent avec l'électeur de Trèves. En 1785, à la demande des Liégeois, on envisagea la vente de la seigneurie à l'évêque de Liège, mais, l'affaire ayant fait long feu, c'est à la Révolution qu'il incomba de résoudre radicalement ce problème.

L. DE JAER, *La seigneurie d'Awans-Loncin près de Liège*, dans le B.I.A.L., t. LXIII, p. 65-84.

J. BRASSINNE, *Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont*, dans le B.S.A.H.L., t. XII, 1900, p. 251.

FOOZ

Seigneurie de la principauté de Liège, Fooz fut acquise au XII^e siècle par l'abbaye de Saint-Laurent à Liège. Au XIV^e siècle, un personnage portant le nom de la localité y possédait en effet une tour. Fooz fut ravagé par la guerre de Succession d'Espagne. L'agriculture constitua toujours l'essentiel des activités du village.

En 1289, la chapelle Saint-Remi, comprise dans la paroisse de Fexhe-le-Haut-Clocher, fut érigée en église paroissiale. Elle faisait partie du concile de Hozémont. On y éleva une autre chapelle, dédiée à Notre-Dame-de-Liesse.

J. BRASSINNE, *Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont*, dans le B.S.A.H.L., t. XII, 1900, p. 247-248.

HOGNOUL

Village du pays de Liège, Hognoul dépendait, comme Fooz, de la cour de justice de Villers-l'Évêque, et appartenait à la mense épiscopale. En 1784, il fut mis en engagère, avec Villers-l'Évêque et Fooz. En 1298, le château, dont les détenteurs avaient pris le parti des Awans, avait été démolî par l'évêque Hugues de Châlons.

La paroisse, dédiée à saint Pierre, faisait partie du concile de Tongres, archidiaconé de Hesbaye. Le chapitre de Saint-Materne, dans la cathédrale de Liège, en était collateur et décimateur (mais cédait sept muids de seigle au curé). Cette paroisse avait été démembrée de celle de Villers-l'Évêque dont elle demeura une filiale, sans baptêmes ni funérailles, jusque dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. Lors du concordat, elle devint une chapelle annexe de la paroisse de Fooz, mais redevint paroisse dans la suite. En 1712, la paroisse comptait 30 familles et 90 communians.

J. HERBILLON, *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*, t. I, Wetteren, 1943, p. 31-62 et 496-502.

J. PAQUAY, *Les paroisses de l'ancien concile de Tongres*, dans le B.S.A.H.L., t. XVIII, 1909, p. 286, 289-290.

G. SIMENON, *Visitationes archidiaconales archidiacanatus Hasbaniae...*, t. I, p. 369.

OTHEE

Othée fut un alleu du duc de Brabant qui, en 1222, le céda à l'archevêque de Cologne, lequel l'en réinvestit. Au XIV^e siècle, il apparaît qu'Othée possérait certains liens avec la principauté, ce qui entraîna des frictions entre les archevêques de Cologne et les évêques de Liège. En 1330, Othée subit sa part de l'imposition édictée par la paix de Flône. La querelle rebondit à la fin de l'Ancien Régime, lorsque le baron de Saren, seigneur d'Othée, établit un loto à son profit, et que Velbrück voulut l'en empêcher (1782-1783).

La cour de justice seigneuriale appliquait le droit coutumier brabançon, et on allait «en rencharge» à Aix-la-Chapelle. Othée avait aussi une cour féodale pour les 110 arrière-fiefs, répartis entre 48 vassaux, qui en dépendaient. Comme à l'ordinaire, la cour de justice exerçait aussi les pouvoirs administratifs, mais vers 1675, la dame Hermeline de Courtejoie institua une «régence». Jusqu'au XX^e siècle, l'activité essentielle d'Othée a été l'agriculture, à quoi s'ajoute l'élevage. La population semble avoir été assez constante sous l'Ancien

Régime: en 1470, on compte 111 feux et, au milieu du XVII^e siècle, 110.

La bataille d'Othée, le 22 septembre 1408, vit l'écrasement des Liégeois par Jean-sans-Peur.

La paroisse, très ancienne, avait saint Pierre pour patron. Elle faisait partie du concile de Tongres, et lors du démembrement de celui-ci, en 1589, elle fut comprise dans le concile de Villers-l'Évêque.

Depuis le début du XIII^e siècle, l'abbaye cistercienne d'Herkenrode détenait la collation et la dîme de l'église, puis cette dîme fut partagée entre elle et le curé. Les revenus de celui-ci s'accrurent pendant tout l'Ancien Régime, au point de devenir très considérables.

L'église d'Odeur, qui ne disposa pas de fonts baptismaux jusqu'en 1783, était une filiale, à la collation du curé d'Othée. La dîme d'Odeur était partagée entre le curé et le seigneur d'Othée qui, en 1349, céda sa part au chapitre de Saint-Lambert.

A. DOMKEN, *Histoire de la seigneurie et de la paroisse d'Othée*, dans le B.S.A.H.L., t. XIX, 1910, p. 47-259.

J. PAQUAY, *Les paroisses de l'ancien concile de Tongres*, dans le B.S.A.H.L., t. XVIII, 1909, p. 290-294.

VILLERS-L'EVÈQUE

La seigneurie de Villers-l'Évêque, au pays de Liège, appartenait à la mense épiscopale depuis l'époque ottonienne à tout le moins. Hugues de Pierrepont en acquit l'avouerie. La cour de justice étendait aussi sa juridiction sur les villages de Hognoul et de Fooz. En 1784, le prince-évêque céda en engagère Villers, Hognoul et Fooz.

L'activité essentielle était l'agriculture, et l'abbaye de Cornillon y possédait des biens fonciers.

L'église baptismale, dédiée à Notre-Dame, devint paroissiale au VIII^e siècle. Jusqu'en 1200, elle fit partie de l'abbatiale de Notre-Dame de Liège. Cette année-là, elle fut attribuée aux petites prébendes de l'église Notre-Dame-aux-Font. Lorsqu'en 1203, les dix prébendes de cette église furent transférées à la cathédrale sous le nom de chapitre de Saint-Materne, le patronat de l'église de Villers passa à ce chapitre qui fut à la fois collateur et décimateur.

J. PAQUAY, *Les paroisses de l'ancien concile de Tongres*, p. 286-289.

J. HERBILLON, *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*, t. I, Wetteren, 1943, p. 97-156 et 520-531.

AWANS (D2/D3)

★ Egl. paroiss. Ste-Agathe

Sur un petit promontoire planté de marronniers d'Inde, bi- ou tricentenaires, classés, et cerné par l'ancien cimetière, à l'O., édifice de la fin du XIII^e s. ou du début XIV^e s., remanié durant la 1^{re} moitié du XVII^e s., essentiellement en moellons de grès et calcaire. Le tout ceinturé à l'O. et au S. par un haut mur en moellons de calcaire et en briques, ouvert d'un portail récent. Plan composé d'une haute tour au S.O. jadis défensive, de trois nefs de quatre travées sous une seule bâtière ardoisée; une élargie au

S.E. Chœur à chevet plat flanqué au N. d'une sacristie récente.

Tour d'origine romane, massive et sans entrée, en moellons de grès houiller et calcaire, à trois niveaux biseautés, cannelés, et cerné par l'ancien cimetière, à l'O. et au S. par un haut mur en moellons de calcaire et en briques, ouvert d'une archère à l'E., d'une petite baie cintrée au S. et de quatre abat-sons gothétisés, harpés. Boulins sous corniche de pierre creusée en cavet. Flèche octogonale ardoisée et endommagée par la foudre le 12 novembre 1974.

AWANS



13. AWANS. Eglise Ste-Agathe.

Porche d'entrée de 1919 au S.O. du vaisseau limité aux angles par des chaînes, éclairé de baies à linteau courbe à clé et claveaux passants un-sur-deux sur montants harpés. Traces d'arcs en tiers-point de l'ancien transept, au N.E. et N.O., de l'époque gothique. Bas-côtés S.E. et S.O. ouverts de baies à linteau échancré à clé, sur harpes (fig. 13).

Mobilier

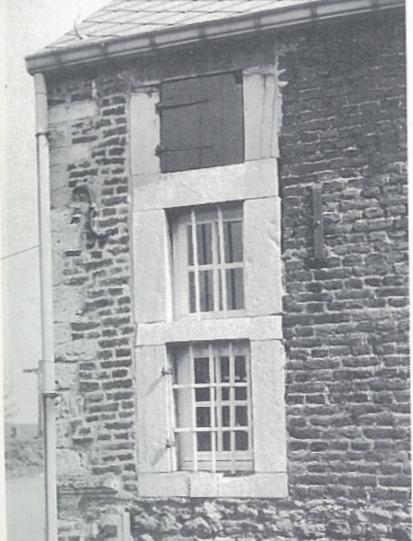
Autels classiques du 1^{er} tiers du XVIII^e s.: autel central encadrant un tableau représentant la crucifixion; Banc de communion, 2^o qu. du XVIII^e s., chêne; Colonnes des nefs en pierre de sable jaune de Maestricht, peintes en imitation de pierre calcaire; Plafond décoré à ses points d'appui de moulures en stuc, genre Louis XVI; Chaire de vérité, fin XVI^e - déb. XVII^e s., Renaissance, bois peint;

Confessionnal, fin XVII^e s., Louis XIV, chêne peint; Deux confessionnaux, fin XVII^e - déb. XVIII^e s., Louis XIV, chêne peint; Calvaire, XVI^e s., chêne; Dalles funéraires des XII^e ou XIV^e s., des XVI^e et XVII^e s.; Jubé d'orgues supporté par deux colonnes en bois de style baroque, torses et enrichies de feuillages et de pourpres animés d'oiseaux, du XVII^e s.

LEXHY, 1972, p. 58; B.C.R.A.A., t. 73, 1934, p. 380.
Inv. des objets d'art de l'arr. de Liège, dans B.C.R.M.S., t. X, p. 152.
R.P.M.S.B., Grâce-Hollogne, p. 13-15. M.-A.R.

R. DU CAPITAINE GILLES

N° 8. Important quadrilatère du XIX^e s., en briques et calcaire ouvert à l'angle N.E. d'un portail cintré, à clé datée de 1816 et déchargé par un rouleau de briques, sous bâtière de tuiles. Façade, à



14. AWANS. R. de Loncin, 84.

AWANS

trace de trois arcs de décharge, de pieds droits chaînés en tuffeau d'une baie jadis à croisée. Seconde baie à croisée du XVIII^e s. Cordon saillant en tuffeau sous rampants de la bâtière d'éternit. Façade E. de deux niveaux et quatre travées, remaniée. Soubassement en moellons de calcaire ouvert de soupiraux. Traces d'arcs et d'arquettes de décharge et d'une baie jadis à croisée à encadrement en tuffeau. Baie à croisée du XVIII^e s. partiellement bouchée et déplacée. Ancres en S tirées. Façade O., sur haut soubassement en moellons ajourée d'une belle porte à imposte cintrée datée de 1730 sur clé centrale, surmontée d'une baie carrée et d'une baie à double traverse et d'une simple. Pignon O. des étables à épis et orné d'une frise dentée (fig. 14 et 15). M.-A.R.

FOOZ (C2/D2)

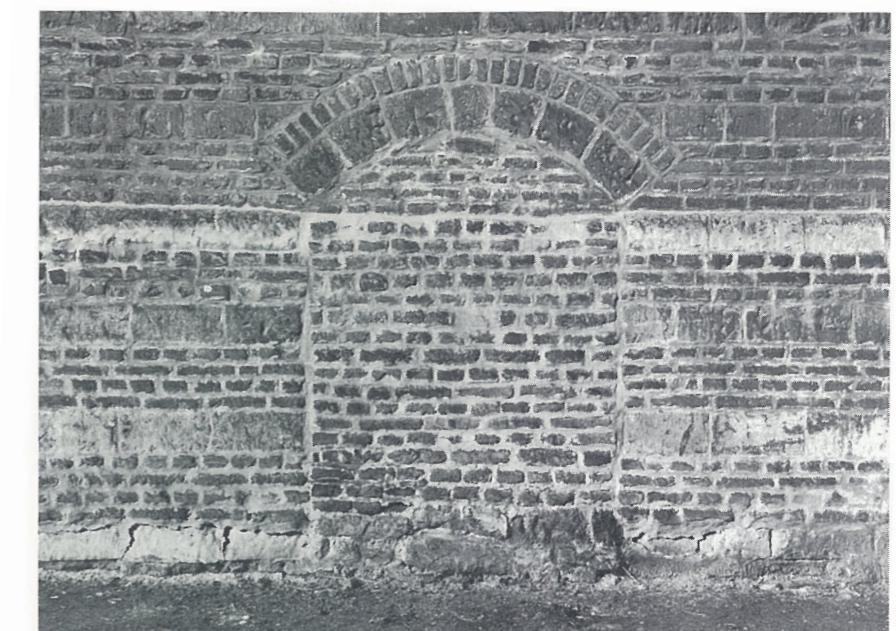
• Egl. paroiss. St-Remi

Sur une butte cimetière, l'église, en briques et calcaire, se compose d'une tour carrée occidentale, d'une nef de trois travées et d'un chœur à trois pans prolongé par la sacristie. La tour, ayant conservé une base plus ancienne en moellons et un début de chaînage d'angle, a été percée en 1760 d'un portail d'entrée au S. à arc cintré. Ouïes en briques et tuffeau surmontées d'une coiffe d'ardoises pyramidale. Nef édifiée en 1761 sur soubassement de moellons de calcaire et de silex interrompu par des croix du XVII^e s. qui y sont insérées. Baies à linteau bombé à clé dont les seuils se prolongent en bandeau continu. Toiture d'ardoises sur bandeau plat. Sur haut socle de silex, sacristie datée 1767-A.D. (fig. 16).

Mobilier

Autels latéraux de 1771; Statues du XVIII^e s.: St-Roch et Ste-Barbe; Stalles: fin XVI^e - déb. XVII^e s., Renaissance, chêne; Monuments funéraires: XV^e-XVIII^e s. M.M. [39]

AWANS/FOOZ



15. AWANS. R. de Loncin, 84. Baie obturée dans le soubassement.

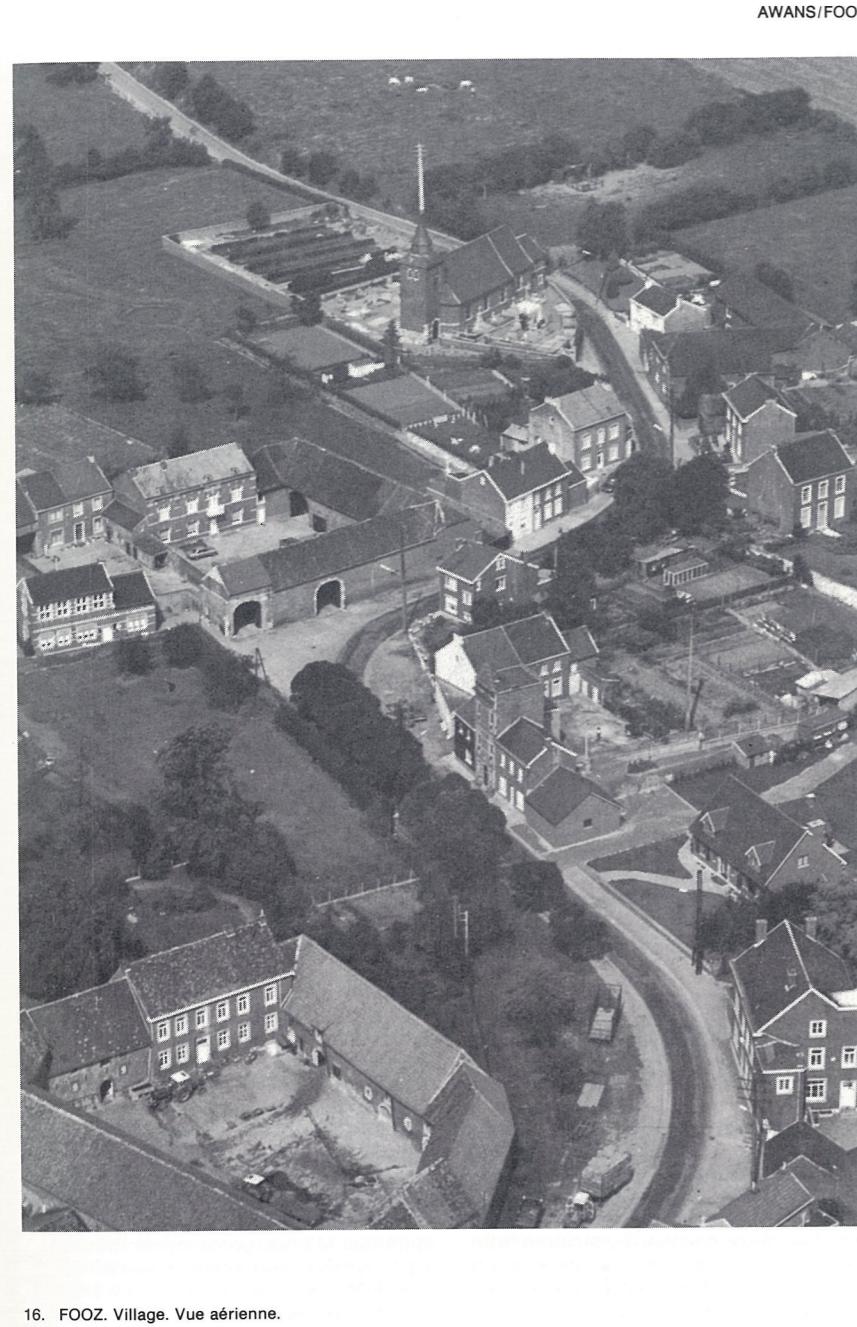
R. J. DELMOTTE

• Motte féodale se rattachant à la grande tradition des fortifications de terre, en vogue dans toute l'Europe à partir du XI^e s. J. de Hemricourt en fait une description intéressante et raconte que, au moment de la guerre des Awans et des Waroux (déb. du XIII^e s.), «les quatre fils de ... Eustache Franchomme de Hognoul ... tenaient garnison au village de Fooz auprès de Gilles leur frère, qui avait là un petit château dont la cour était fermée de murailles de terre ... et au-dehors vers la campagne le long du chemin, il y avait un fossé de quatre pieds ou environ ...». En 1468, d'après Daris, le château appartenant aux Strel servit de refuge au prince-évêque Louis au N. flanqué à g. de la laiterie (?). Etablis à l'E.; grange et porcherie au S.O. Précédé de deux chasse-roues, porche

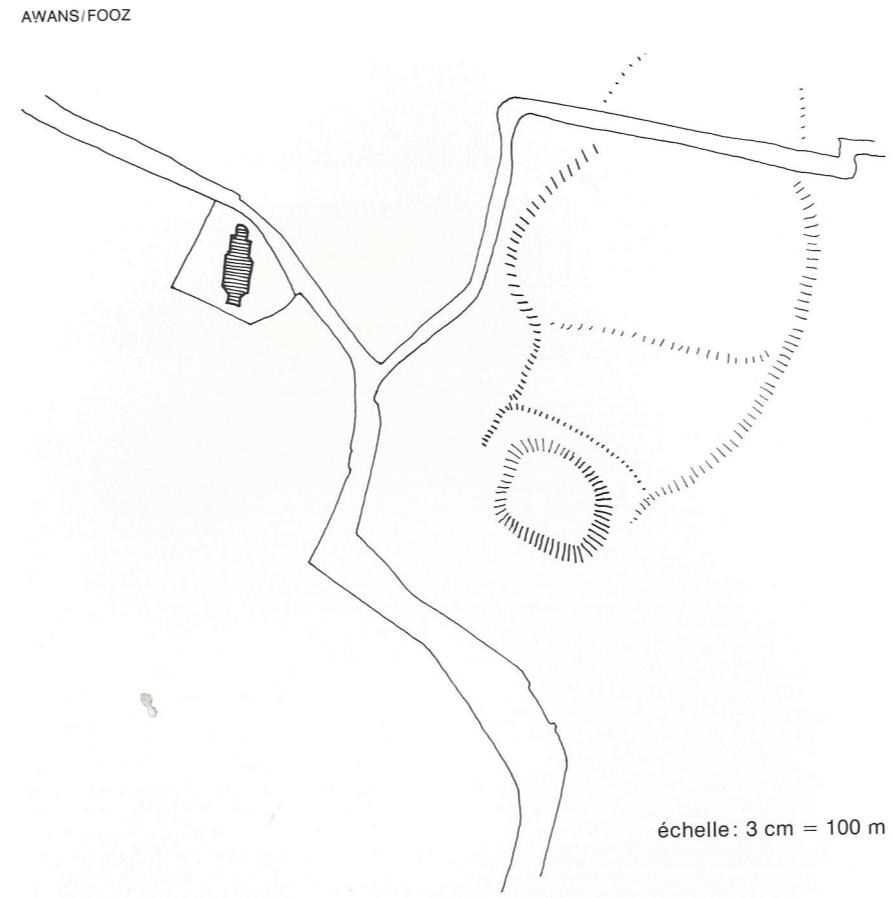
Envahie par la végétation et entourée de sa basse-cour et de la trace de ses fossés, la motte montre toujours actuellement une importante éminence de terre, sur laquelle se trouvait autrefois le logis seigneurial, généralement en bois d'abord, en matériaux durs ensuite. Celui-ci a disparu depuis longtemps (fig. II).

E. DETHIER, 2000 ans de vie en Hesbaye, Liège, [1977.] p. 69 et 90. M.C.

• N° 42. Distribué autour d'une vaste cour pavée, quadrilatère en briques et calcaire ouvert au S. par un portail donnant accès à la rue, et à l'O., par un second, vers les champs. Corps de logis servit de refuge au prince-évêque Louis de Bourbon, avant le sac de Liège par Charles le Téméraire.



AWANS/FOOZ



S. percé, au XVIII^e s., d'un arc cintré à claveaux passants un-sur-deux et doublé d'un rouleau de briques. Niche datée 1686 au-dessus de la clé. Bâtière de tuiles sur coyaux. Dans le prolongement de ce portail, seconde entrée ouverte vers les champs, à l'angle O. du quadrilatère. Construction du XVII^e s. en briques, chaînée de tuffeau à dr., sur sa partie supérieure. Arc de briques reposant sur deux corbeaux calcaires sommant des piédroits chaînés. Baie de briques cintrée à l'étage. Façade extérieure construite sur un large soubassement calcaire de gros appareillage régulier. Arc cintré en calcaire doublé d'un rouleau de briques et reposant sur queue de pierre. Même ouverture de briques à l'étage. Bâtière de tuiles. Sur soubassement de moellons de grès percé de petites ouvertures, corps de logis de deux niveaux sur six travées, entièrement refait au XIX^e s.: porte à linteau droit à imposte et baies rectangulaires. Mêmes percements dans la façade arrière, remaniée, ouverte vers le jardin. Bâtière de tuiles limitée à dr. par un pignon débordant à épis.



17. FOOZ. R. J. Delmotte, 52. Restitution de la façade.

Elevée entre le portail O. et le corps de logis, laiterie (?) du XVII^e s. comptant deux niveaux bas de trois travées sur socle de moellons. Belle porte cintrée sur queue de pierre, dont l'arc se double d'un rouleau de briques. Petites baies carrées et gerbière à l'étage. Au N.E., coiffées d'une haute bâtière de tuiles, étables ayant conservé deux larges portes cintrées sur montants harpés et une plus étroite, à dr. Fort remaniée, l'étable E. montre encore le rouleau de briques qui déchargeait l'arc cintré d'une porte semblable. Murs extérieurs aveugles.

Face aux étables, long volume de la grange rehaussée. Séparées par les quatre portes basses de la porcherie, deux portes charretières à arc de briques à clé, reposant sur sommier calcaire. Piédroits de calcaire et de briques. Bâtière de tuiles.

M.M. [40]

N° 54. Donnant accès à une ferme entièrement remaniée, beau portail d'entrée percé d'un arc plein cintre dont la clé armoriée porte la date de 1650. M.M. [41]

N° 59. Autour d'une cour pavée, quadrilatère ouvert au N. par un portail en briques et calcaire dont l'arc, à claveaux passants un-sur-deux, est daté 1777 sur sa clé qui porte aussi l'inscription: « SERVAIS-RIGO A-D. ». A l'O., corps de logis récent prolongé par l'ancienne habitation du XVII^e s., ouverte jadis par une porte surélevée à épais linteau intra-

AWANS/FOOZ

dossé et éclairée par une baie à croisée. Traces de datation par ancrages: (16)78. Face au portail, seconde porte dont le linteau intradossé est interrompu par une grosse clé trapézoïdale. Passage en briques couvert à dr. Autres dépendances sans traits particuliers. Bâtières de tuiles débordantes. M.M. [42]

calcaire sur soubassement cimenté. Limitée par des chaînes d'angle harpées, façade de deux niveaux et demi de cinq travées, percée aux deux premiers niveaux d'ouvertures à linteau droit de hauteur dégressive, protégées par des contrevents. Baies demi-circulaires au niveau des combles. Pignon éclairé par trois fenêtres récentes. Bâtière d'éternit. M.M. [46]

HOGNOUL (C2)

Egl. paroiss. St-Pierre

Edifice néo-gothique construit vers 1898-1900 par l'architecte Limage.

Mobilier

Peinture: Adoration des bergers, bois, XVII^e s.; Dalles funéraires: XIII^e, XIV^e et XVIII^e s. M.C. [43]

ROUTE DE BRUXELLES

N° 111. Ancien corps de logis d'une ferme dont on voit encore le portail d'entrée vers la cour à dr. Elevée sur deux niveaux en briques et calcaire, façade peinte percée d'une porte et de baies à linteau droit au r.d.ch. et de baies à linteau bombé à clé à l'étage. Bâtière de tuiles. M.M. [44]

R. CHAPELLE DU TOMBEU

Chapelle dédiée à la Vierge, 1707. Au carrefour des chemins, petit édifice en briques actuellement couvert d'une bâtière exagérément débordante. Façade-pignon ouverte par une porte en calcaire, piédroits chaînés, encadrement à clé souligné d'un tore. Au linteau de la porte et au seuil de la niche cintrée, sous l'oculus, inscriptions donnant le millésime.

A l'intérieur, médiocres statues du XVIII^e s., représentant st Eloi et st Roch.

Lexhy, 1972, p. 92

M.C. [45]

R. L. GERMEAUX

N° 18. Perpend. à la voirie, maison en double corps du XIX^e s., en briques et

R. R. LEJEUNE

N° 10. **Ferme du Tombeu**. Un peu à l'écart du village, ferme blanche, en briques et calcaire, disposant ses bâtiments autour d'une cour carrée. A l'E., datant du XVIII^e s., beau porche-colombier carré dont l'arc cintré du portail, précédé de deux chasse-roues, est doublé d'un rouleau de briques. Au-dessus de la clé, dalle armoriée sous ouverture cintrée à demi bouchée. Pavillon d'éternit à coyaux. Vers la cour, percements remaniés de part et d'autre du portail. S'étendant au N., corps de logis du XVII^e s. très remanié ayant conservé, à g., deux portes remplacées côté à côté. Linteau intradossé interrompu par une épaisse clé trapézoïdale. A dr., percements refaits au XIX^e s. Ouverte vers le jardin, façade arrière percée d'une porte à linteau cintré à crossettes reposant sur piédroits à refends. Clé datée 1818 et oculus sous corniche profilée. Baies à linteau droit. A dr., petites ouvertures rect. étroites éclairant jadis des étables. Encastrée dans le soubassement, pierre calcaire enfermant un boulet de canon autour duquel on peut lire: «DUMOURIEZ / REP : FRAN : / 27 N : 1792». Pignon à rue éclairé par des baies à linteau droit et une à linteau bombé à clé. Bâtière d'éternit à croupette, percée de lucarnes à fronton triangulaire.

A l'O., grange percée de deux portes charretières dont celle de dr., protégée par deux chasse-roues, date du XVII^e s. Reposant sur piédroits harpés, arc cintré doublé d'un rouleau de briques. Porte charretière g. à claveaux passants un-sur-deux, datée 1833 sur sa clé. Encastrée entre les deux arcs, pierre calcaire martelée dont on peut lire dans la



18. HOGNOUL. R. R. Lejeune, 10. Ferme du Tombeu.

AWANS/HOGNOUL

partie inférieure: «GENEREUX SEIGNEUR GODEFROID DE / DONSEEL ESCUIER CHEVALIER DE / L'ORDRE DE SAINT LOUIS LIEUTENANT / COLONEL AU REGIMENT ROYAL ALLEMAND / CAVALERIE AU SERVICE DU ROY TRES / CHRESTIEN LOUIS XIII-1709 / VIRTUTE ET ARMIS». Au S., étables aux percements à linteau droit. Bâtières d'éternit (fig. 18). M.M. [46]

PL. DU TIGE

N° 1. Entourée d'un beau jardin emmuré, demeure en briques peintes et calcaire de la 2^e moitié du XIX^e s., construite à partir d'un noyau datant vraisemblablement de la fin du XVIII^e s. Limité par des chaînes d'angle harpées, pignon à rue ancien, élevé sur soubassement régulièrement appareillé et comptant deux niveaux de trois travées. Jadis de deux travées, façades agrandies vers le S. après 1850. Percements à linteau droit de hauteur dégressive et ouvertures cintrees de briques à seuil calcaire au niveau des combles, dans les pignons. Oculus au N. Etrange percement protégé par un grillage à g. de la façade E. Bâtière de tuiles à croupettes. M.M. [48]

OTHEE (C2/C3)

Egl. paroiss. Sts-Pierre et Paul

Edifice de style néo-gothique, élevé en 1866 sur les plans de l'architecte H. Plénus, de Liège et dont subsiste la tour. La nef et le chœur, détruits, ont été reconstruits en 1911 et 1912: architecte L. Corthouts, de Louvain.

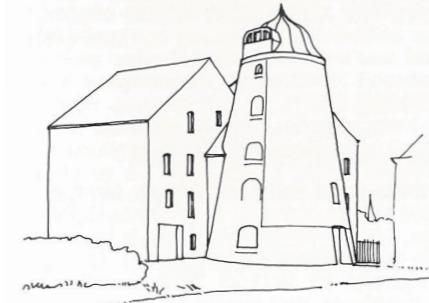
Mobilier

Mobilier néo-gothique homogène de qualité; Monuments funéraires des XVII^e et XVIII^e s. M.M. [49]

AWANS/OTHEE



19. OTHEE. R. Delvaux. Chapelle St-Roch.



20. OTHEE. R. E. Lescrenier, 49.

R. DELVAUX

A l'angle de la rue Roulette, **chapelle St-Roch** en briques peintes. Pignons débordants à épis dont un porte le millésime 1838 et l'inscription: «Gertrud L. Germeaux». Bâtière de tuiles (fig. 19). M.M. [46]

N° 2. A l'angle de la rue des Gossens, quadrilatère en briques et calcaire du milieu du XVIII^e s. dont les beaux volumes sont coiffés de bâtières de tuiles. Portail cintré en briques. A g., second portail plus petit, rebouché, à arc en anse de panier interrompu par une clé calcaire. M.M. [50]

R. M. DUCHÈNE

N° 3. Grosse ferme en quadrilatère dont la cour est ouverte par un portail cintré à claveaux passants un-sur-deux. Corps de logis du mil. du XVIII^e s. dont il subsiste une porte à imposte au linteau échancré à clé. Bâtière de tuiles à coyaux. M.M. [51]

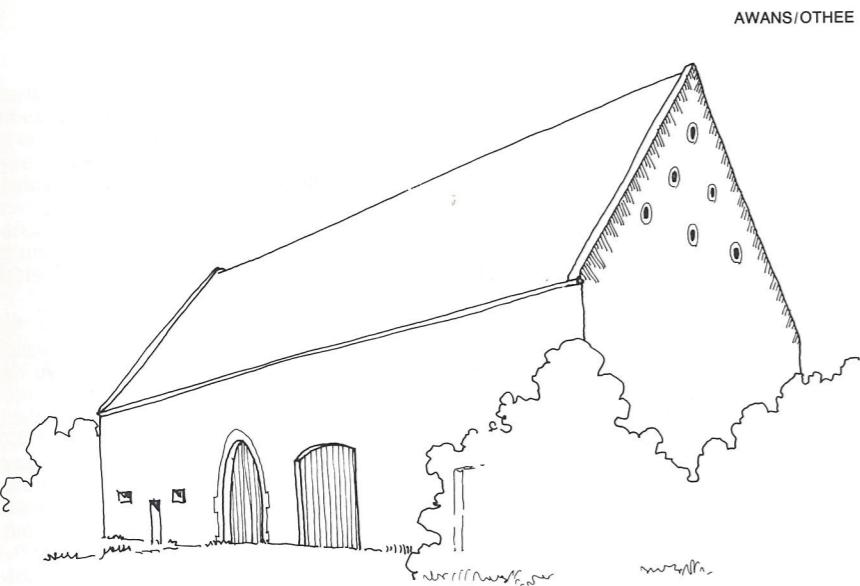
R. E. LESCRENIER

N° 49. **Moulin à vent** actuellement dépourvu de ses ailes, datant de la fin du XIX^e s. (?). Toiture de roofing en cloche. En briques sur soubassement cimenté et entièrement essenté d'éternit, il est adossé à deux constructions aux percements à linteau bombé coiffées de bâtières de tuiles (fig. 20). M.M. [52]

R. NEFIELT

N° 3. Précédée d'un jardinet, jolie façade en briques peintes et calcaire sous bâtière de tuiles rouges débordante reposant jadis sur blocs. Double corps d'un niveau et demi de cinq travées percé d'une porte à imposte dont le linteau bombé est interrompu par une clé datée «1766-Noël Byar». Baies à encadrement de briques protégées par des persiennes. Ouvertures plus petites à l'étage. M.M. [52]

N° 13. Fermette chaulée composée de beaux petits volumes en briques coiffés de bâtières de tuiles rouges légèrement débordantes. M.M. [53]



21. OTHEE. R. P. Strel, 23. Grange.

R. ROBERT

N° 22. Au bout d'un jardin, maison en briques et calcaire du début du XIX^e s. flanquée de deux annexes basses, en léger retrait. Façade comptant deux niveaux de trois travées percées d'une porte et de baies à linteau intradosé à clé profilée. Percements semblables dans l'annexe dr. et à l'arrière, au niveau supérieur. R.d.ch. masqué. Annexe g. refaite. Toiture d'éternit à la Mansart percée de trois lucarnes à fronton triangulaire. M.M. [54]

R. P. STREEL

N° 23. Château d'Othée. Précédé d'une drève, le château, en partie détruit et largement restauré en 1973, se compose actuellement d'une tour à l'angle S.O. flanquée de deux courtes ailes s'étendant au S. et à l'O. En briques et calcaire, façade S. de la tour percée de baies à linteau intradosé à clé. Bâtière d'ardoises à longues croupes. Mêmes percements dans l'aile S. Sous le porche d'entrée, datée 1681,

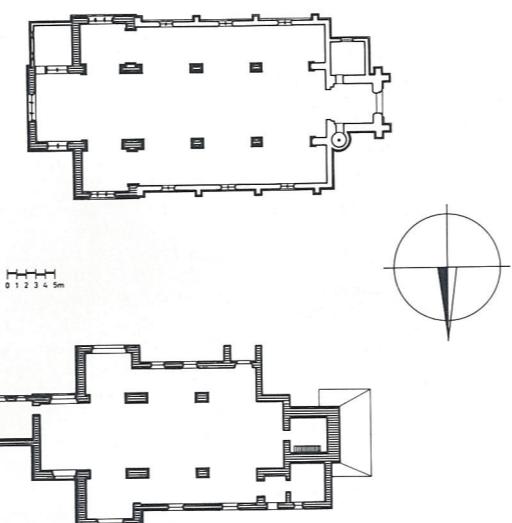
dalle armoriée récupérée des bâtiments de la ferme du château, détruite. De cette ferme subsiste une grange du XVII^e s., chaulée, couverte d'une haute bâtière de tuiles. Portes charretières à arc cintré doublé d'un rouleau de briques et reposant sur queue de pierre à g., à linteau de briques bombé à dr. Autres percements récents. Pignons débordants à épis percés d'oculi de briques (fig. 21). M.M. [55]

VILLERS-L'EVEQUE (C2)

Egl. paroiss. Notre-Dame

Au centre de la place du village, surélevé et entouré d'un cimetière, édifice construit en 1890 sur les plans de l'architecte liégeois Froment, à la place d'un sanctuaire du XV^e s. Tour orientale prolongée par une nef de trois travées; transept saillant et chœur à chevet plat. Tour octogonale dans la partie supérieure et nef en briques et calcaire remaniée.

AWANS/VILLERS-L'EVEQUE



III. VILLERS-L'EVEQUE. Eglise Notre-Dame. Archives C.R.M.S.

★ En moellons de grès et calcaire, parties du transept N. et du chœur datant du XV^e s.: traces de percements rebouchés et baies remaniées (fig. III).

Mobilier

Grand Christ en croix, bois, XVI^e s., dans l'entrée; Sculptures et peintures: XVIII^e s. M.M. [56]

ROND DU ROI ALBERT

★ Perron. Placé sur un socle en 1975, perron aux armes du Prince-Evêque Charles d'Oultremont (XVIII^e s.) surmonté d'une pomme de pin (fig. 22). M.M. [57]

N° 8. Perpend., fermette peinte, élevée sur deux niveaux en briques et calcaire sur soubassement cimenté. Percements à linteau droit du XIX^e s. Pignon à épis daté 1731 et rehaussé. Bâtière de tuiles. M.M. [57]

N° 18. Presbytère. Surélevée et précédée d'un jardinet, construction du XVIII^e s. en briques et calcaire remaniée



22. VILLERS-L'EVEQUE. Rond du Roi Albert. Perron.

tardivement. Deux niveaux de cinq travées (celles de dr. plus étroites) percées d'ouvertures à linteau bombé à clé. Travée centrale surmontée d'une pierre calcaire insérée lors de restaurations et donnant la date de 1924. Baies à linteau droit à l'arrière. Pignon percé jadis d'une baie à meneau, rebouchée. Bâtière d'éternit à croupettes. M.M. [58]

N° 20. En briques et calcaire sur soubassement de moellons de silex, ferme en quadrilatère disposant des bâtiments des XVIII^e et XIX^e s. autour d'une cour carrée. Construit dans la 1^{re} moitié du XIX^e s., portail en anse de panier à claveaux passants un-sur-deux, doublé d'un rouleau de briques. Colombier à l'étage. Côté cour, arc de briques surmonté d'une pierre calcaire où s'inscrit: «T. SACRE ET EVLIEG MON EPOUSE - 1828». A g., apparaissant en briques plus foncées dans la muraille, date de 1724. Elevé sur deux niveaux, corps de logis percé d'une porte et de baies à linteau échancré et clé profilée. A l'O., étables ayant conservé des portes à linteau échancré interrompu par une épaisse clé trapézoïdale. Piédroits harpés. S'étendant à l'E., porcheries percées trois fois de portes jumelées. Au S., alignement de six portes charretières couplées, partiellement rebouchées: arcs cintrés et piédroits de briques; clés et sommiers calcaires. Bâtière de tuiles. M.M. [59]

N° 30. A l'angle de la place et de la route principale, ferme chaulée datée 1700 sur la clé du portail. Rehaussée d'un niveau de briques, façade élevée alternativement en bandeaux de calcaire et de briques. Précédé de deux chasseroues, portail cintré à claveaux passants un-sur-deux surmonté d'une niche. Simple poutre en bois côté cour. A dr., sur haut soubassement de moellons de silex, corps de logis élevé aujourd'hui sur trois niveaux de quatre travées. Percements à linteau droit de hauteur dégressive, du XIX^e s. Mêmes ouvertures en façade arrière et dans le pignon à épis, percé jadis de deux petites baies carrées au niveau des combles. Prolongement du corps de logis et étables au

AWANS/VILLERS-L'EVEQUE

S. Percements à linteau droit. Bâtières de tuiles et d'éternit. M.M. [60]

ROUTE DE BRUXELLES

N° 8. Le long de la grand-route, fermette du XIX^e s., peinte, en briques et calcaire sur soubassement cimenté. Logis en double corps flanqué d'une grange à dr. Portes et baies à linteau droit de hauteur dégressive. Porte charretière cintrée à claveaux passants un-sur-deux, doublée d'un rouleau de briques. A l'arrière, ouverte vers une petite cour carrée entourée de bâtiments remaniés, façade du logis percée d'une porte à imposte Louis XVI. Bâtière de tuiles. M.M. [61]

R. V. HEPTIA

N° 14. Ferme en briques et calcaire, du XVIII^e s., occupée aujourd'hui par une meunerie et transformée. Portail à arc cintré à claveaux passants un-sur-deux, doublé d'un rouleau de briques et surmonté d'un niveau aveugle soutenu par des poutres de bois et coiffé d'une bâtière d'éternit à croupes sommée de deux aigrettes. A dr., porte à linteau intradosé interrompu par une épaisse clé trapézoïdale. Piédroits chaînés. Ouvert vers la cour à dr., corps de logis bas, éclairé par une porte à linteau droit à imposte et des baies remaniées au r.d.ch. Demi-niveau supérieur percé de trois ouvertures carrées. Bâtière de tuiles. Face au portail, ancienne grange percée de deux portes charretières: arcs de briques sur piédroits calcaires. Clé de dr. datée 1831. Autres dépendances remaniées. M.M. [62]

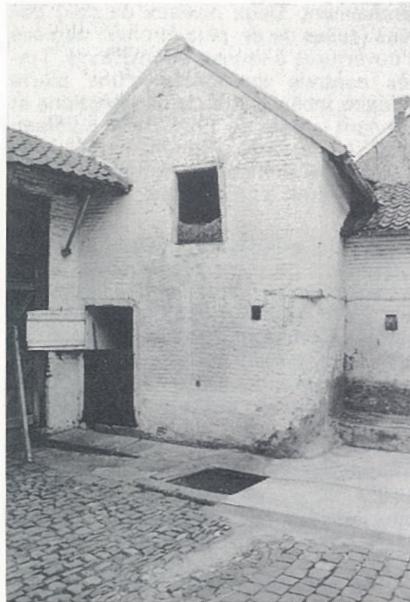
N° 29. En briques, moellons et calcaire, ferme aux beaux volumes coiffés de bâtières de tuiles. Portail cintré à claveaux passants un-sur-deux, doublé d'un rouleau de briques. A g., en moellons rehaussés de briques, pignon débordant à épis. Cour intérieure inaccessible. M.M. [63]

R. J. LEDUC

N° 9. A l'angle du carrefour, ferme en briques, moellons et calcaire, de la



23. VILLERS-L'EVEQUE. R. G. Lemeer, 3.



24. VILLERS-L'EVEQUE, R. de l'Yser, 22. Etable.

2^e moit. du XVIII^e s. Entrée par un porche-colombier percé d'un portail cintré à claveaux passants un-sur-deux, souligné par un rouleau de briques. Côté cour, simple poutre de bois sous le niveau supérieur en briques et colombage percé d'une entrée pour le colombier. Bâtière de tuiles. A gauche, remanié à plusieurs reprises, corps de logis de deux niveaux sur soubassement cimenté. Percements à linteau bombé à clé et à linteau échantré. Autres ouvertures récentes, comme dans le pignon. Coiffée d'une bâtière de tuiles, grange à arc en anse de panier reposant sur sommiers calcaires. Passage de briques à g. et portes à linteau droit. Autres bâtiments remaniés. M.M. [64]

R. G. LEMEER

N° 3. Fermette du déb. du XVIII^e s., remaniée, précédée d'un portail cintré à

claveaux passants un-sur-deux doublé d'un rouleau de briques. Bâtière de tuiles. Une porte d'étable à linteau échantré à clé sur queue de pierre a été conservée dans la cour (fig. 23). M.M.

N°s 4-6. Ancienne fermette remaniée dont l'aile à rue, peinte, en briques et calcaire sur soubassement de moellons, est limitée à dr. par un pignon débordant à épis. Précédée de deux chasseroues, portail en anse de panier dont la clé, datée 1678, est surmontée d'une niche. Bâtière de tuiles sur blocs. M.M. [65]

N° 5. Imposant quadrilatère du XVIII^e s., remanié au XIX^e s. et au XX^e s., construit en briques et calcaire sur soubassement de moellons. Portail d'entrée récent vers l'extérieur et à arc de briques côté cour. A dr., logis percé d'une porte cintrée sur queue de pierre. Baies refaites. Haut pignon à rue éclairé sur deux niveaux par

des baies à linteau droit de hauteur dégressive. Bâtière de tuiles à croupettes et coyaux. Etables ayant conservé deux portes à linteau intradosé à clé trapézoïdale. Face au portail, grange ouverte d'une porte à arc de briques protégée par un auvent. Insérée dans la façade, pierre calcaire portant la date de 1778. Bâtière de tôle ondulée à coyaux sur frise dentée. M.M. [66]

R. J. VANDERZAVEL

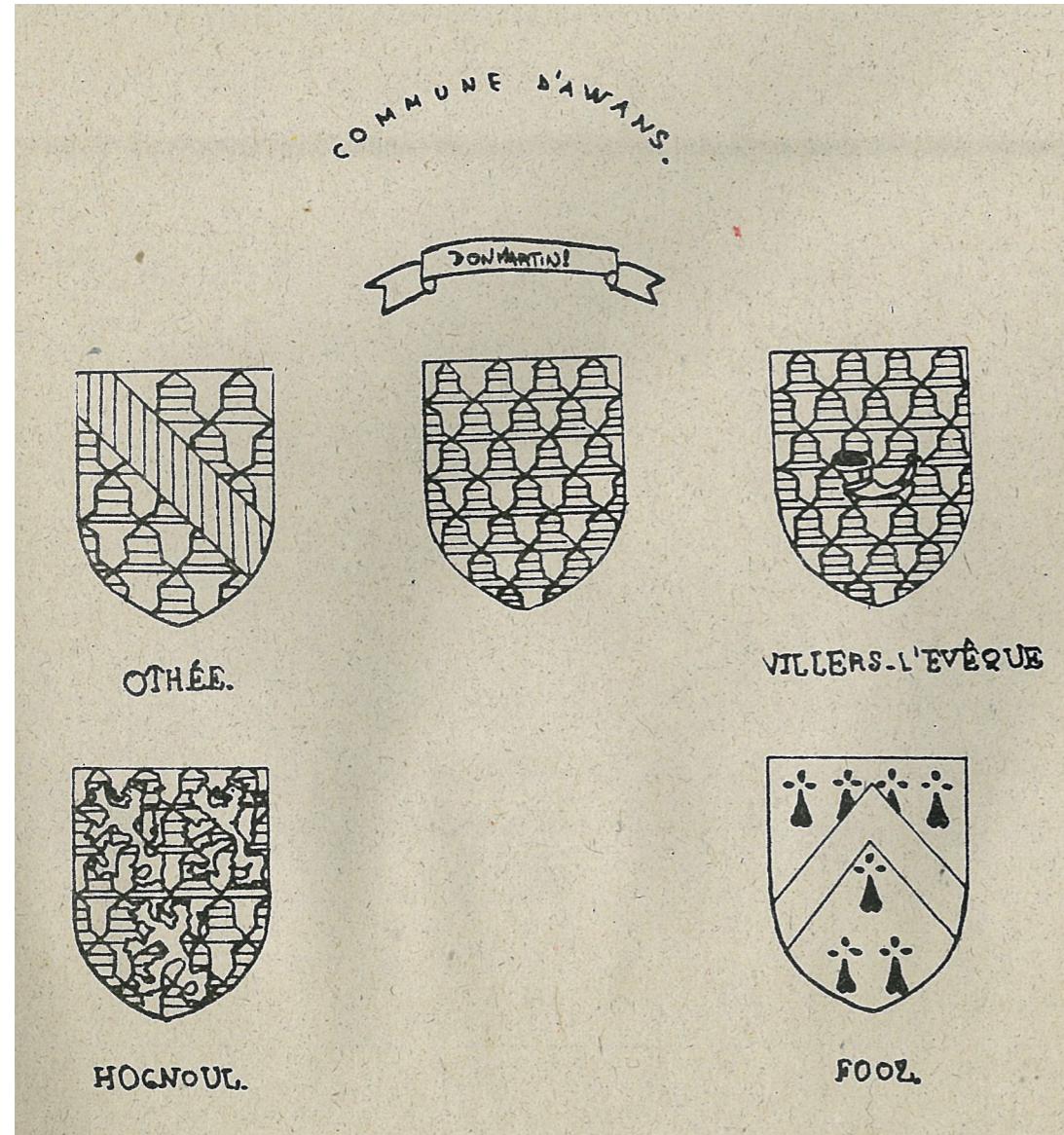
Isolée à l'angle d'un carrefour, belle grange du XIX^e s., en briques et calcaire. Arc cintré à claveaux passants un-sur-deux, doublé d'un rouleau de briques. Bâtière de tuiles limitée par des pignons débordants à épis percés de trous de boulin. M.M. [67]

R. DE L'YSER

N° 8. Isolée au milieu d'une pâture, grange en briques et calcaire datée 1863 sur la clé. Arc à claveaux passants un-sur-deux reposant sur piédroits monolithes et surmonté de quatre rangées de

quatorze trous de boulin. Autres ouvertures à linteau droit et remise à g. Bâtière de tuiles se prolongeant en auvent au-dessus du portail. M.M. [68]

N° 22. Du déb. du XVIII^e s., jolie fermette chaulée construite en briques autour de noyaux plus anciens en moellons. Portail cintré coiffé d'une bâtière de tuiles. A dr., agrandi, pignon du corps de logis éclairé par de petites baies carrées à encadrement de bois. Large ouverture cavée rebouchée dont l'arc cintré est encore visible. Façade refaite. A g., abritant actuellement une étable surmontée d'un fenil, construction en moellons agrandie de briques. Encadrements des percements en bois. Façade à rue jadis percée d'une baie à meneau et d'une petite ouverture carrée à l'étage. Ouvert sur la cour, pignon présentant une porte et une gerbière à l'étage. Angle droit arrondi dans la partie inférieure. Face au logis, construction basse et en retrait abritant la porcherie. Ouvertures de briques. A dr., bâtiment remanié abritant une petite grange. Poutre datée 1710. Bâtières de tuiles débordantes (fig. 24). M.M.



Tumulus d'Othée

Blasons des villages d'Othée, Awans, Villers l'Evêque, Hognoul et Fooz

2. MOBILITE ET ENJEUX EXTRA ET INTRA COMMUNAUX

a. Mobilité et enjeux

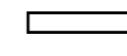
b. Annexes:

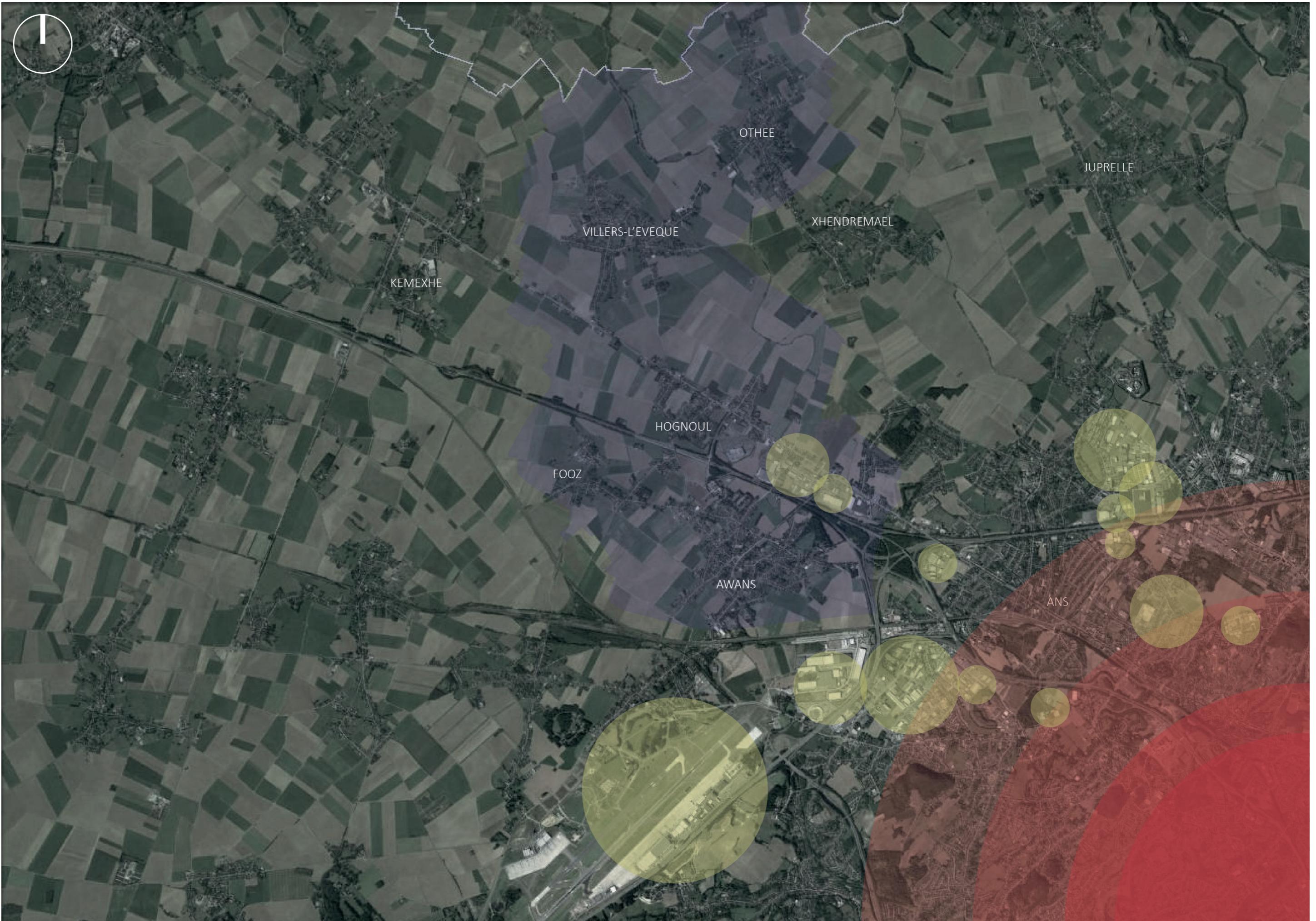
- cartes des bruits
- Covoit' Stop
- Route des clochers

a. Mobilité et enjeux

Une Maison Communale exprime les attentes et les services liés aux habitants d'une commune. Par ailleurs, elle exprime également le potentiel de liens avec d'autres communes, soit limitrophes, soit mettant en œuvre des préoccupations similaires de telle manière à créer des synergies et des économies d'échelles, à développer un maillage de services plus riche et plus représentatif à l'échelle du territoire. La coupure, du Nord au Sud, au sein de la commune, produite par la grande route et l'autoroute, crée de véritables problèmes de circulations pour relier les différents villages et lieux stratégiques de la commune. La situation, déjà peu aisée en voiture, s'avère d'autant plus difficile en transports en commun: les utilisateurs sont obligés de repasser par Ans pour traverser leur propre commune.

L'observation de cette coupure Nord Sud, pourrait constituer en soi un groupe de travail de manière à développer toutes formes de stratégie pour réduire ces écarts tout en préservant les caractères forts des expressions « ville » et « campagne ». En effet la commune d'Awans, par ses différences, augmente les modes de comportements d'habiter et de travailler. Ce sont ces différences qu'il convient de préserver et de faire se rejoindre de manière qualitative.

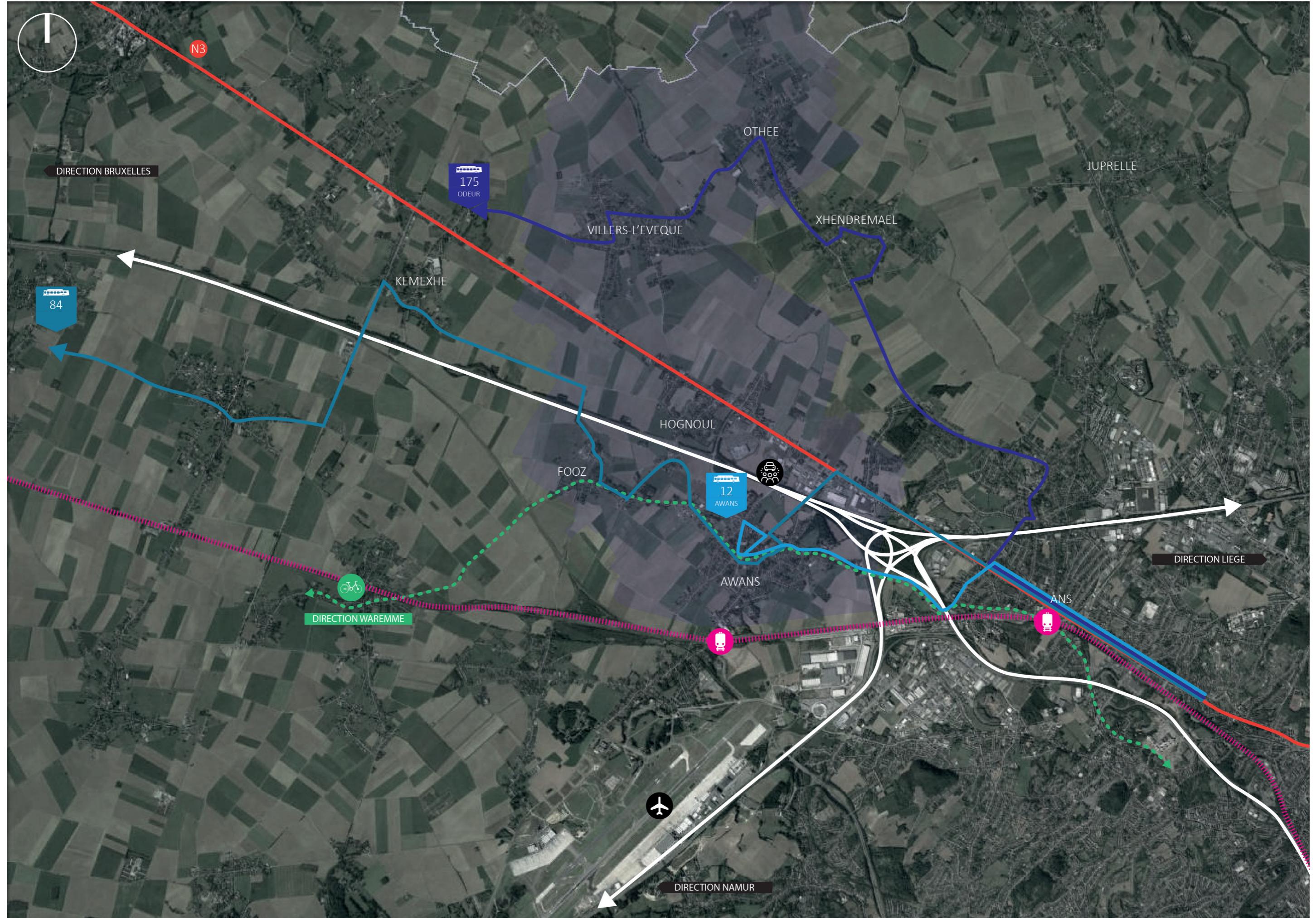
	Ligne de bus
	Point de covoiturage
	Gare / voie ferrées
	Itinéraire cyclable conseillé
	Aéroport
	Route nationale
	Autoroute
	Zones d'activités économique
	Emprise de la zone urbaine
	Fracture transversale pour la mobilité
	Limite communale de Awans



Carte 1 : Vue aérienne - zone urbaine, zone économique et zone rurale



Carte 2 : Vue aérienne - mobilité autoroutière, ferroviaire et influence de l'aéroport

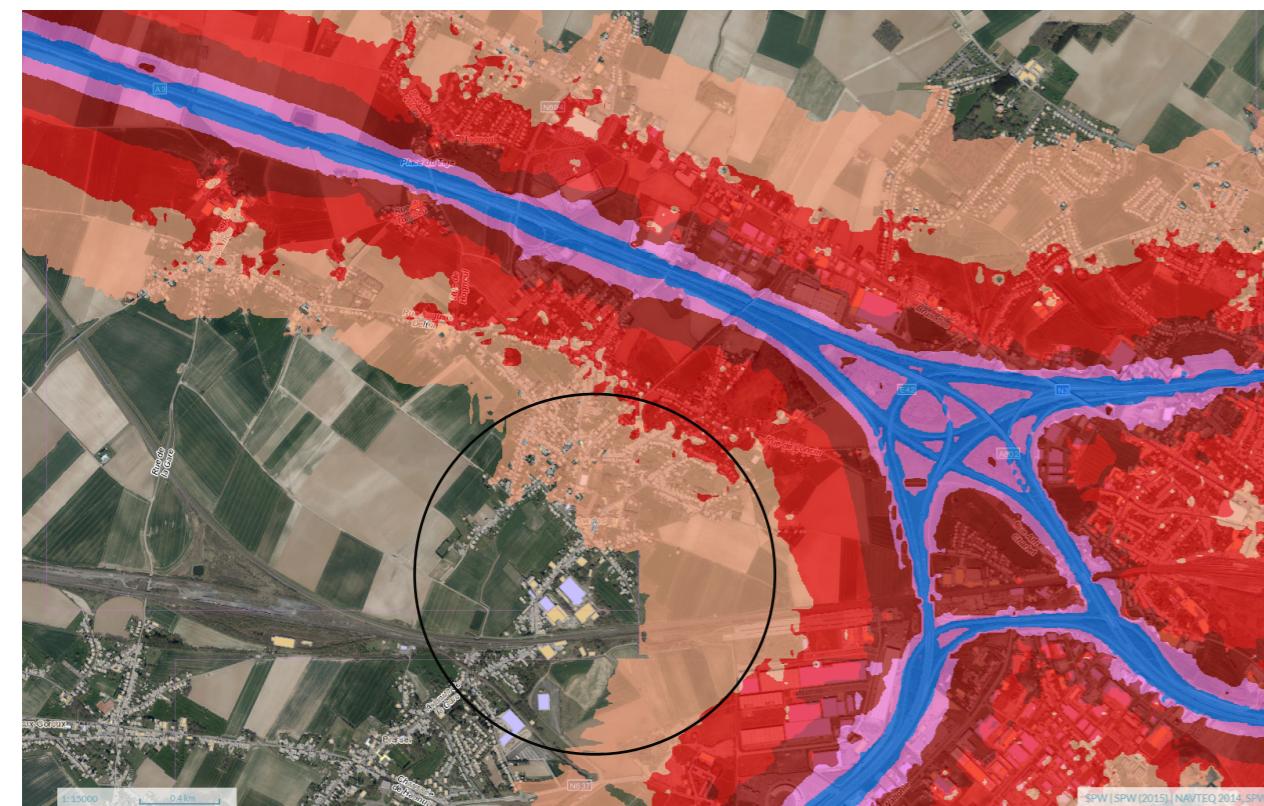
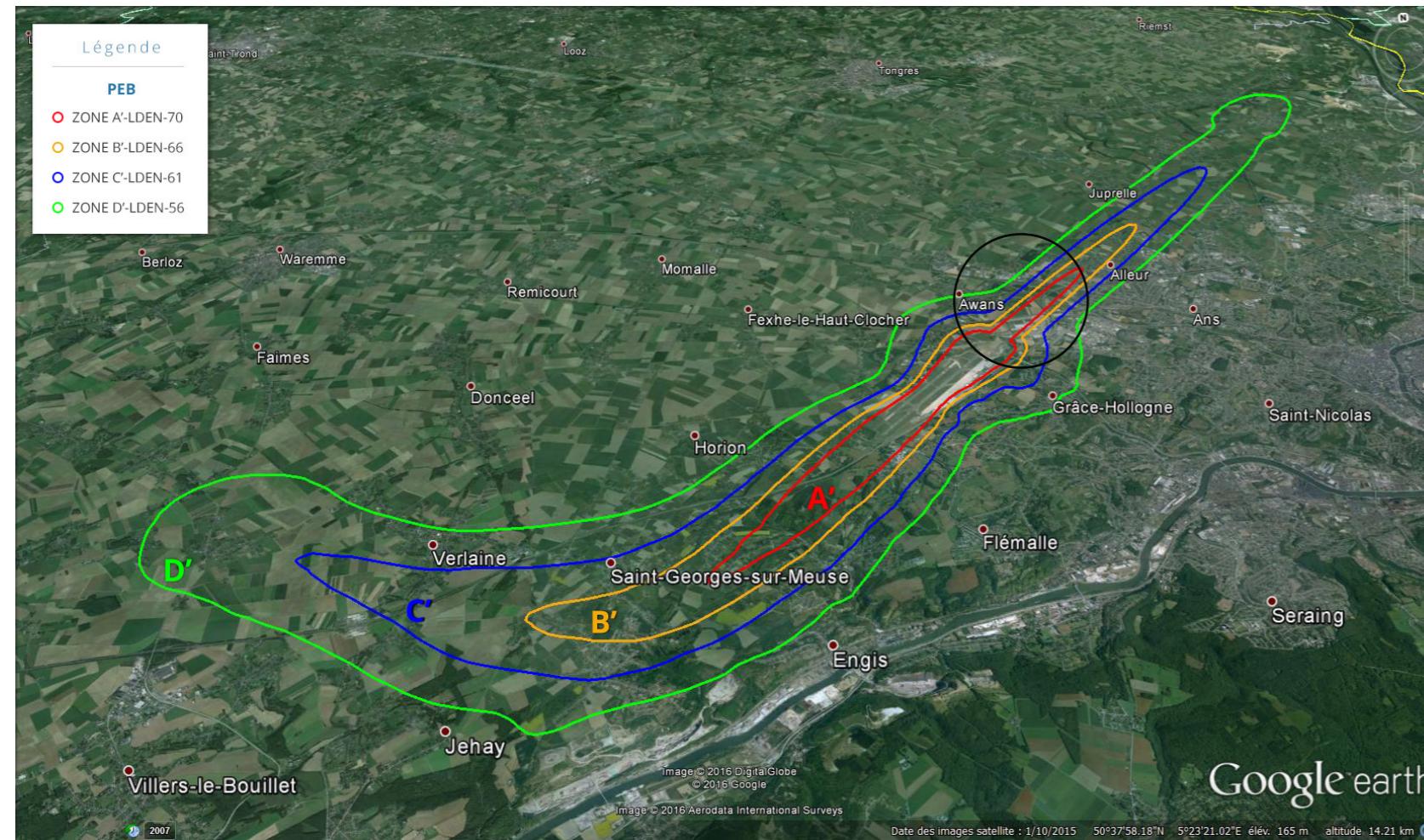


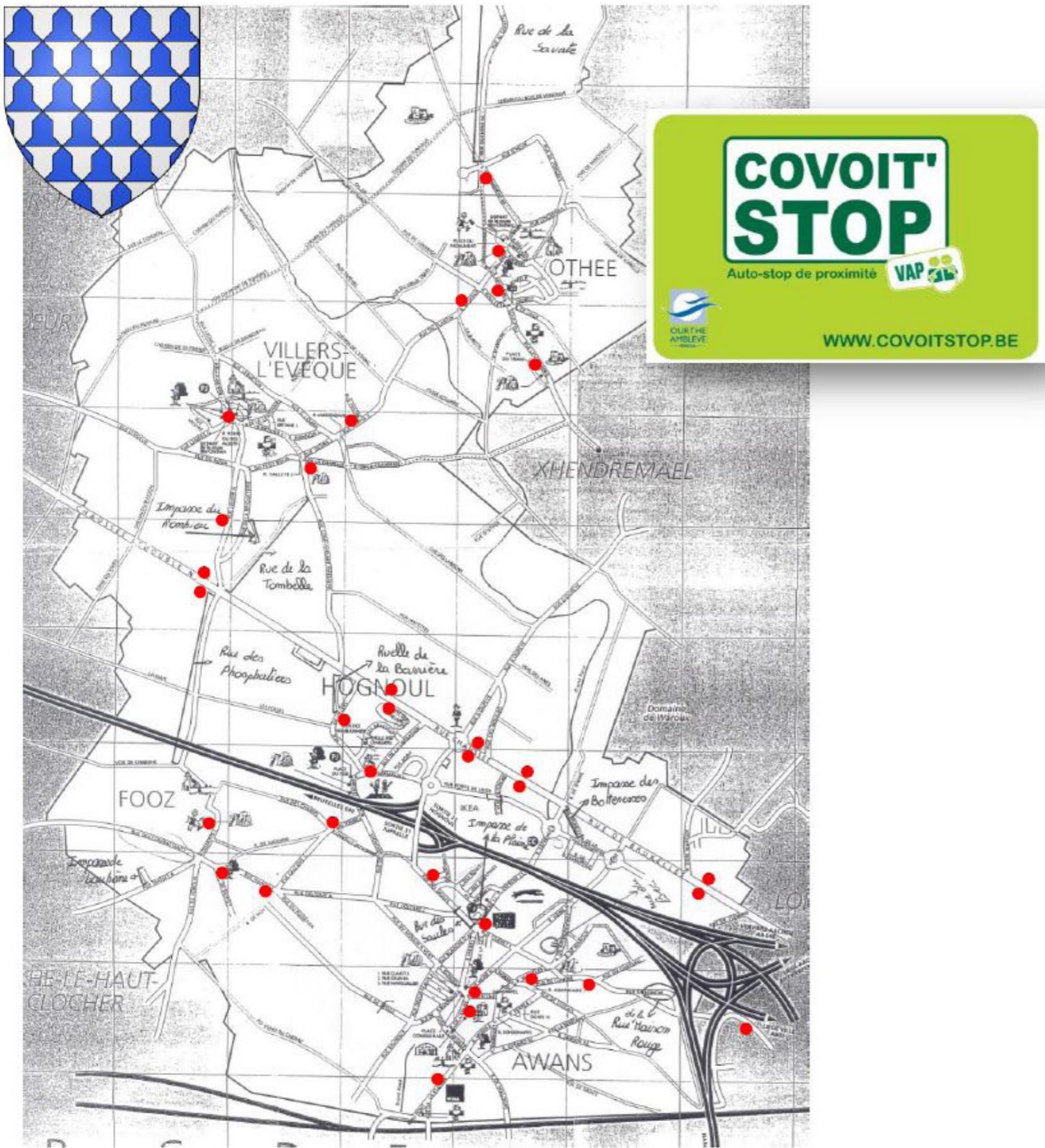
Carte 3 : Vue aérienne - mobilité bus, vélos, Covoit'Stop



Carte 4 : Vue aérienne - problèmes de mobilité et questionnements

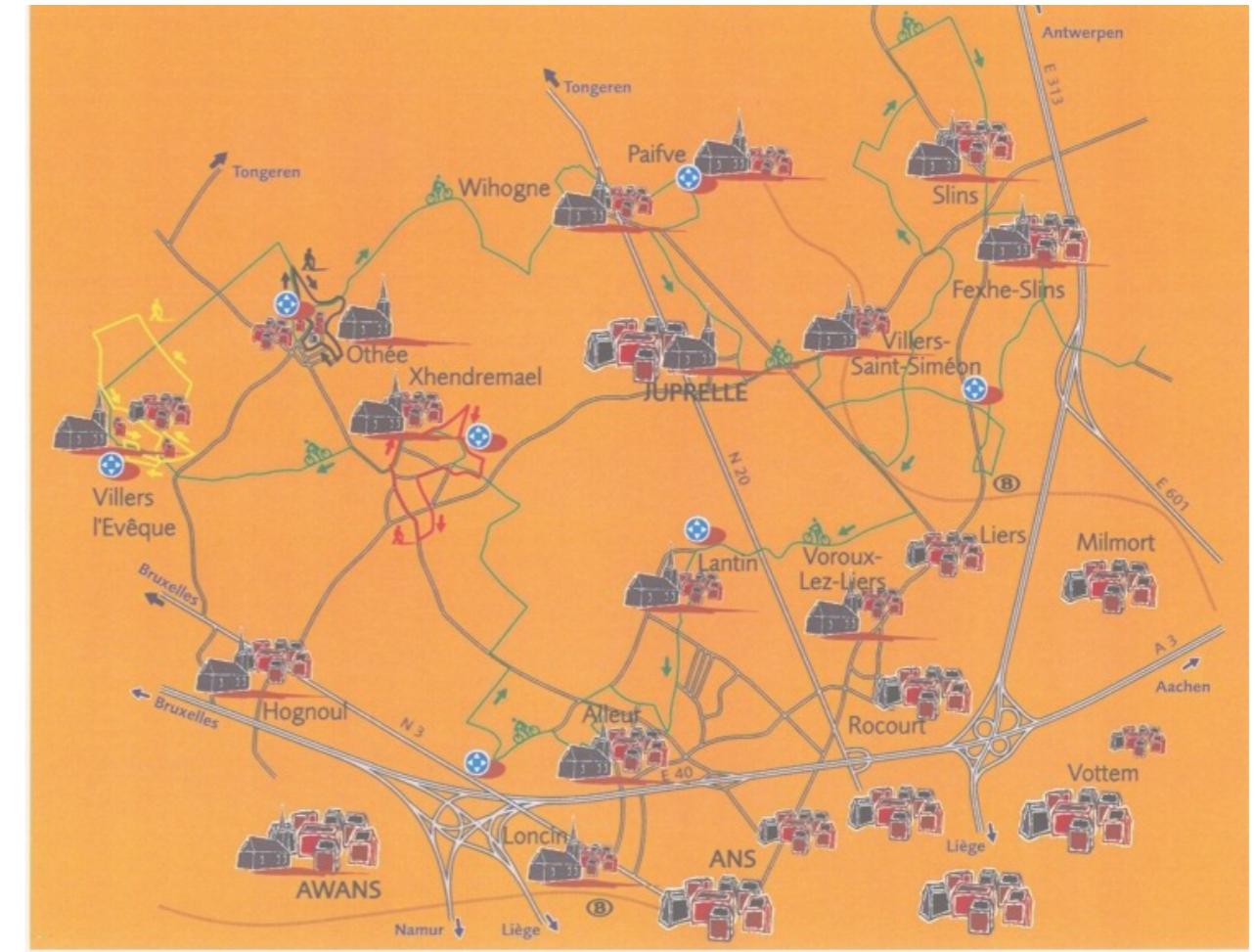
b. Annexes





Points Covoit' Stop_liste des arrêts en attente d'approbation.

Extrait de CLDR Awans - 12 mai 2016

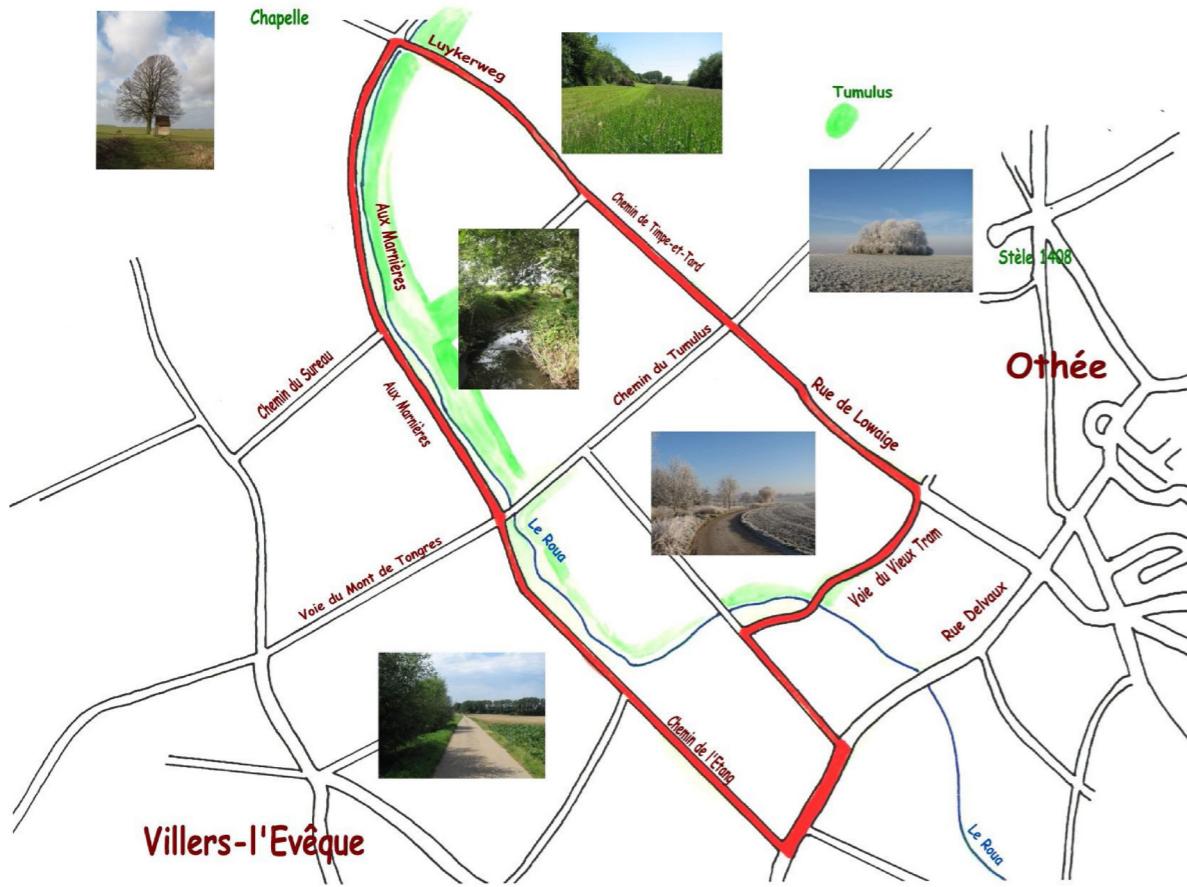


La Route des Clochers

" La "Route des Clochers" est composée d'un circuit vélo de 52 km, balisé, à travers Ans, Awans et Juprelle ainsi que de trois promenades pédestres, également balisées, dans les villages de Xhendremael (4,5 km), Othee (3 km) et Villers l'Evêque (5,5 km).

La randonnée du circuit des clochers vous permettra d'aller à la rencontre d'un riche patrimoine local et aussi d'admirer les nombreuses curiosités de notre région."

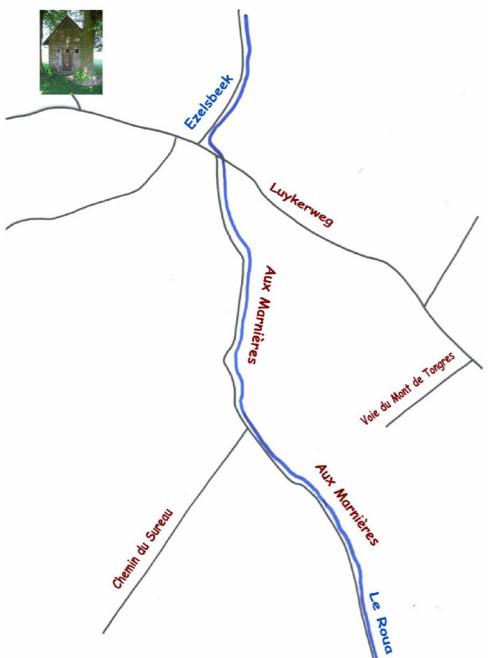
Extrait du site de la Commune de Ans



Biodiversité et sentiers

Si les questions de mobilité et d'urbanité sont au cœur des préoccupations pour construire une Maison Communale intelligente, attractive et bienveillante, les études ont observé et mis en avant une attention à la ruralité très présente dans l'entité pas seulement comme facteur économique mais comme potentiels de transmission, de connaissances, d'éveil à la biodiversité, aux déplacements doux, etc. Nous pensons que la Maison Communale peut-être un point de passage et d'attractivité très favorable tant des déplacements de cette nature que de la transmission des savoirs.

La question de la biodiversité a particulièrement traversé les débats notamment avec des propositions de champs permettant de la vente sans intermédiaire, le client vient se servir lui-même en mettant l'argent dans un endroit prévu à cet effet, comme pour certaines zones florales de la commune. De multiples autres exemples ont émaillé les rencontres (potagers partagés, vergers et mise en réseau, etc.).



Cartes de la "Promenade à la découverte de la biodiversité à travers le site des Marinières"
Extrait du site www.awans.be

3. MOBILITE ET ENJEUX AU COEUR D'AWANS

Fertilité d'un site

La localisation des services communaux est l'occasion de « fertiliser » un site plus large et les composantes urbaines et paysagères de celui-ci. La construction d'un lieu à la forte signification comme la Maison Communale est une opportunité pour observer, écouter les richesses des liens sociaux de l'entité. Le positionnement stratégique et le choix de l'emplacement des services communaux doit être un levier pour traduire ces richesses, l'exprimer urbanistiquement et architecturalement. Les groupements volontaires ont particulièrement souligné la richesse des mobilités sur l'entité tels le "Covoït Stop", la route des clochers, les activités de visites historiques de Christophe Baldewijn et les multiples initiatives sur cette thématique.

Considérant la Maison Communale et les attentes qui y sont liées, il apparaît comme essentiel que sa position, sa capacité à résoudre les équations urbaines de son environnement immédiat et de ses accès demandent à utiliser dans un premier temps des outils d'urbanisme. En quoi la Maison Communale, nouvelle, peut-elle contribuer à la qualité globale des espaces publics limitrophes ? L'architecture tirera de ces observations la matière première de son expression spécifique, résolvant d'autres niveaux de l'équation des rapports au sens large, entre services publics et population. Cette attitude permettra de dégager une Maison Communale innovante, créative et durable.

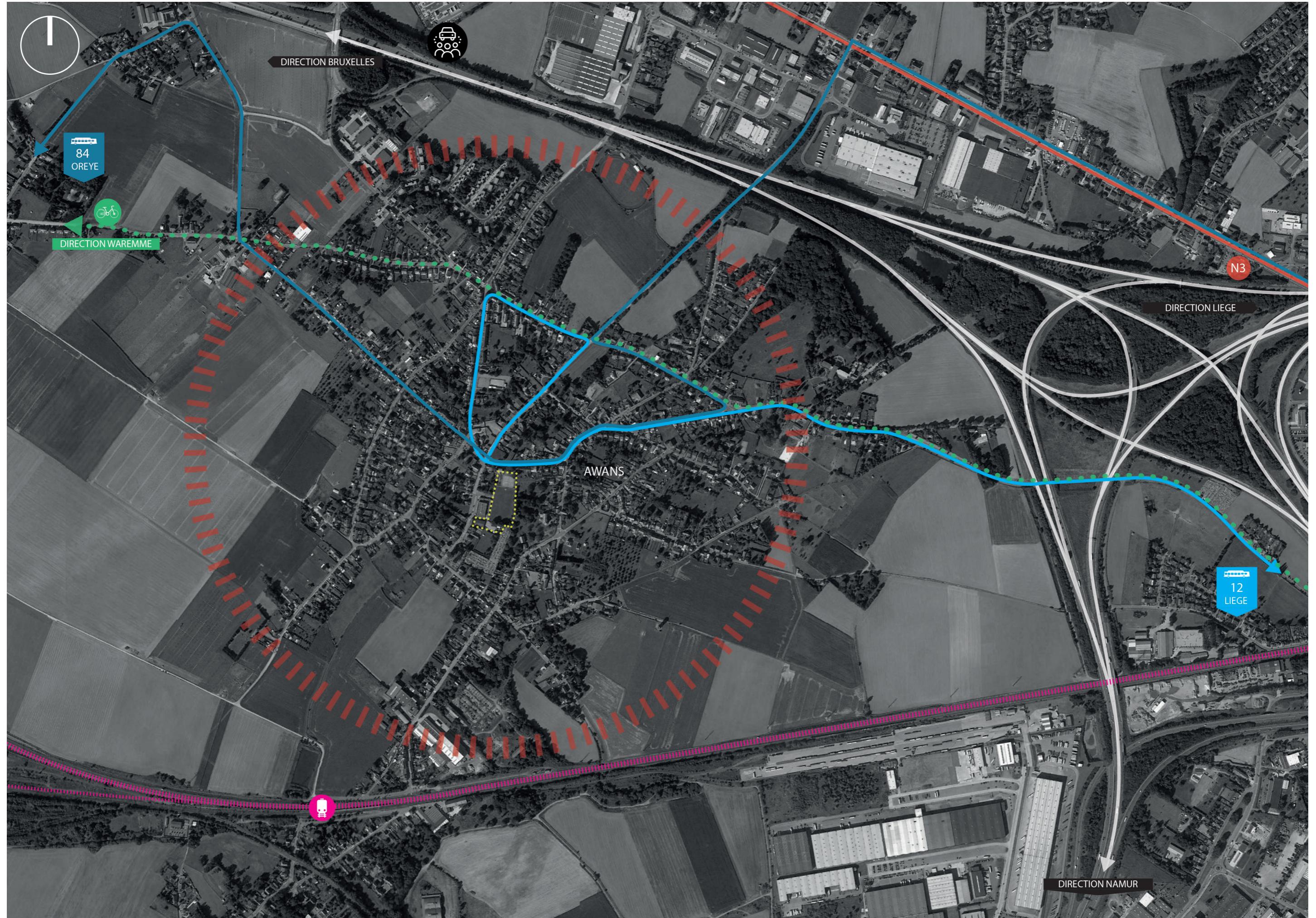
Nous rappelons que l'environnement immédiat est composé de la Place Communale rénovée, de l'Ecole, de la Maison de Village, du centre sportif, de l'implantation de la Croix Rouge, d'un centre ONE, mais aussi de vastes terrains servant au sport et au parcage, d'arbres aux échelles différentes, etc.

Cette étude est également l'opportunité de l'amélioration de la mobilité entre les services eux mêmes.

Aujourd'hui, le CPAS est à l'extrême est du territoire de la commune, la Culture est située à Hognoul, les services de l'Urbanisme et de l'Environnement sont sur la Place Communale, le service Population est situé rue des Ecoles et les services techniques sont situés rue de l'Eglise.

Demain, le site permettra une regroupement de l'ensemble de ces services, permettant un gain d'efficacité inter-services (courriers, signatures, ...), des contacts directs au quotidien, des bureaux et des locaux aux normes actuelles, confortables et adaptés.

	Ligne de bus
	Point de covoitage
	Gare / voie ferrées
	Itinéraire cyclable conseillé
	Aéroport
	Route nationale
	Autoroute
	Zones d'activités économique
	Emprise de la zone urbaine
	Fracture transversale pour la mobilité
	Limite communale de Awans



Carte 1 : Vue aérienne - mobilité et questionnements au coeur d'Awans



Carte 2 : Vue aérienne - zoom sur le coeur du village

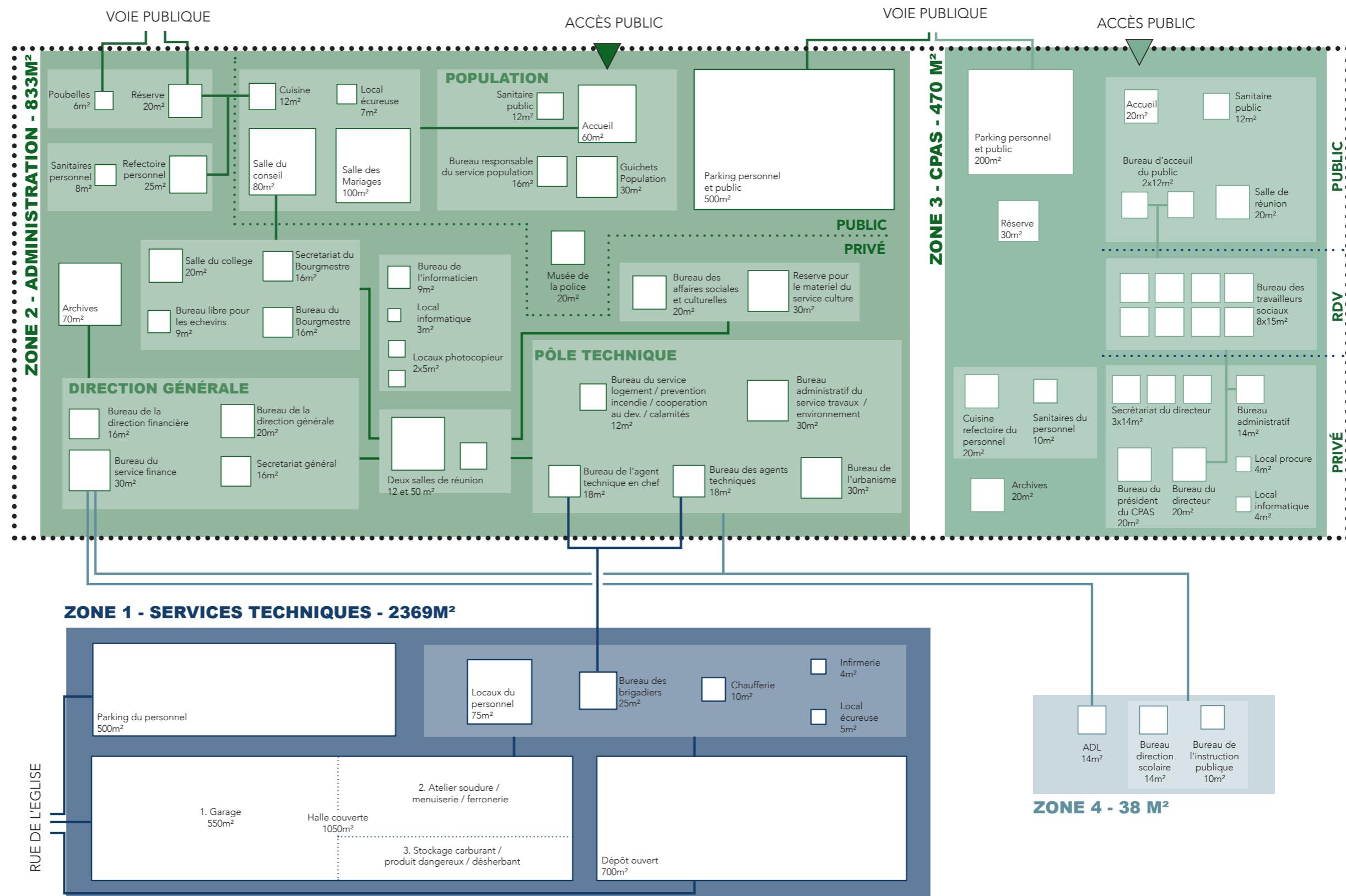
4. ORGANIGRAMME DES FONCTIONS

L'organigramme traduit succinctement, de manière claire, les diverses activités de l'administration communale, des regroupements de ceux-ci en entités intelligentes et permettant les meilleures synergies.

Cet organigramme est le fruit d'une méthodologie pro active ayant permis d'entendre chaque membre des services dans des dispositifs d'échanges où, au-delà de la parole, circulait le potentiel d'émergence de nouvelles idées, l'augmentation de la compréhension des enjeux de tous. Ces moments d'échanges ont revêtu un facteur de cohésion et de compréhension entre services.

Outres ces qualités spécifiques, la rencontre avec le Collège a particulièrement mis en avant la dimension symbolique de la Maison Communale notamment dans les questionnements sur la salle du Conseil, la salle du Collège, la salle des mariages par exemple.

Voir également fiches en annexe



5. MASTER-PLAN - PROPOSITION DE REGROUPEMENT DES SERVICES AU COEUR D'AWANS

Le plan masse propose tout d'abord de mettre une œuvre un urbanisme de reliance et de mise en contact clair des entités actives dans le périmètre de la future maison communale. C'est la raison pour laquelle la voirie devant la Maison Communale actuelle est déviée pour mettre en avant les liens naturels avec la Maison de Village. Cette déformation de la chaussée actuelle permet de sécuriser le carrefour, de dégager une place significative devant la Maison Communale et de maintenir un potentiel de partage mixte dans la proximité des lieux publics.

Le second élément urbain est la réflexion et l'implantation des services des travaux et de l'environnement où le projet agrandit le hall, planifie les flux, augmente la densité dans la périphérie de la salle de sport, de telle manière à dégager un dépôt des services techniques dont le caractère et l'expression au cœur d'un îlot pourrait participer à la qualité paysagère. Une réflexion sur la végétalisation partielle en regard du parc en cœur d'îlot permettrait d'anoblir ce parc technique et d'offrir, outre les rationalités attendues, un cadre de travail qualitatif. Les synergies naturelles entre ces deux services constituent une opportunité d'aborder ces questions.

Le petit bâtiment de la Croix-Rouge est démonté de manière à faciliter les flux, à mettre l'entrée en retrait de la voirie et à constituer une séquence qualitative urbaine dans l'alignement du front bâti de la salle de sport.

Pour la Maison Communale elle-même nous avons privilégié une question ouverte sur la volonté ou non de démonter le bâtiment existant. Plusieurs possibilités existent: maintien ou démontage. L'étude suivante permettra de laisser aux auteurs de projets le choix d'argumenter et de chiffrer ces deux hypothèses, tout en tenant compte de la nécessité pour l'administration de maintenir ses activités et accueillir le public en phase travaux.

Cette Maison Communale devra posséder plusieurs entrées, même si l'une d'entre-elles drainera l'essentiel des publics. Le CPAS, notamment, aura une entrée plus confidentielle.

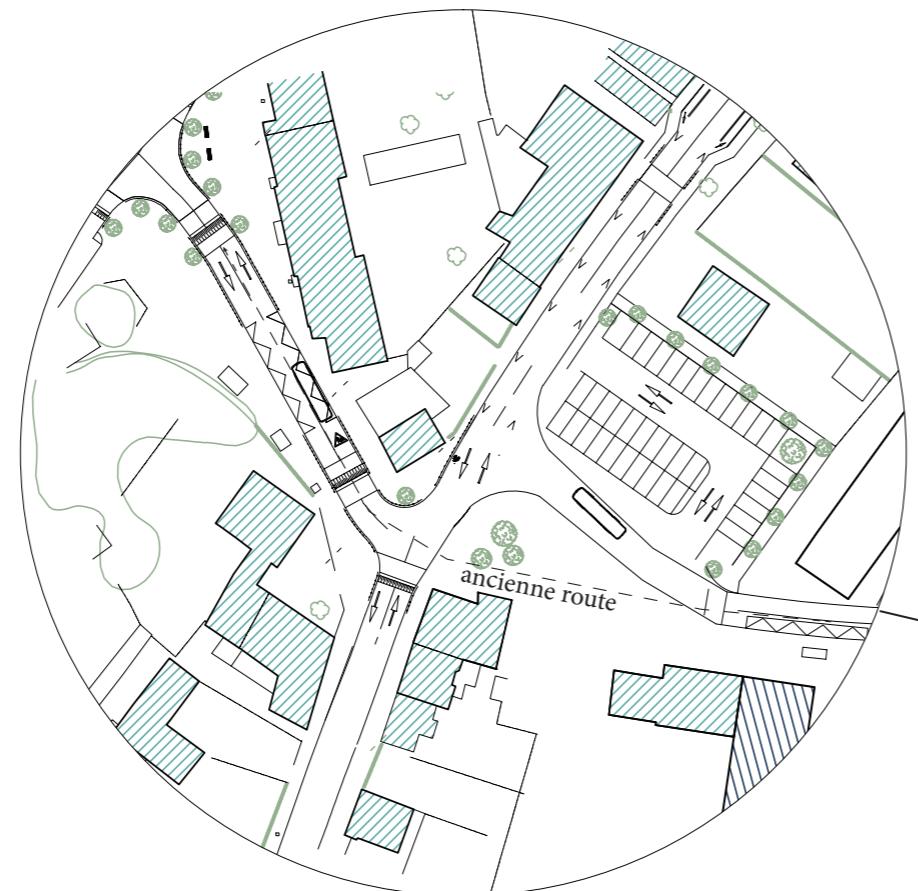
Le projet aura un caractère permettant de constituer à la fois un signe clair de la dimension publique du lieu mais aussi de sa capacité à créer des séquences spatiales sur son périmètre proposant des appropriations pour les publics ou les membres du personnel.

Enfin, en cœur d'îlot, outre les parages attendus, des installations de potagers collectifs, voire de petits jardins botaniques (n'oublions pas les essences de pommes créées à Othée au XIXème siècle) et des éléments mis en place pour petits et grands permettront une activité potentielle qui sera le garant du contrôle social.

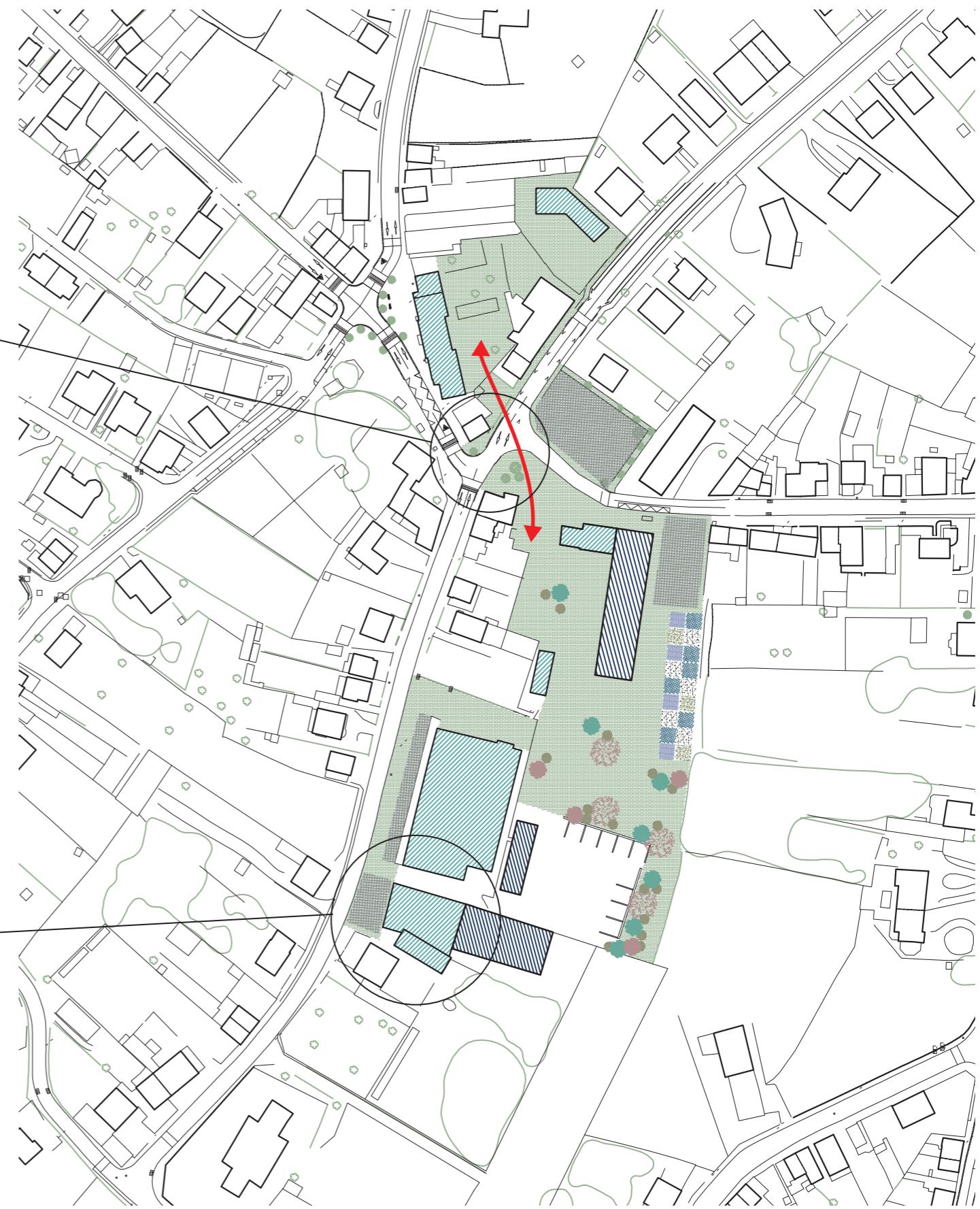
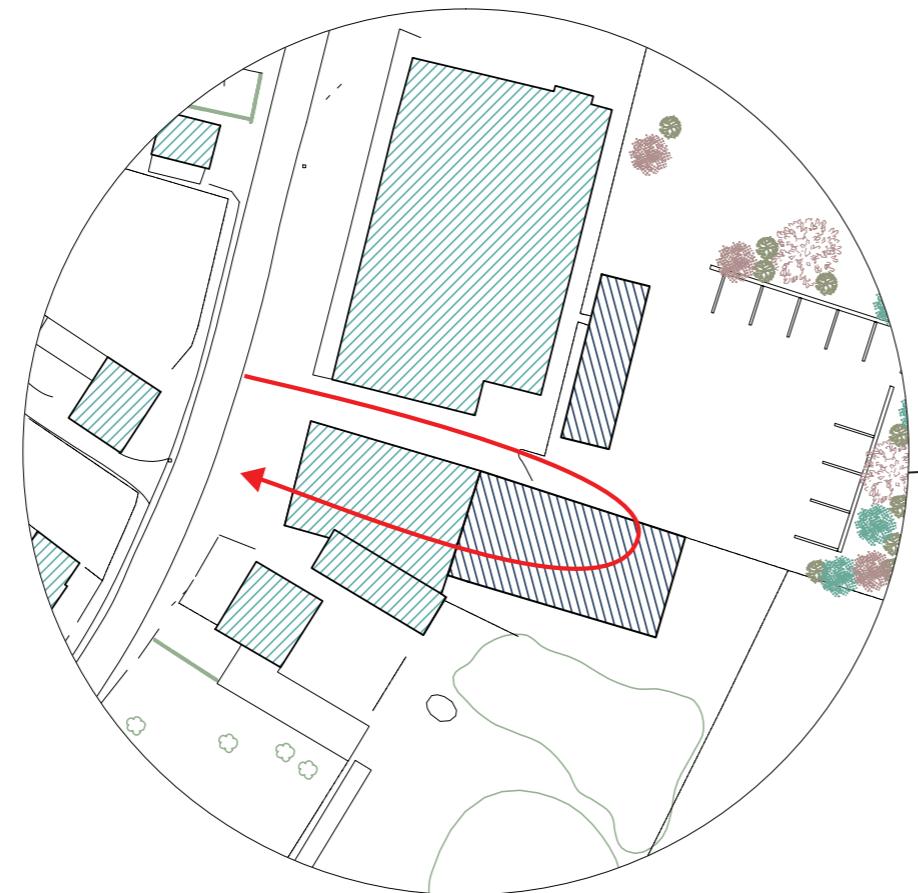


Masterplan 1/2000

Le projet propose une réflexion sur une mobilité piétonne à l'échelle du centre du village. L'îlot de l'école et de la Maison de Village est relié au nouveau cœur vert à l'arrière de la Maison Communale. Pour apaiser la circulation, notamment des bus, une légère inflexion est imposée à la rue des écoles. Contrairement à l'ancienne voirie en ligne droite, ce système permet de ralentir le trafic ou marquer un arrêt et offrir un cadre de vie plus sûr et agréable aux habitants. Cette modification de la voirie permet également la création d'une petite place centrale en lien avec la Maison Communale.



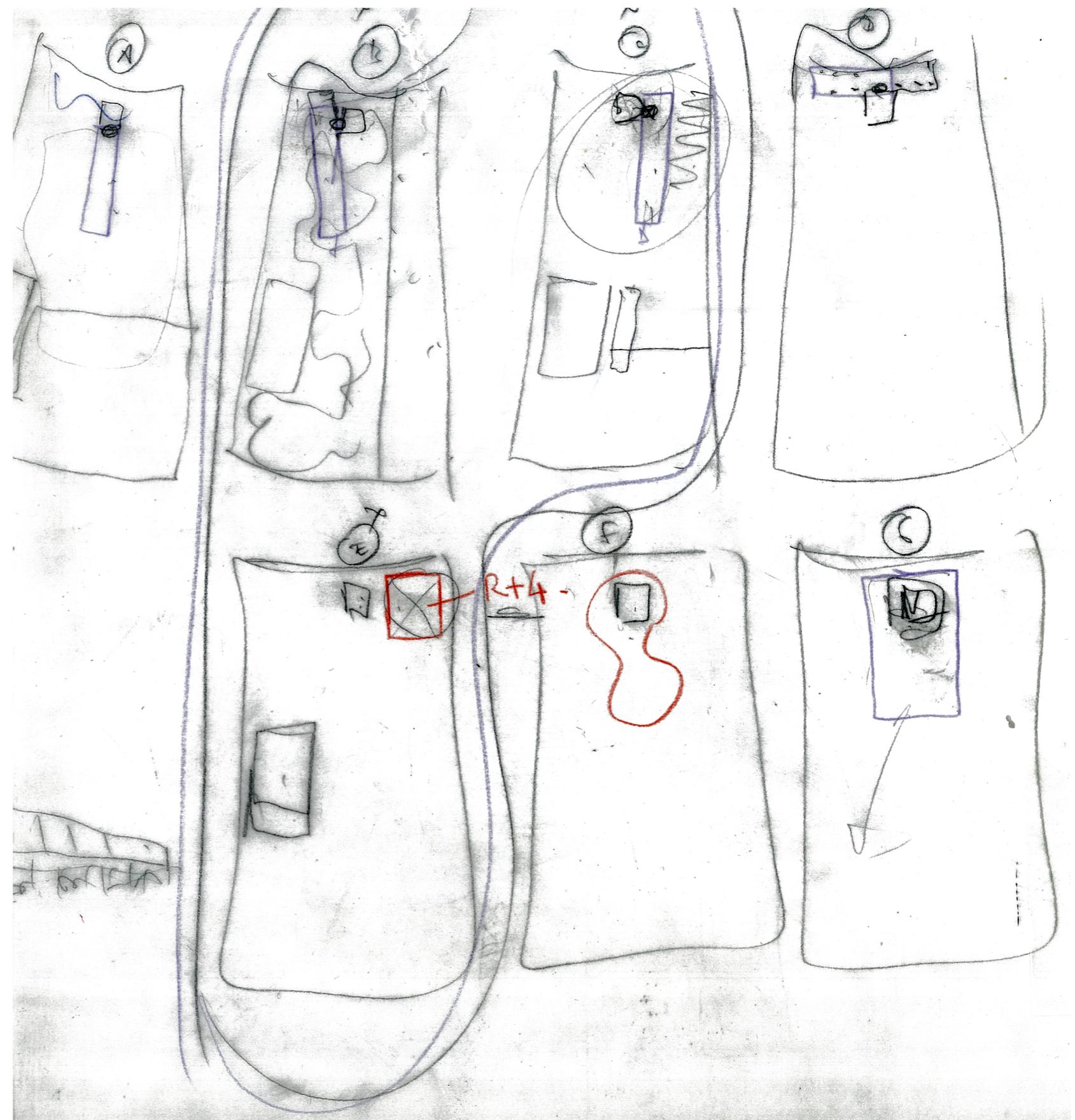
La halle de stockage du service technique sert également de garage pour stocker les différents véhicules de travaux. Le système actuel à une seule entrée ne permet pas de sortir facilement le véhicule nécessaire : il est extrêmement contraignant pour les travailleurs. Pour garantir un fonctionnement optimal de ce bâtiment, il est donc nécessaire de prévoir un bouclage permettant une circulation plus aisée de ces véhicules.



Nouveau bâtiment de l'administration et du CPAS

Potentialités du site à travers une multitude de typologies d'extensions

- A. Extensions en profondeur vers l'arrière, dans le prolongement du bâtiment existant
- B. Extension vers la rue et en profondeur vers l'arrière, à gauche du bâtiment existant
- C. Extension en profondeur vers la l'arrière, à droite du bâtiment existante
- D. Extension positionnée de manière frontale par rapport à la rue, devant le bâtiment existant
- E.Extension avec emprise réduite au sol et élévation en hauteur
- F et G. Redéfinition complète de l'extension autour du bâtiment existant





Vue axonométrique du cœur d'Awans

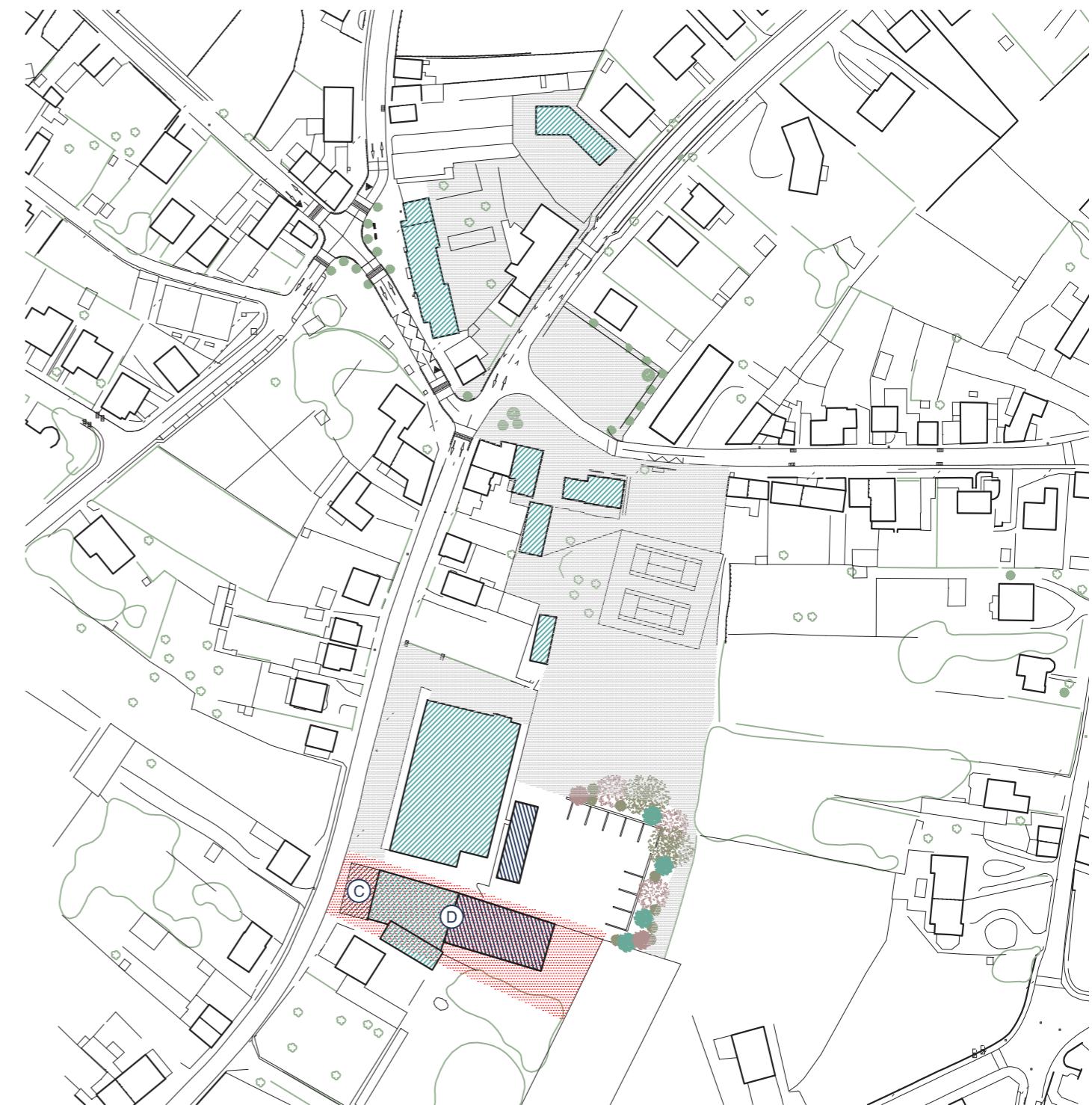
6. PHASAGE DES TRAVAUX



Phase 1

A. Construction des locaux du personnel des services techniques

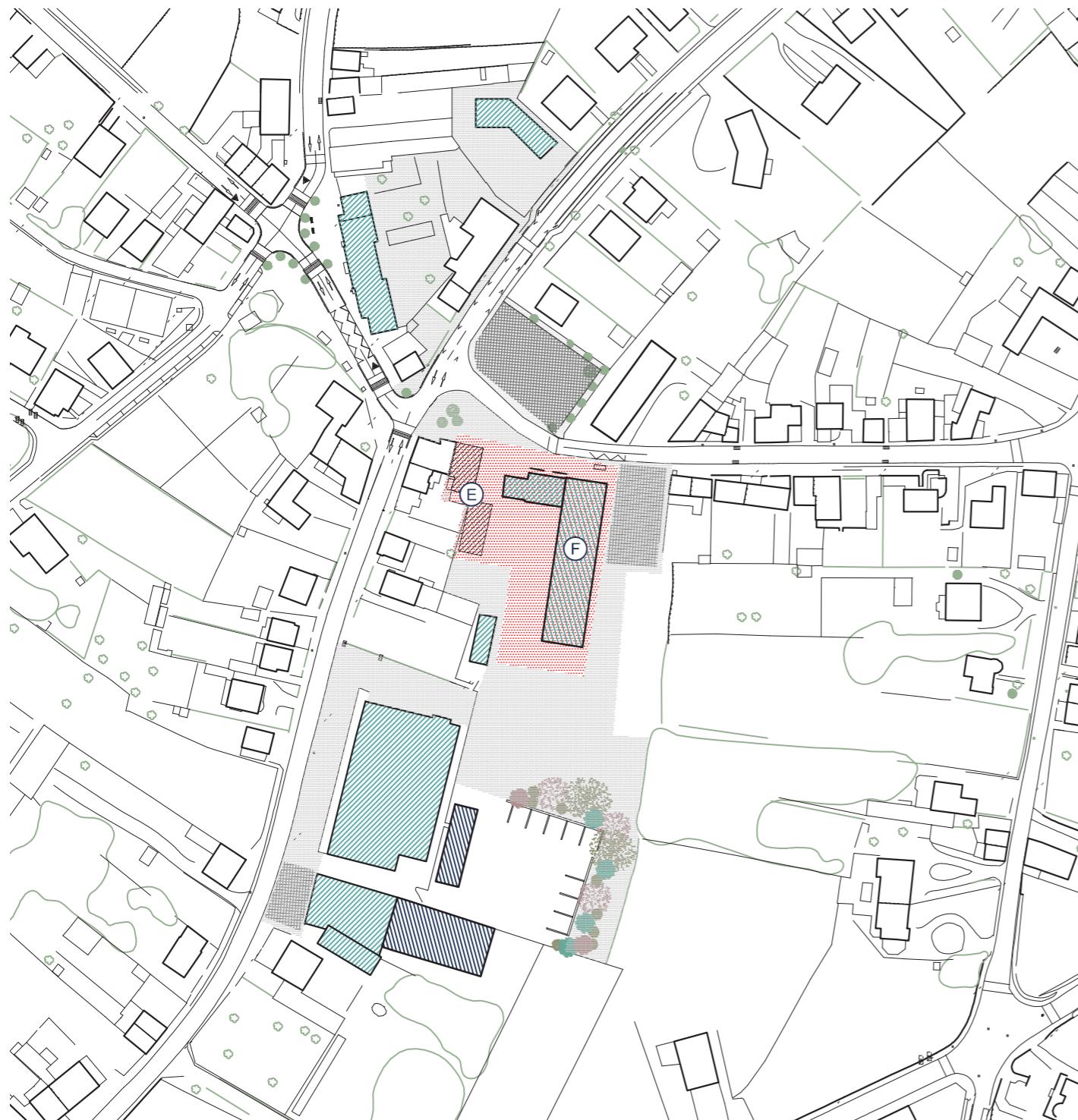
B. Aménagement des espaces de stockage extérieurs



Phase 2

C. Démolition de la maison de la Croix Rouge

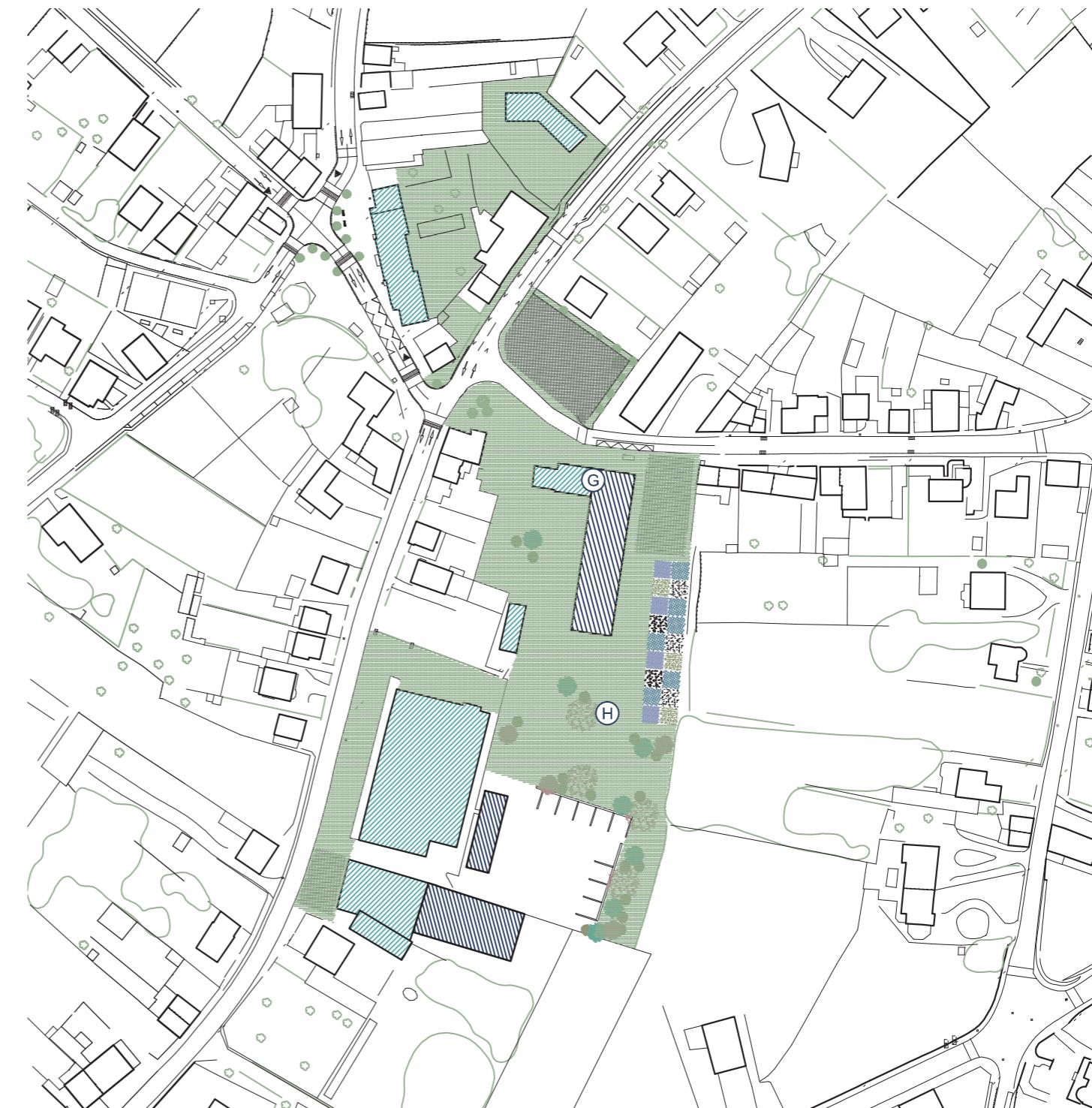
D. Réhabilitation et extension de la hall couverte des services techniques. Créeation d'un nouvel accès direct sur la rue de l'Eglise.



Phase 3

E. Démolition des anciens bâtiments du CPAS et de l'ONE à l'ouest de la Maison Communale

F. Construction du nouveau bâtiment de l'administration et du CPAS



Phase 4

G. Rénovation de l'ancienne Maison Communale, liaison à l'extension et installation des services dans le nouveau bâtiment.

H. Création des potagers et réalisation des aménagements extérieurs

7. FAISABILITE FINANCIERE

- a. Estimation et phasage financier
- b. Rapport d'expertise
- b. Inventaire et analyse des sources de financement possibles et pertinentes

a. Estimation et phasage financier

ss-total par phase hors imprévus, hors honoraires, hors TVA		
Phase 1		
A	Locaux du personnel des services techniques	214.700,00 €
B	Dépôt extérieur cloisonnements	200.000,00 € 78.000,00 €
492.700,00 €		
Phase 2		
C	Démolition de la Croix Rouge réaménagement en parking + Accès halle	34.200,00 € 39.000,00 €
D	Réhabilitation halle existante Extension	199.500,00 € 330.000,00 €
602.700,00 €		
Phase 3		
E	Démolition ancien CPAS Démolition ONE	28.880,00 € 13.965,00 €
F	Construction du nouveau bâtiment	1.980.000,00 €
2.022.845,00 €		
Phase 4		
G	Rénovation de la Maison Communale actuelle	472.500,00 €
H	Espaces extérieurs Parking du personnel et parking public (25 pl) Parking du CPAS Aménagements paysagers	65.000,00 € 26.000,00 € 217.500,00 €
781.000,00 €		
TOTAL Général hors imprévus, hors honoraires, hors TVA		
3.899.245,00 €		

b. Rapport d'expertise (ci-après)

Rapport d'expertise

Dressé par Maîtres Philippe CRISMER, notaire à Fexhe-le-Haut
Clocher, Patrick DE TERWANGNE, notaire à Ans, Francis
DETERME, notaire à Fexhe-Slins, Roger MOTTARD, notaire à
Grâce-Hollogne et Françoise WERA, notaire à Saint-Nicolas.

PROPRIETE DE LA COMMUNE D'AWANS (à l'exception du bien 1)

BIEN NUMERO UN:

- Terrain (avec constructions et cuves)
- sis Rue Noël Heine, +3, Awans
- parcelle 1 B n°128/N3, 1310 m², RC 964€
- zone d'habitat à caractère rural
- environ 25m de façade (mesuré sur plan cadastral)
- dossier pollution en annexe 1A (pièce jointe)
- il a été envisagé de n'acquérir qu'une partie du bien (l'arrière) pour que le propriétaire conserve un terrain à bâtir (annexe 1B)

Descriptif

Terrain de 1310m² situé au centre d'Awans, terrain sur lequel se trouvent deux grandes cuves de stockage de mazout et un ensemble de bâtiments à destination de garages, entrepôt et bureaux.

Spécificités du bien

Ce bien, en raison des différents équipements s'y trouvant, ne peut pas être expertisé comme un simple terrain à bâtir.

Il va nécessiter avant utilisation des frais de démolition importants ainsi qu'une éventuelle dépollution en raison de l'exploitation de grossiste en produits pétroliers.

Expertise

Le terrain serait totalement nu et directement constructible, il pourrait se négocier à approximativement 130.000 euros soit pour la réalisation d'un immeuble à appartements soit pour deux maisons mitoyennes.

Toutefois, il est nécessaire d'enlever toutes les infrastructures (garages, entrepôt, cuves à mazout et dalles de béton).

Même s'il n'existe aucune pollution, un devis devrait être réalisé pour valoriser le terrain tel qu'il est.

S'il y a lieu de former deux lots, la commune étant intéressée par le lot 1, afin que le propriétaire de l'ensemble ne voit pas son terrain dévalorisé par cette découpe spécifique, le lot 1 (partie latérale et arrière) pourrait se négocier à +- 80 euros le mètre carré et le lot 2 à environ 130 euros le mètre carré, le tout sous réserve des travaux dont question ci-dessus.



BIEN NUMERO DEUX:

- Terrain (2 lots bâtissables)
- Angle des rues Heine et des Ecoles, parcelle 1 B n° 163/V, 1301 m², RC 15€
- Zone d'habitat à caractère rural
- Documents relatifs au lotissement en annexes 2A (plan parcellaire), 2B (prescriptions)

Descriptif

Deux parcelles de terrains à bâtir situées dans un lotissement au centre de la commune d'Awans, à l'angle des rues Noël Heine et des Ecoles.

Expertise :

Le lot numéro 7 de 623 mètres a une configuration permettant une maison unifamiliale mitoyenne pourrait se valoriser à 130 euros le mètre carré.

Le lot 8 numéro 8 lot d'angle de 600 m² de part sa configuration particulière et l'absence d'intimité pourrait se valoriser à 100 euros le mètre carré.



BIEN NUMERO TROIS :

- Bureaux du CPAS
- rue des Ecoles, 2, Awans
- parcelle 1 B n°962/S2, 177 m², RC 929€
- Zone d'habitat à caractère rural
- Environ 10m60 côté façade à rue ; 7m façade arrière (le terrain forme un L) (mesuré sur plan cadastral)

Descriptif

Bâtiment à usage de bureaux pour le CPAS se composant :

- au rez-de-chaussée : un grand garage de plus ou moins 45m², 4 pièces à usage de bureaux, une pièce d'eau et à l'arrière une petite cour, le tout pour une surface bâtie au rez-de-chaussée de plus ou moins 16m sur 8m ;

- à l'étage : un grand grenier à usage d'archives et un bureau paysagé de 4m sur 10m. Le bâtiment est équipé de châssis PVC double vitrage neufs de différente couleur, la façade à rue est de plus ou moins huit mètres.

Spécificités du bien

Ce bien, moyennant autorisation urbanistique préalable, pourrait être aménagé en immeuble d'habitation unifamiliale ou à deux appartements.

Le hall d'entrée et la cage d'escaliers permettent de desservir indifféremment deux logements ou un seul logement.

Il faudra également instaurer des servitudes de vue donnant sur le bâtiment numéro 4 étant la Maison Communale.

Expertise

Le bien pourrait être valorisé aux alentours de 130.000 euros en fonction des possibilités urbanistiques.





BIEN NUMERO QUATRE:

- Maison communale
- rue de Ecoles, 4, Awans
- parcelle 1 B n° 961/G, 2032 m, RC 5012€
- Zone d'habitat à caractère rural
- Plans du bâtiment en annexe 4
- Arbres non classés (en dehors du marronnier situé à droite du bâtiment), mais leur abattage nécessite un permis d'urbanisme
- La chaudière ne sera pas remplacée prochainement
- La surface proposée en plus de la parcelle peut être estimée à environ 600 m² (nouvelle limite de fond dans le prolongement de la façade arrière du bâtiment ONE, et passant entre les deux terrains de tennis)
- Parcelle de 66m50 en façade, 36m en profondeur ; environ 36m de façade entre le pignon de la maison communale et la limite de propriété EST (> de l'éventuel terrain à bâtir)

Descriptif

Il s'agit d'un ensemble se composant d'un bâtiment principal servant à la Maison Communale, d'un bâtiment secondaire servant à l'ONE, et, sur le côté gauche un terrain arboré servant actuellement de parking pour la Maison Communale.
Les éléments composant cet ensemble peuvent être décrits comme suit :

-Le bâtiment ONE étant un bâtiment de plein pied avec toiture plateforme de plus ou moins sept mètres sur dix huit mètres.

Ce bâtiment est composé de trois grandes pièces avec sanitaire et est chauffé par des convecteurs au gaz.

L'accès à ce bâtiment, situé en retrait, s'exerce par un passage latéral sur le côté droit du bâtiment principal.

-Le bâtiment étant la Maison Communale de la Commune d'Awans peut être divisé en 2 volumes : un volume principal et un volume secondaire sur le côté droit :

Le volume principal ayant une surface au rez-de-chaussée de plus ou moins 12 m 50 sur 8 m 50 se compose d'une salle de mariage et de quatre bureaux articulés autour du hall d'entrée et de la cage d'escaliers.

La salle de mariage est située sur le côté droit en entrant et a une surface de 4,50m sur 8m, un bureau à l'arrière de 3,50m sur 4m. Sur le côté gauche, 3 bureaux en enfilade séparés par des baies pour les dimensions suivantes : 4,50m x 5, 4,50m x 3.80 et 4,50m x 3.50. A l'entresol, il y a des sanitaires.

Les premier et deuxième étages ont une surface de 11mx 8,50 pour chacun des niveaux. Ils se composent de quatre bureaux de plus ou moins 4,60m sur 4,20m articulés autour du palier.

Les bureaux du 2^{ème} étage sont légèrement mansardés.

Le bâtiment est également équipé d'une cage d'escaliers de secours située sur l'arrière.

Le volume secondaire droit se compose :

Au rez-de-chaussée d'un garage de 6,70m sur 3,80m, une salle d'archives et 2 pièces à l'arrière de plus ou moins 10m sur 3,30m. Le tout pour une surface de plus ou moins 100m².
Au premier étage, deux bureaux.

Les deux biens sont équipés de châssis PVC double vitrage récents, de chauffage central au mazout.

Spécificités

L'ensemble de ces biens devrait pouvoir être divisé en minimum 3 lots :

- Le bâtiment principal de la Maison Communale
- Le bâtiment latéral droit
- Les bâtiments de l'ONE.

Les affectations possibles, sous réserve d'autorisations urbanistiques, sont :

- maison bourgeoise pour le bâtiment principal ou immeuble à appartements,
- maison unifamiliale pour le bâtiment latéral droit
- et bungalow pour le bâtiment ONE.

Il est également précisé que les limites cadastrales du terrain sur lequel ces biens sont construits viennent à proximité immédiate de l'arrière du bâtiment principal.

Il serait préférable d'envisager une extension sur la parcelle arrière où se trouve un terrain de tennis afin de pouvoir valoriser plus facilement ce bien.

Le terrain situé sur la gauche du bâtiment principal pourrait éventuellement être valorisé en terrain à bâtir.

Toutefois, la présence d'arbres éventuellement remarquables risque de compliquer cette destination.

Expertise

L'ensemble peut se valoriser à environ 425.000 euros, étant fait observer qu'il n'est pas facile de trouver amateur pour ce genre d'immeuble et compte tenu de la proximité immédiate des installations sportives.

Possibilité éventuelle de valoriser en cas de division.





BIEN NUMERO CINQ:

- Entrepôt des Travaux et bâtiment Croix Rouge
- croix rouge : rue de l'Eglise, 23 Awans, parcelle 1 B n°963/L2 , 156 m², RC433€, 19.25m X 9.3m (mesuré sur plan cadastral)
- hall : rue de l'Eglise, +23, 1 B 963/M2, 1844 m², RC 2818 €, parcelle de 83mX21m (largeur variable), hall de 30mX19.5m (mesuré sur plan cadastral)
- Zone d'habitat à caractère rural
- mon collègue qui travaille dans les modulaires me signale qu'il pleut dans plusieurs bureaux, dans les sanitaires, et que des tâches d'humidité apparaissent dans les sanitaires.

Descriptif

Cet ensemble se compose d'un bâtiment principal à rue et d'un entrepôt situé sur l'arrière. Un ensemble de bureaux préfabriqués est également situé à l'arrière du terrain de ce bâtiment.

Le bâtiment à rue se compose :

- Au rez-de-chaussée : un hall d'entrée central avec, sur le côté droit, une grande pièce de 7m sur 8m et sur le côté gauche, trois bureaux dont un avec coin cuisine et des sanitaires.
- A l'étage, un grand grenier de 8m sur 16m, difficilement exploitable en raison de la charpente.
- A l'arrière, au niveau du rez-de-chaussée : des locaux servant notamment pour l'installation de chauffage empiétant sur l'entrepôt.

Sur l'arrière de ce bâtiment, un grand entrepôt de plus ou moins 30m sur 17m. Il est précisé que l'accès à cet entrepôt n'est possible qu'en passant sur la parcelle de terrain sur laquelle est construite la salle Noel Heine.

A l'arrière de la parcelle, sur le fond du terrain, se trouvent également des bureaux préfabriqués dont les surfaces respectives sont de plus ou moins 6m sur 15m et 6m sur 7m. Certains de ces bâtiments servent de bureaux, sanitaires, d'autres de salle de réunion et cantine.

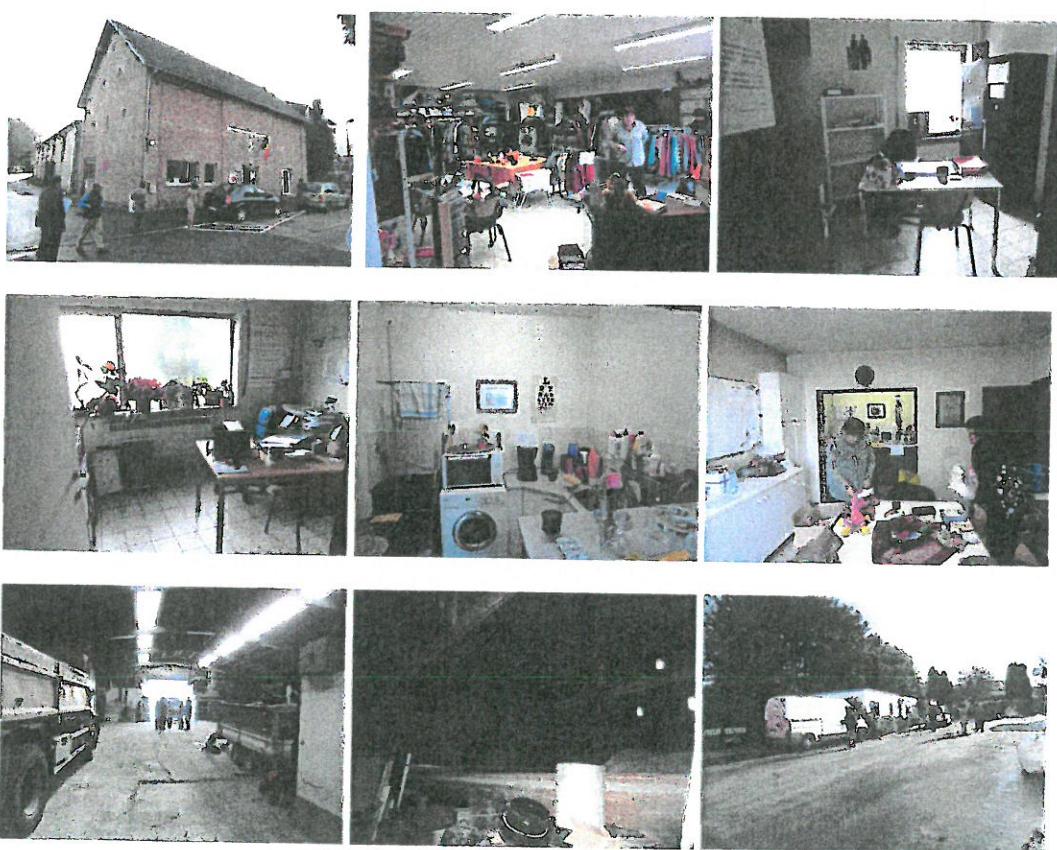
Spécificités

Une vente de ce bien sans constitution de ladite servitude de passage ainsi que des servitudes de vue pour des fenêtres sur le pignon du bien est quasi inenvisageable.

Expertise

L'ensemble est estimé à 250.000 euros étant donné que l'étage de la partie à rue est difficilement aménageable.

Les bureaux modulaires à l'arrière n'ont pas de réelle valeur marchande.





BIEN NUMERO SIX:

- Terrain
- Angle des rues de Hollogne et Musin, Awans
- parcelle 1 B n° 1003/V, 110 m² (environ 10mX11m), RC 1€
- Zone d'habitat à caractère rural
- plan d'alignement et photo du terrain: voir annexes (6A et 6B)

Descriptif

Il s'agit d'une parcelle de terrain de plus ou moins 12m sur 10m, à l'angle des rues de Hollogne et Musin

Spécificités

Le propriétaire joignant rue Musin s'est ménagé un accès à l'arrière de son bâtiment passant sur ledit terrain.

Cet accès a-t-il été ou non autorisé ?

La valorisation du terrain est effectivement différente selon que le bien est grevé d'une servitude de passage en faveur de cet immeuble rue Musin.

La superficie et la disposition du terrain ne semblent pas permettre facilement la réalisation d'un immeuble.

Expertise

Le bien peut être estimé à la somme approximative de 8000 à 10000 euros pour autant qu'il n'y ait pas de servitudes.



BIEN NUMERO SEPT:

- Terrain
- Rue de Hollogne, Awans
- parcelle 1 B n° 855/R, 10732 m², RC 84€

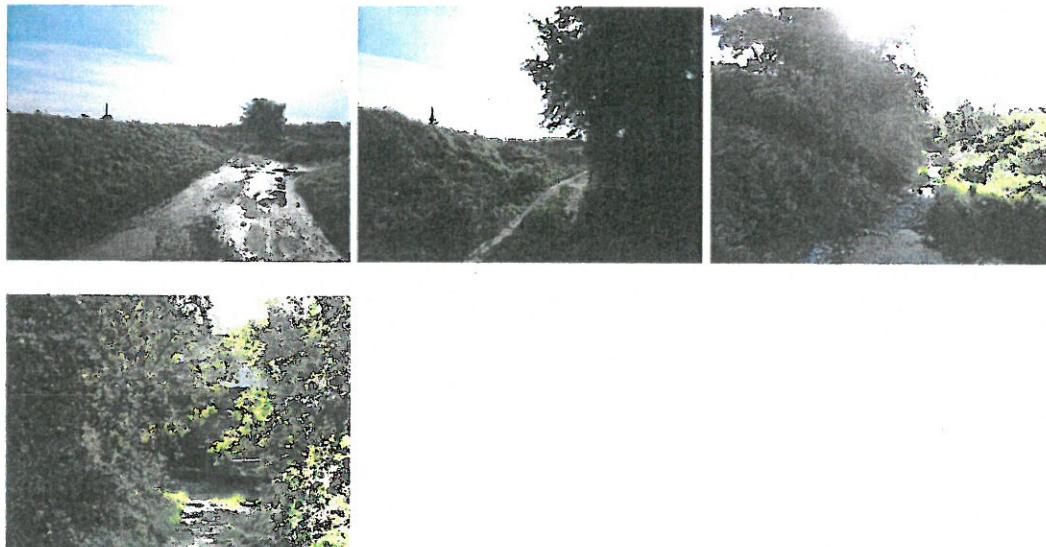
- o zone d'activité économique industrielle (projet de parc d'activités en lien avec le développement de l'aéroport de Liège-Bierset en cours)

Descriptif

Il s'agit d'une parcelle de terrain agricole située en zone d'activité économique industrielle.

Expertise

En raison du projet de réalisation de la zone d'activité économique industrielle, la valeur du terrain doit être majorée par rapport à du terrain agricole pour autant que le terrain soit libre d'occupation, sa valeur peut être estimée à environ 10 euros le mètre carré.



BIEN NUMERO HUIT:

- o Terrain
- o Campagne de Stockis, Awans
- o parcelle 1 B n° 738/C, 264 m², RC 2€
- o zone d'activité économique industrielle (projet de parc d'activités en lien avec le développement de l'aéroport de Liège-Bierset en cours)

Descriptif

Languette de terrain.

Expertise

Bien que n'ayant aucune valeur intrinsèque, il peut être estimé de la même façon que le bien 7 étant donné sa situation en zone économique et au vu de sa forme.

BIEN NUMERO NEUF:

- o Terrain
- o Rue de la Burette, Othée
- o parcelles 5 B n° 428/D, E, F, G et H, 7762 m², RC total de 61€

- zone agricole
- terrains acquis par expropriation le 22/04/2010, dans le but de construire un hall omnisport (projet incertain)
- il n'y aurait plus de bail sur cette terre, le dédommagement aurait été payé lors de la procédure d'expropriation

Description

Expertise

Le terrain peut être estimé à la somme de 5,5 euros le mètre carré étant donné sa petite surface et pour autant que le terrain soit libre d'occupation.



BIEN NUMERO DIX:

- Presbytère
- rue Robert, 22 à Othée
- parcelles 5 B n° 766/C et 767/B, 1388 m², RC total de 1590€
- zone d'habitat à caractère rural

Descriptif

Il s'agit d'un bâtiment de type maison de maître situé en retrait par rapport à la chaussée, dans un quartier ayant conservé un ensemble architectural ancien très harmonieux.

Ce bâtiment se compose :

- au rez-de-chaussée, autour du hall d'entrée : une cuisine de 4m sur 3,80m, une salle à manger de 4,50m sur 4,50m, un salon de 6,50m sur 4,70m, une arrière-cuisine, une grande pièce véranda donnant sur le jardin
- au 1^{er} étage : une salle de bain, 4 chambres de bonne dimension et deux chambres plus petites servant de chambres de bonnes
- au 2^{ème} étage : deux grands greniers non isolés.

Dans son ensemble, ce bâtiment a un cachet agréable mais nécessite une profonde rénovation et une mise aux normes actuelles en matière d'isolation, chauffage, châssis de fenêtres et autres.

Il existe de nombreux éléments de caractère à préserver.

Le bâtiment bénéficie également d'un garage situé sur le côté gauche et d'un grand jardin sur l'arrière, jardin actuellement à l'état de brousse.

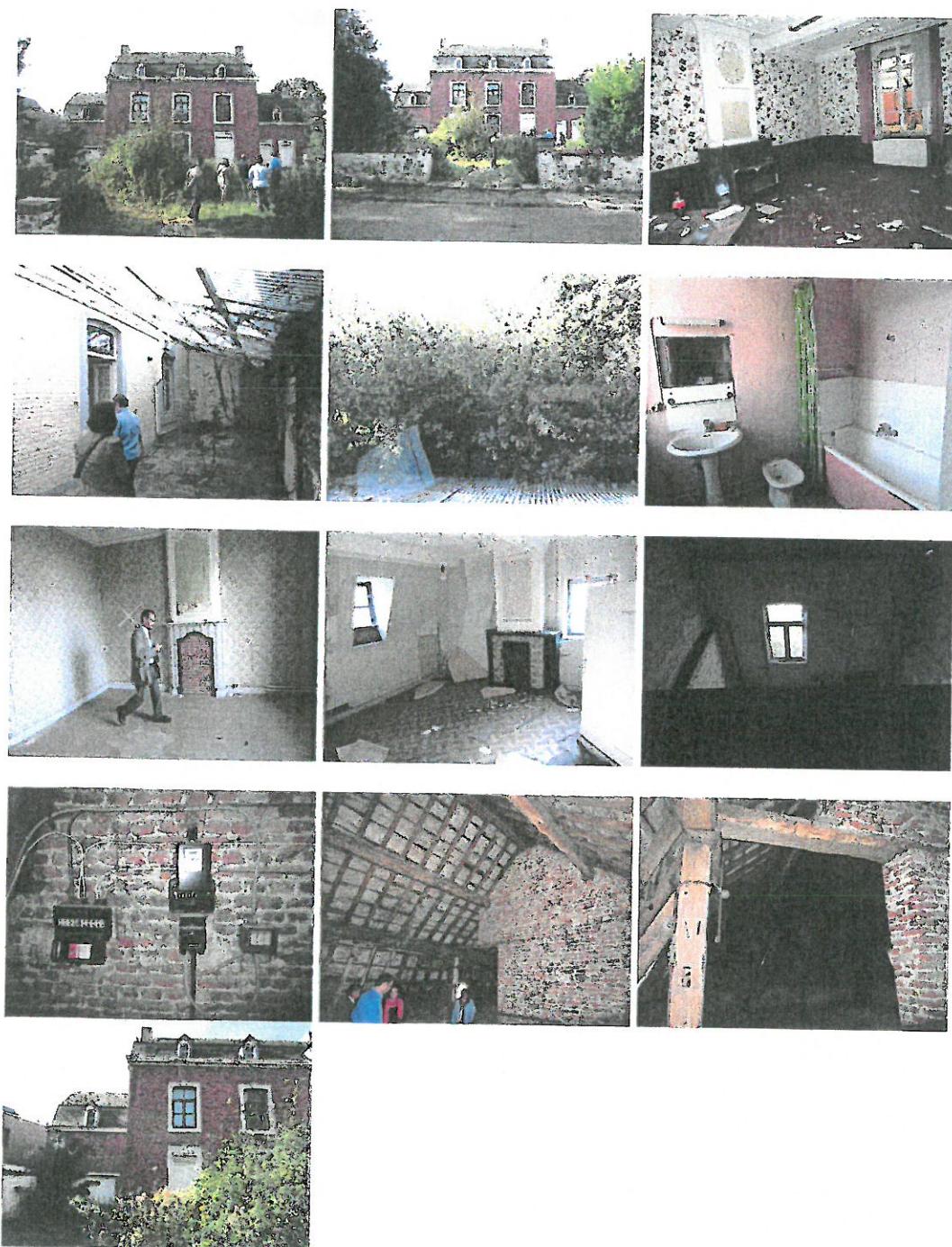
Il serait préférable d'envisager de débroussailler l'ensemble du bien avant d'envisager sa vente.

Est-il nécessaire de maintenir un passage entre la salle paroissiale et le jardin avant ?

Expertise

Ce bien de caractère se prêterait volontiers pour une vente publique avec un prix de départ de 180.000 euros.

Le bien pourrait atteindre la somme approximative de 220.000 euros



BIEN NUMERO ONZE:

- Terrain
- A la Savate, Othée
- parcelle 5 A n° 1148/C, 2509 m², RC 20€
- zone agricole

Descriptif

Il s'agit d'une pâture ne pouvant intéresser qu'un agriculteur mitoyen ou une personne ayant un cheval.

Expertise

Pour autant que le bien soit libre d'occupation le bien pourrait être estimé à la somme de 3 euros le mètre carré.



BIEN NUMERO DOUZE:

- Terrain
- A l'angle des rues Victor Heptia et Nicolas Fastré, Villers-L'Evêque
- parcelle 4 A n°994/D, 7593 m², RC 61€
- zone d'habitat à caractère rural linéaire (environ 50m), puis zone agricole
- largeur de la parcelle à rue: environ 49m70, dont il faut déduire la largeur de l'emprise
- largeur de la parcelle en fin de zone d'habitat: environ 44m, dont il faut déduire la largeur de l'emprise
- profondeur 167m environ

Expertise

La valeur intrinsèque est de 100 euros le mètre carré pour la partie en zone d'habitat et pour la partie agricole à 5 euros le mètre carré.

Fait à Saint-Nicolas, le 26 octobre 2014

A large, handwritten signature in black ink is visible on the left side of the page. To its right, there are several other handwritten markings, including a large blue circle and some blue lines and loops, possibly representing a sketch or a mark related to the property description.

c. Inventaire et analyse des sources de financement possibles et pertinentes

L'auteur de projet a pris contact tant avec le réseau bancaire qu'avec les administrations pour cerner des stratégies potentielles de financement. Vous en trouverez le compte rendu ci-après. Cette recherche s'est développée également suite à l'entrevue avec le directeur général et la directrice des finances de la Commune (sur base du courrier du 20 mars 2017 que vous trouverez en annexe).

Une commune finance généralement ses investissements via :

1. fonds propres
2. Subsides
3. Emprunt
4. Autres stratégies
5. Pistes d'économie de l'étude de faisabilité

1. Fonds propres

L'étude fait apparaître que la commune peut disposer d'une valorisation de biens immobiliers et fonciers. Nous avons notamment collationné l'étude de ces fonds communaux. Par ailleurs, il reste à évaluer l'apport potentiel du foncier du CPAS.

2. Subsides

Au niveau des subsides, la démarche prend parfois plusieurs années.

Classiquement, les subsides pour les maisons communales, sont à demander à la DGO 1 du SPW, responsable : Isabelle Jadot
<http://routes.wallonie.be/struct.jsp?chap=0&page=jsp/entiteorg.jsp&code=17700000>

Voir aussi à propos du plan d'investissement communal.

https://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/site/dgpl/accueil/Travaux_subsidies/pid/1010
<http://subsides.pouvoirslocaux.wallonie.be/>
<http://www.uvcw.be>

Personne de contact à la DGO 5- Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs locaux :

Inspecteur général : Stéphane MARNETTE

Avenue Gouverneur Bovesse 100
5100 Namur (Jambes)
Tel: 081 32 32 28

Au niveau de l'aménagement des abords, des subsides devraient pouvoir être octroyés via la DG03 et selon les objectifs développés dans le PCDR.

Les fonds FEDER ne sont plus accessibles en ce moment car nous sommes dans la période de programmation en cours 2014-2020. Il y a parfois des montants non utilisés qui peuvent être récupérés en cours de programmation, mais les maisons communales ne sont probablement pas éligibles. Ces programmes FEDER sont par priorité affectés à des dossiers qui ont des retombées sur le développement économique, parfois étendu à d'autres matières, telles que le tourisme, le patrimoine ou la culture.

3. Emprunts

Le concept de Smart City est vraiment dans l'air du temps. La commune ayant une réflexion plus large que la simple construction d'une maison communale avec par exemple, le regroupement avec les services du CPAS, la mise en place un plan de mobilité facilitant l'accès aux citoyens, l'utilisation de techniques innovantes en vue de réduire les consommations d'énergie etc ... Il pourrait être envisagé un financement dans le cadre de ce concept de «Smart City » et d'y obtenir taux plus avantageux.

Pour la construction elle-même, soit la commune suit le schéma classique soit elle lance un marché de promotion avec design ou non si celui-ci a fait l'objet d'un marché séparé. L'avantage pour la commune qui ne dispose pas des ressources suffisantes que pour suivre les travaux, est qu'elle reçoit son bâtiment à la réception provisoire et ne commence les remboursements qu'à ce moment (pas de préfinancement par la commune pendant la durée des travaux). Il y a certes la marge de promotion mais le prix est connu et fixé dès le départ, donc pas de majoration en cours de chantier (sauf bien sûr si le programme est modifié). Ce type de marché offre une garantie de prix, de timing et de résultat. Le risque de construction est pris en charge par le promoteur.

4. Autres stratégies

1. Des PPP (partenariats public/privé) peuvent éventuellement être envisagés à condition que le privé y trouve un avantage (par exemple, construction d'appartements qui seront commercialisés par le privé, surfaces commerciales etc ...).

Une nouvelle maison communale peut sous certaines conditions être subsidiée mais dans ce cas, il faut vérifier si la formule du PPP est compatible.

2. L'auteur de projet observe que la présence sur la commune d'opérateurs commerciaux démontrant l'attractivité de celle-ci représente un capital potentiel pour des opérations de sponsoring ponctuelles. Nous pensons notamment aux équipements liés aux lieux d'accueil. Il suffit de voir les apports commerciaux sur des équipements publics tels que théâtres ou musées pour penser qu'un travail spécifique pourrait être mené auprès des commerces et industries locaux dans cette voie.

5. Pistes d'économie de l'étude de faisabilité

La proposition stratégique de l'étude tend à démontrer qu'après échange avec le collège et l'ensemble du personnel communal nous pourrions atteindre une économie d'échelle substantielle par rapport à l'étude de la SPI illustrant la demande initiale. En guise d'illustration de ces économies, notre esquisse suggère la récupération de la halle existante, la transformation et l'extension intelligentes du bâti de la maison communale actuelle, etc.

Ce résultat apparaît dans l'estimatif par phase repris ci-dessus.

En résumé, des économies substantielles se présentent pour les trois gros postes :

- La Maison communale
- La Halle des travaux
- Il faut notamment lire que le traitement des abords est pris en compte dans notre estimatif

8. DOCUMENTS ANNEXES

- a. Photos du site**
- b. Recensement des propriétés communales par entités et indication du patrimoine vendable**
- c. Fiches programmatiques (lien organigramme)**
- d. Plans des services - situation existante**

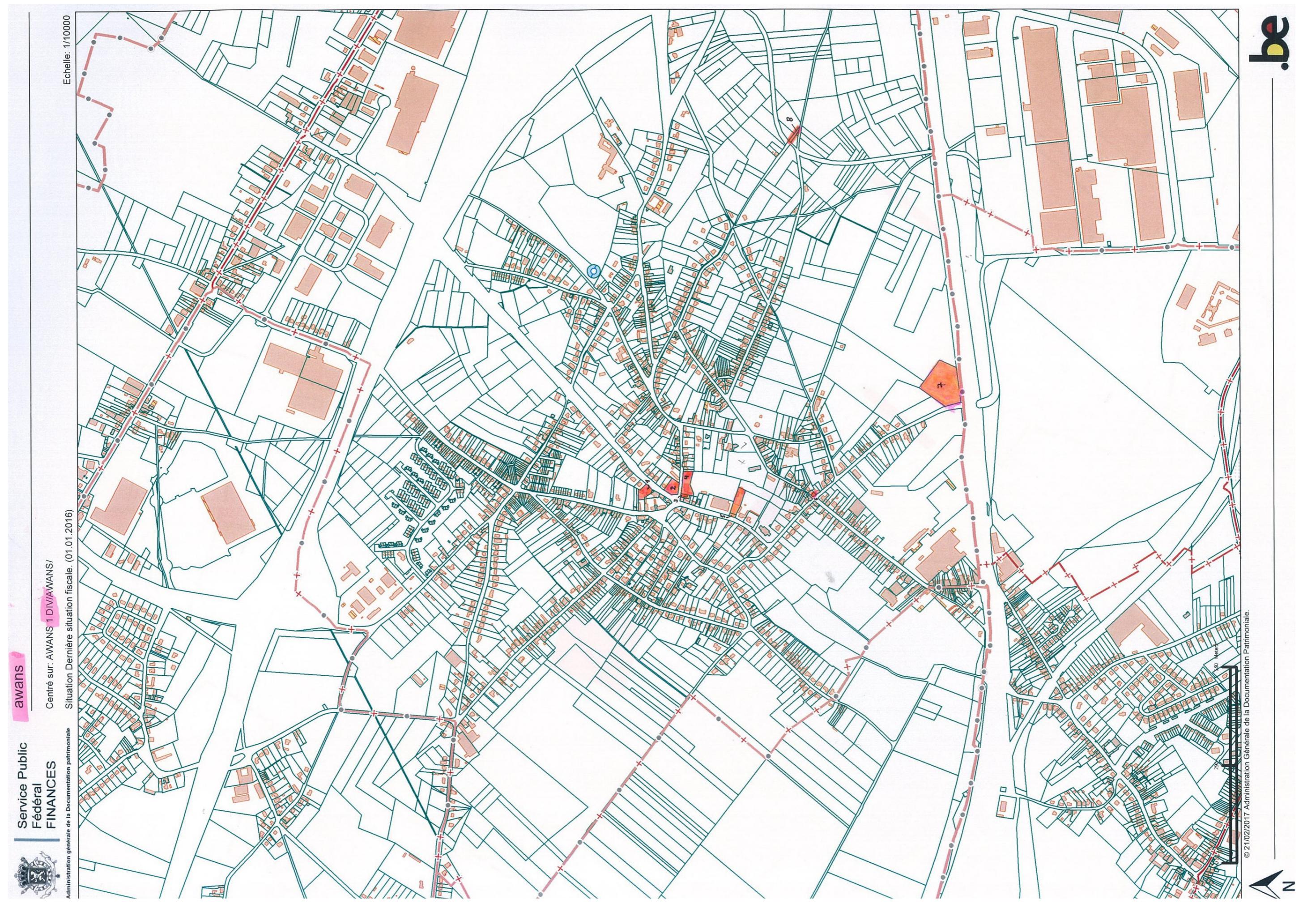
a. Photos du site

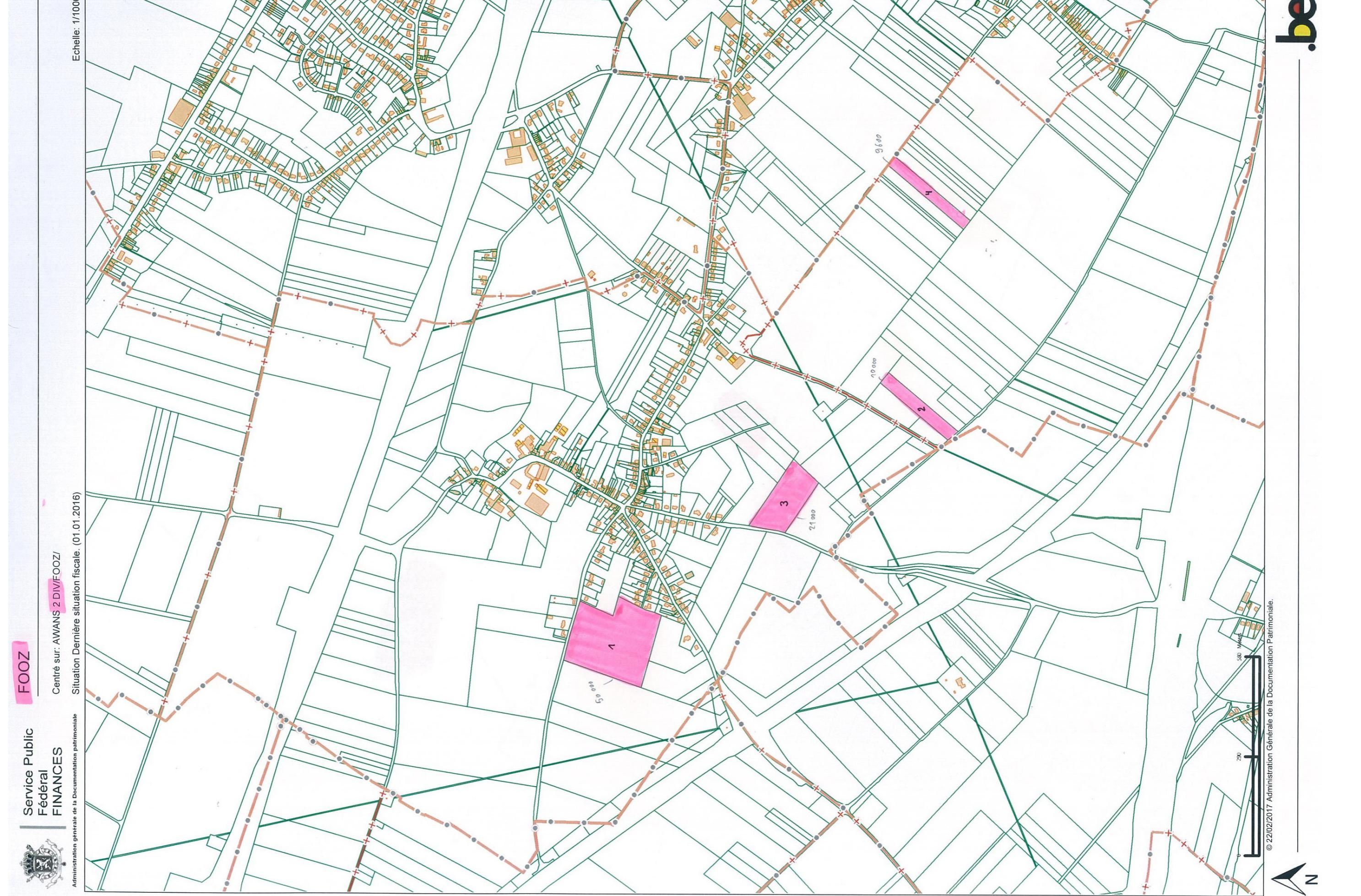


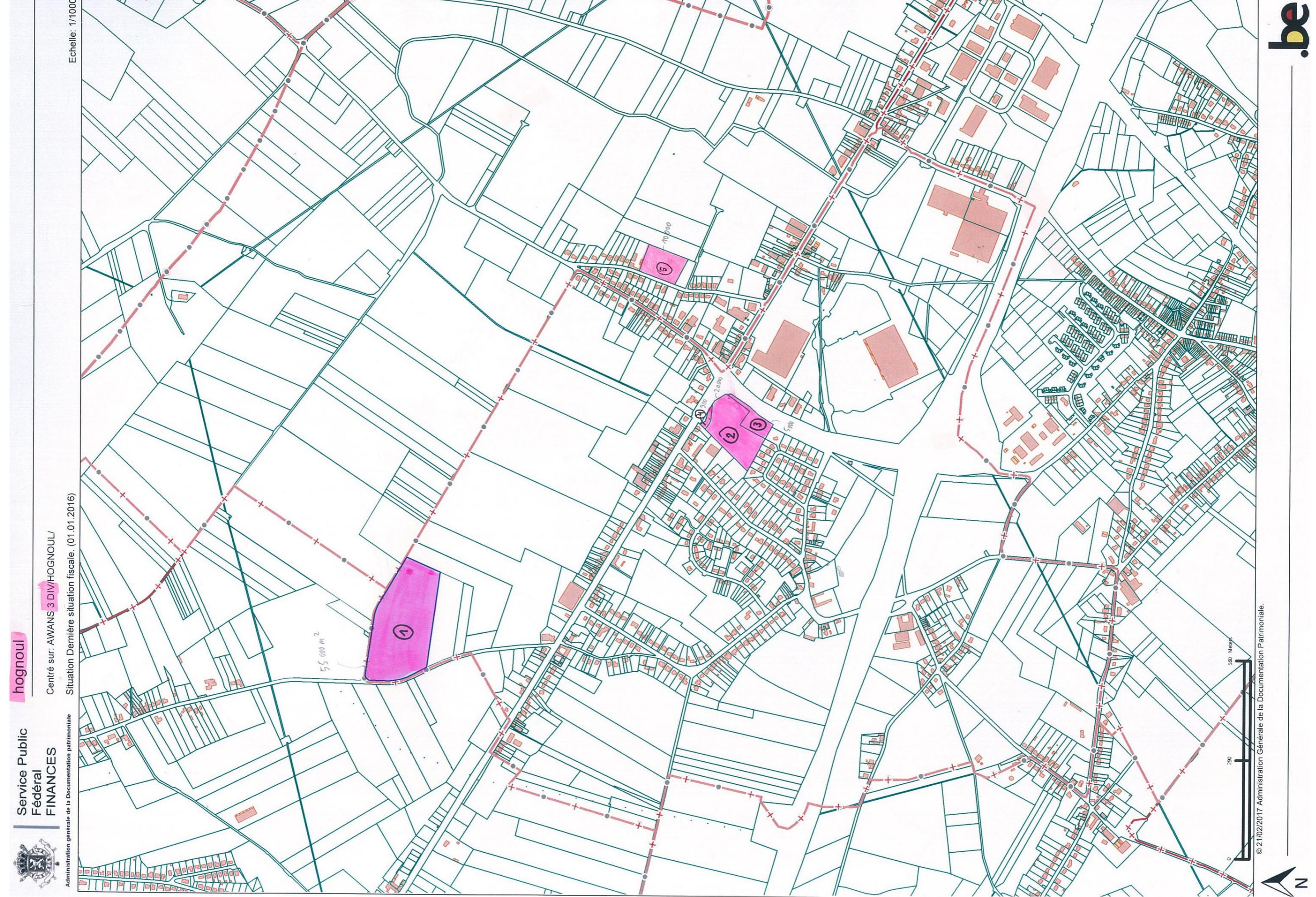
b. Recensement des propriétés communales par entités et indication du patrimoine vendable

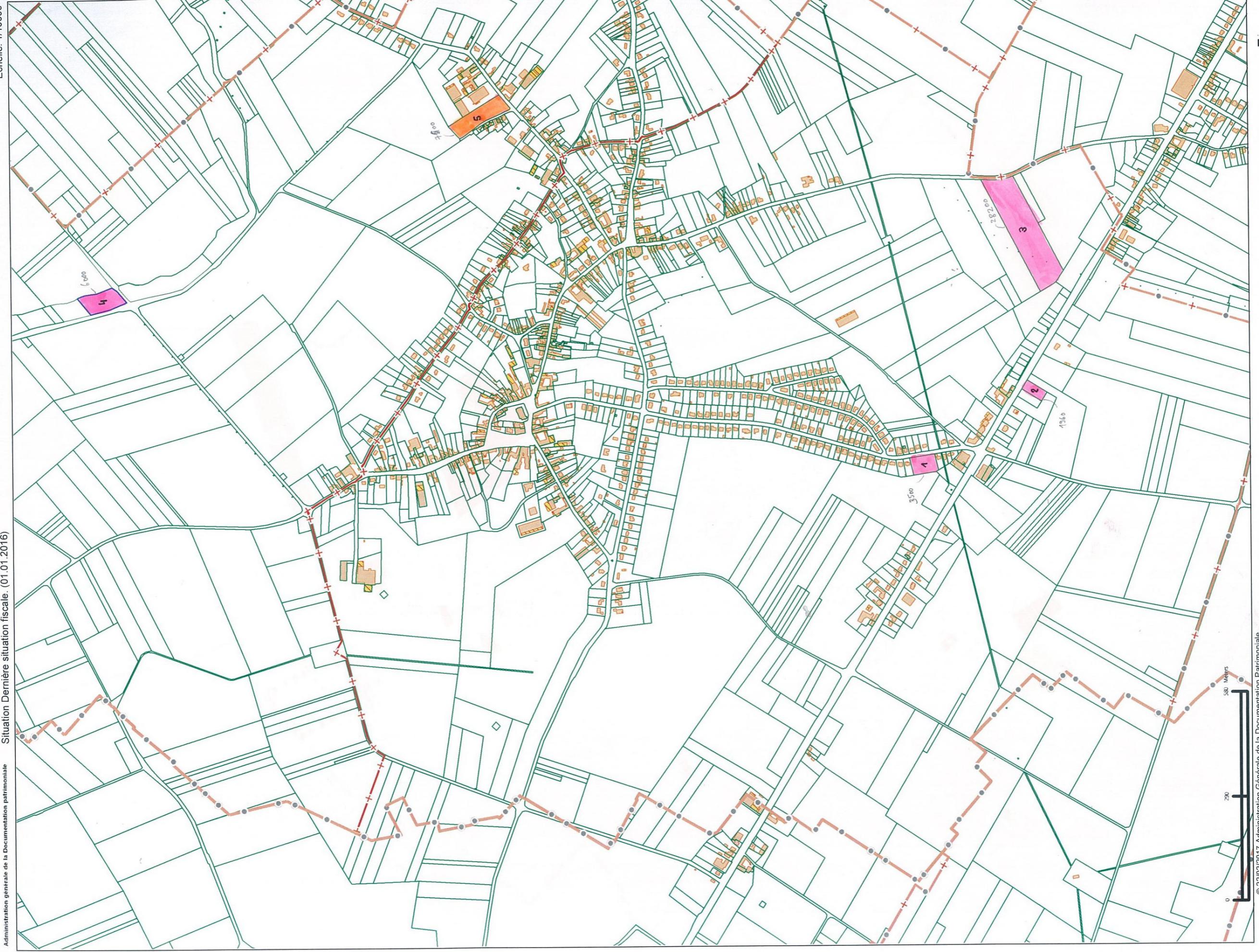
REPERAGE PARCELLES					
DOSSIER : 401 AWANS					
 propriétés de la Commune d'Awans  batiments communaux  propriétés du CPAS d'Awans					
N°			div	parcelle	m2
AWANS		DIV 1			
01	rue noel Heine	terrain	B	128 / N3	1.310
02	rue Heine / rue des ecoles	terrain (ZHCR)	B	163 / V	1.301
03	rue des ecoles, 2	bureau CPAS	B	962 / s2	177
04	rue des ecoles, 4	maison communale	B	961 / G	2.032
05	rue de l'église, 23	entrepot croix rouge / travaux	B	963 / L2 + M2	156 + 1844
06	rue de hollogne / rue musin	terrain (ZHCR)	B	1003 / V	110
07	rue de hollogne	terrain (ZAEI)	B	855 / R	10.732
08	campagne stockis	terrain (ZAEI)	B	738 / C	264
09	rue des écoles +4	instalation sportives (foot)	B	963 / K2	9.700
FOOZ		DIV 2			
01	chemin de freloux	terrain	A	469 / A	50.000
02	chemin de fooz	terrain	B	55 / A	10.000
03	chemin de voroux	terrain	A	493 / B	21.000
04	thier de fexhe	terrain	B	12 / A	9.600
HOGNOUL		DIV 3			
01	Rue du commandant Naessens / aux hayettes	terrain	A	37 / A	55.000
02	rue louis germeau / rue chaussée	terrain	A	400 / D	20.144
03	rue louis germeau (fond des bois)	terrain	A	402 / B	5.091
04	rue chaussée (fond des bois)	terrain	A	400 / F	894
05	rue des moulins (trouxs des renards)	terrain	1 A	78700%	10.116

	VILLERS L'EVEQUE		DIV 4		
01	rue nicolas lenoir ((la tombelle))	terrain	B	910 / B	3.580
02	chaussée N, ledouble ((poyoux fosse))	terrain	B	1282 / C	1.960
03	Rue du commandant Naessens (chavelotte)	terrain	B	780 / B	28.270
04	chemin (dessus les marnieres)	terrain	A	351 / A	5.955
05	rue victor heptia / rue nicolas fastré	terrain	A	994 / D	7.593
OTHEE		DIV 5			
01	chemin (bolaine)	terrain	A	409 / A	60.265
02	Rue joseph lescrenier	terrain	A	502 / D	790
03	rue de la savatte	terrain (construit?)	A	1144 / B	1.647
04	chemin (sart)	terrain	A	327 / A	45.635
05	rue de la savatte (a la voie de russon)	terrain	A	1153 / B	628
06	Rue de la savatte (sart)	terrain	A	1318 / A	4.600
07	rue delvaus	terrain	B	102100%	1.506
08	chemin d'othée à russon	terrain	A	166 / A ?	39.674
09	rue de la burette	terrains	B	428 / D,E,F,G,H	7.762
10	rue Robert, 22	presbytère d'Othée	B	766 / C + 767 / B	1.388
11	chemin d'Othée à Russon (a la savatte)	terrain (zAG)	A	1148 / C	2.506





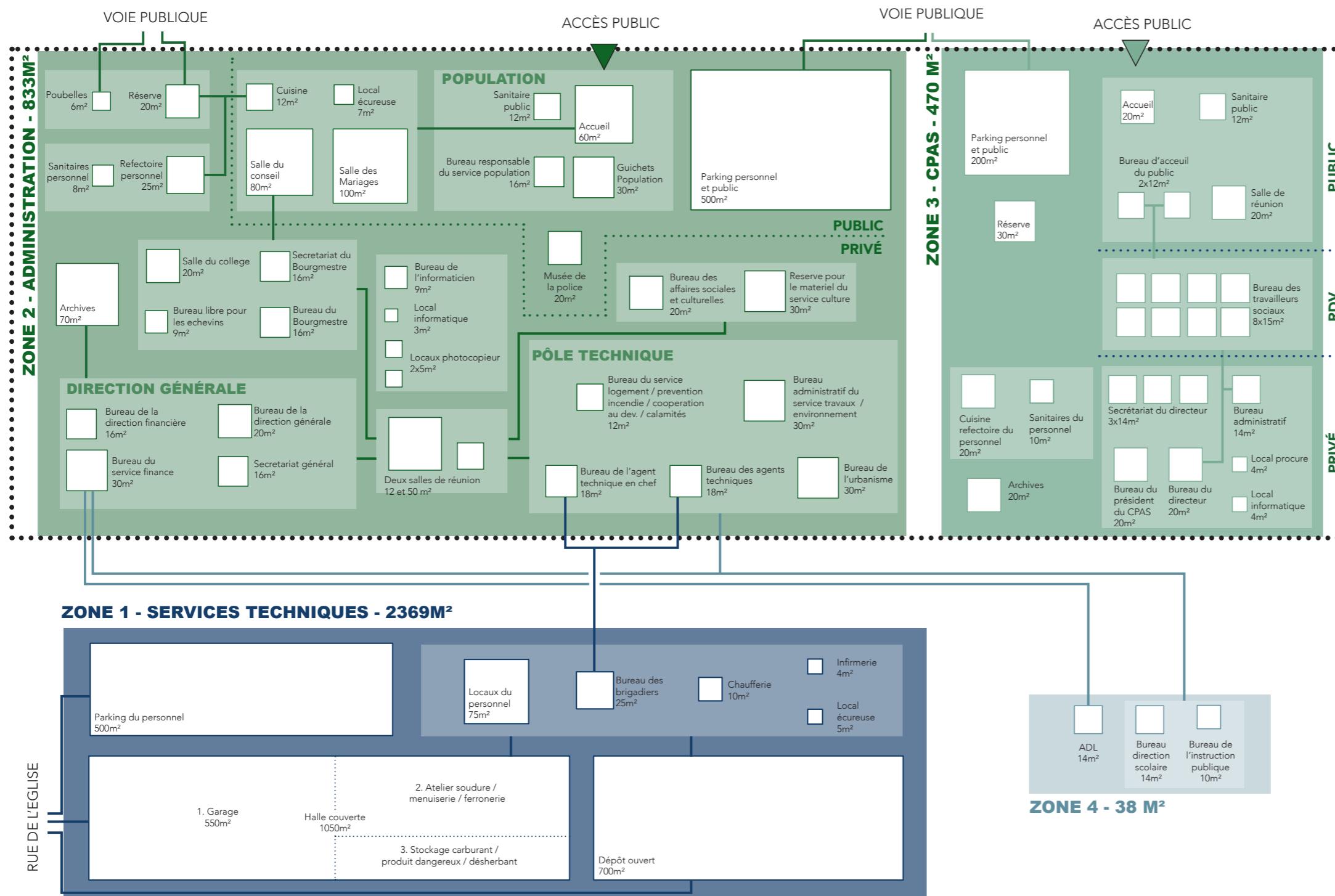






c. Fiches programmatiques

Ces fiches sont retranscrites dans l'organigramme présenté au point 4.



- 1.1 Halle couverte
- 1.2 Locaux du personnel
- 1.3 Bureau des brigadiers
- 1.4 Infirmerie
- 1.5 Dépôt ouvert
- 1.6 Chaufferie
- 1.7 Local écureuse
- 1.8 Parking du personnel

N° DESIGNATION SURFACE

1.1	HALLE COUVERTE	1050 m²
DIMENSIONS (Lxlxh) 50 x 21 x 6		
UTILISATEURS Personnel : services techniques travaux (15 personnes) et environnement (8 personnes) Public : interdit		
SITUATION R0		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : rue accès aisés / vestiaires sanitaires du personnel/ dépôt ouvert /local soudure Secondaires : parking du personnel		

DESCRIPTION**1. Garage**

Espace couvert d'environ 550m² permettant le parage des véhicules, leurs accessoires et les circulations:

- 3 camions
- 7 camionnettes
- 2 tracteurs
- 1 tracto pelle
- 5 remorques (dont 1 hydrocureuse)
- 1 engin type Bobcat
- 1 broyeur
- 1 compresseur
- 1 balayeuse
- 1 unité sablage
- 1 voiture
- Stock du sel de déneigement 60 m² + aire de manœuvre : idéal : faire 1 silo couché ou vertical
- 2 Lames de déneigement
- 1 machine à peinture et autres petits équipements
- Matériel du service environnement : outillage, 3 tondeuse, taille-haie
- Une partie du dépôt de matériaux qui doit être abritée (bois, sablage)

MIXTE
Travaux
Environnement

Equipement spécifique :

- Un palan / pont roulant
- 2 points d'eau minimum

Remarques :

- 2 accès : Entrée / sortie larges
- Éclairage / isolation / chauffage ?
- Une fosse notamment pour faire les graissages

2. Atelier soudure / menuiserie / ferronnerieRemarques :

- Ventilation (extraction fumées)
- Isolation / chauffage / éclairage
- Alimentation électrique suffisante
- Racks pour stocker les différents matériaux (bois, acier,...) de plain pied en grande longueur (hors atelier)

Travaux

3. Stockage carburant / produits dangereux / désherbantEquipement spécifique :

- +/- 25 Étagères grillagées individuelles
- 1 évier
- Matériel de signalisation
- Groupe électrogène

Mixte

4. Stockage matériel saisonnier Espace permettant de stocker le matériel des fêtes (tables, chaises, décors, chapiteaux...), des élections (isoloirs, urnes,...), de signalisation, des écoles et des bureaux (mobilier). De plain pied.	Travaux
5. Matériel de signalisation y compris racks de poteaux	Travaux
6. Stock produits ciment	Travaux
7. Stock environnement <ul style="list-style-type: none"> - Mousse calcaire - Dératisation - Bancs / tables 	Environnement
8. Abri fumeur	Mixte
9. Stock de petits engins : Bétonnière, compresseur, plaque vibrante, sableuse, rouleau vibrant, nettoyeur haute pression	Travaux
10. Stockage petits outils et clouterie, visseuses.	Travaux
11. Stock de consommables : <ul style="list-style-type: none"> - Câbles électriques ; - Luminaires ; - Sanitaires. 	Travaux
12. Stock petit outillage du service environnement (taille haie, établi, ...)	Environnement
13. Stock pour le mobilier de citoyens expulsés (150 m2)	
14. Local poubelles et containers : <ul style="list-style-type: none"> - Ordures ménagères - Papiers + cartons - Huiles - Peintures - Déchets verts 	Mixte
15. Atelier pour le service de l'environnement	
<u>Remarques :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Ventilation (extraction fumées) - Isolation / chauffage / éclairage 	

N°	DESIGNATION	SURFACE
1.2	LOCAUX DU PERSONNEL	75 m²
DIMENSIONS (LxLxH)		
UTILISATEURS Personnel : 23 à 32 ouvriers des services techniques Travaux et Environnement Public :		
SITUATION		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : dépôt / halle couverte Secondaires : parking du personnel		

DESCRIPTION

Revêtement de sol ultra résistant

Prévoir un grattoir pour les chaussures à l'entrée

1. Vestiaires 25 m²

- casiers larges pour 32 personnes permettant de scinder habits de ville et de travail
- casiers permettant de séparer les vêtements et chaussures humides des vêtements secs
- casiers complémentaires pour l'environnement (équipement spécifique élagage, abattage,...)
- bancs
- prévoir une bonne ventilation
- un vestiaire séparé pour le personnel d'entretien

2. Sanitaires 10 m²

- un wc
- trois urinoirs
- un wc séparé pour les dames ou le personnel d'entretien
- discrétion des sanitaires par rapport aux bureaux

3. Douches 6 m²

Selon législation. + Prévoir une douche pour les dames (étudiantes)

4. Réfectoire 30m²

- Chaises et tables pour 32 personnes
- kitchenette
- abri fumeur à l'extérieur

5. Local rangement du matériel de nettoyage

N°	DESIGNATION	SURFACE
1.3	BUREAU DES BRIGADIERS	25 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 3 brigadiers Public : sur rdv		
SITUATION		
ACCS / LIAISONS Prioritaires : halle couverte / locaux du personnel / dépôt / bureau des agents techniques / service finance (bons de commande) Secondaires : bureau de l'agent technique en chef / administration communale		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- Zones d'affichage (10 m²)

Mobilier :

- 3 bureaux équipés d'un ordinateur dans un local commun (dont logiciel ATAL)
- 5 Armoires pour les dossiers (archives de proximité)
- Photocopieur
- Kitchenette des bureaux

Remarques :

Possibilité de s'isoler pour une réunion

N°	DESIGNATION	SURFACE
1.4	INFIRMERIE	4 m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public : -		
SITUATION		
ACCS / LIAISONS		
Prioritaires :		
Secondaires :		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- brancard
- évier

Mobilier :Remarques :

N°	DESIGNATION	SURFACE
1.5	DEPOT OUVERT	700 m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : le personnel des services techniques Public : interdit		
SITUATION RO		
ACCS / LIAISONS Prioritaires : rue / dépôt /local soudure Secondaires :		

DESCRIPTION

Espace extérieur permettant :

Entreposage des matériaux de construction

Stock Travaux :

- marchandises inertes (blocs, béton,...)
- plots de chapiteaux / chapiteaux / charrette enterrements
- pavés de rue / stabilisé
- signalisation routière
- stock barrières Heras
- compresseur
- bacs de fleurs
- bancs publics

Tri des déchets

- déchets verts
- déchets huile/peinture
- déchets hydrocarbures, balayeuse, boues de décantation (balayage et curage à séparer)
- déchets électro, métaux (en différents bacs selon le métal)
- matériaux inertes en vrac

Nettoyage des véhicules – 50 m² soit 5 x 10 m

Equipement spécifique :

- Silos pour tri des déchets
- Toiture pour abriter la sableuse
- Une bouche et lance incendie pour remplissage de l'hydrocureuse (bouche de 10")
- Récupérer les eaux de pluie : créer une citerne (20.000 L ?)

Remarques :

- Prévoir une zone à l'écart avec possibilité de traitement des boues selon les normes en vigueur avant rejet à l'égout (odeurs...)
- Nature des déchets : boues de balayage ou de curage, terre inerte avant décharge, écorce, déchets verts, broyage.

N°	DESIGNATION	SURFACE
1.6	CHAUFFERIE	10 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCS / LIAISONS Prioritaires :		
Secondaires :		

DESCRIPTION**Chaufferie de la halle couverte****Chaufferie des bureaux**Equipement spécifique :

Abri pour vélos et mobylettes, sécurisé

N°	DESIGNATION	SURFACE
1.7	LOCAL ECUREUSE	5 m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCS / LIAISONS Prioritaires :		
Secondaires :		

DESCRIPTION

Local permettant le rangement de :

- Machine à laver
- Matériel d'entretien
- Armoire de rangement
- 1 Vestiaire personnel

Equipement spécifique :

Fenêtre ouvrable

N° DESIGNATION

SURFACE

1.8	PARKING DU PERSONNEL	500 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public :		
SITUATION		
ACCS / LIAISONS Prioritaires : Secondaires :		

DESCRIPTION**Parking pour 30 voitures, 3 vélos, 4 mobylettes**Equipement spécifique :

Abri pour vélos et mobylettes, sécurisé

- 2.1 Accueil
- 2.2 Sanitaire public
- 2.3 Guichets population
- 2.4 Bureau du responsable du service population et de l'état civil
- 2.5 Salle du collège
- 2.6 Salle du conseil
- 2.7 Salle des mariages
- 2.8 Bureau libre pour les échevins
- 2.9 Bureau du service finance
- 2.10 Bureau de la direction financière
- 2.11 Secrétariat général
- 2.12 Bureau de la direction générale
- 2.13 Secrétariat du bourgmestre
- 2.14 Bureau du bourgemestre
- 2.15 Bureau de l'agent technique en chef
- 2.16 Bureau des agents techniques
- 2.17 Bureau de l'Urbanisme
- 2.18 Bureau du service Logement / Prévention Incendie / Coopération au développement / Calamités naturelles publiques
- 2.19 Bureau administratif du service Travaux et Environnement
- 2.20 2 Salles de réunion
- 2.21 Bureau des affaires sociales et culturelles
- 2.22 Réserve pour matériel du service Culture
- 2.23 Bureau de l'informaticien
- 2.24 Local informatique
- 2.25 2 Locaux Photocopieur
- 2.26 Sanitaires du personnel
- 2.27 Archives
- 2.28 Cuisine
- 2.29 Local écureuse
- 2.30 Réfectoire du personnel
- 2.31 Réserve
- 2.32 Local poubelles
- 2.33 Espaces extérieurs et parkings
- 2.34 Musée de la Police

N°	DESIGNATION	SURFACE
----	-------------	---------

2.1	ACCUEIL	60 m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 1 personne Public : tous les publics		
SITUATION R0		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : parking public / service population / wc publics Secondaires :		

DESCRIPTION**Accueil physique et téléphonique de toute personne se présentant à la commune**Equipements spécifiques :

- Centrale téléphonique
- 1 poste informatique

Mobilier :

- 1 guichet
- affichage
- salle d'attente pour 10 personnes avec présentoir pour les informations à mettre à disposition du public
- zone d'exposition présentant :

1. L'histoire d'Awans
2. Des spécificités de la production, de l'activité économique communale
3. L'offre culturelle et sportive
4. L'information pour le service population
 - Banque publique, point poste, gestion des colis ?
 - Maquette de la commune dans le hall ?
 - Place pour les accueils des enfants

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.2	SANITAIRE PUBLIC	12 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public : tous les publics		
SITUATION		
RO		
ACCÈS / LIAISONS		
Prioritaires : accueil		
Secondaires :		

DESCRIPTION

Sanitaire accessible PMR

Equipement spécifique :

- Lave-mains
- langeuse

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.3	GUICHETS POPULATION	30 m²
DIMENSIONS (Lxlh)		
UTILISATEURS Personnel : 4 agents Public : tous les publics		
SITUATION R+0 - Accès PMR		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : Accueil / services administratifs / 1 salle de réunion Secondaires : urbanisme / coin repas / sanitaires du personnel / archives		

DESCRIPTION**4 postes dont 3 guichets + 1 back office**Mobilier :

- Armoires de rangement
- 2 chaises / guichet pour le public
- Étagères pour archives de proximité

Remarques :

- Prévoir un système permettant d'appeler la personne suivante à se présenter au guichet
- Qualité de l'acoustique/ confidentialité (espacer légèrement les postes)
- Attention particulière aux moins-valides et mal-entendants
- Procure de proximité
- Guichet suffisamment grand
- Zones d'affichage (+ présentoirs)
- Porte vitrée vers l'accueil

Equipement spécifique :

- 1 poste informatique (avec RAPC et lecteur de cartes BELPIC) par guichet avec imprimante
- 1 poste informatique back office avec imprimante (population / casier judiciaire communal / état civil)
- Accès PMR à au moins un guichet
- Guichet banksys
- Photomaton (dans le hall)
- Timbreuse ? ou à l'accueil
- Armoires blindées pour l'archivages (actuellement dans le local informatique)
- 1 copieur – fax – scanner (indispensable 24h/24 pour Police, Office des étrangers, casier judiciaire central, Affaires étrangères,...)

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.4	BUREAU DU RESPONSABLE DU SERVICE POPULATION	16 m ²
DIMENSIONS (LxLxH)		
UTILISATEURS Personnel : 1 agent Public : tous les publics		
SITUATION Accès PMR		
ACCS / LIAISONS Prioritaires : guichets population / fax-copieur – scanner du guichet population / accueil Secondaires : sanitaires du personnel / archives / services administratifs		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- Coffre fort
- 1 poste informatique avec imprimante
- Archives de proximité

Mobilier :

- 1 bureau équipé
- Armoires de rangement
- 3 chaises pour le public (état civil – étrangers – cimetières – élections – population)

Remarques :

- Les registres de l'état civil sont conservés dans 2 armoires blindées : 1 se trouve dans le local archives et 1 dans le service état civil-population.

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.5	SALLE DU COLLEGE	20 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public : sur rdv		
SITUATION		
ACCS / LIAISONS		
Prioritaires : bureau libre pour les échevins		
Secondaires :		

DESCRIPTION**Salle de réunion plus confidentielle (huis clos), 6 ou 7 personnes 1 fois par mois**Equipement spécifique :

- Écran
- Projecteur
- connexion internet

Mobilier :

- Tables et chaises
- Discréction (huis clos)

Remarques :

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.6	SALLE DU CONSEIL	80 m²
DIMENSIONS (Lxlxh) 10 x 8 x 4		
UTILISATEURS Personnel : Public : tous les publics		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : Accueil / cuisine Secondaires :		

DESCRIPTION

Salle de réunion pour 19 conseillers + public (parfois 30 personnes) + presse, se réunissant une fois par semaine soit environ 60 personnes

Equipement spécifique :

- Projecteur
- Écran avec bonne visibilité pour tout le monde

Mobilier :

- Hémicycle , sur le modèle de l'agora / forum

Remarques :

- Permet d'accueillir les réunions de concertation des enseignants des 4 entités (40 personnes)
- Permet d'accueillir le conseil des enfants
- Permet d'accueillir des présentations au public, CCATM, CLDR,...
- Demande pour une salle permanente
- Espace ouvert (transparence des services publics)

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.7	SALLE DES MARIAGES	100 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : 100 personnes		
SITUATION Lieu emblématique de la commune		
ACCS / LIAISONS Prioritaires : cuisine / accueil Secondaires :		

DESCRIPTION**Lieu symbolique.****Salle protocolaire qui ne doit plus être la même salle que celle du conseil**Equipement spécifique :

- PC, cablage
- Connexion internet
- Écran
- Sono portable

Mobilier :

- 100 Chaises
- 1 Table

Remarques :

- Salle polyvalente

2.8	BUREAU LIBRE POUR LES ECHEVINS	9 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCS / LIAISONS Prioritaires : secrétariat du bourgmestre Secondaires :		

DESCRIPTION**Petit bureau, peu servir de local de réunion pour le bourgmestre également**Equipement spécifique :

- Connexion internet, téléphone

Mobilier :

- 3 Chaises
- 1 Table

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.9	BUREAU DU SERVICE FINANCES	30 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 5 personnes Public : sur rendez-vous, demande d'accès PMR		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : enseignement, garderies / CPAS / entretien / associations locales / archives / DG / DF / Population / Travaux / Urbanisme Secondaires : services techniques / coin repas / sanitaires du personnel		

DESCRIPTION

Bureau paysager pour 5 personnes avec un coin permettant de s'isoler pour des entretiens ou coups de téléphone en toute discréetion

Equipement spécifique :

- 5 postes de travail
- 1 table pour petites réunions

Mobilier :

- Espaces de rangement (archives de proximité)

Remarques :

- Demande d'un bon éclairage

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.10	BUREAU DE LA DIRECTION FINANCIERE	16 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : service finances / CPAS / DG / service du personnel Secondaires :		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- 1 Coffre-fort dans le bureau

Mobilier :

- 1 bureau
- Rangements
- Archives de proximité

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.11	SECRETARIAT GENERAL	16 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 2 agents Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : DG / collège / conseil / économat / local photocopieur Secondaires : coin repas / sanitaires du personnel		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

-

Mobilier :

- 2 postes de travail
- Archives de proximité

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.12	BUREAU DE LA DIRECTION GENERALE	20 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 1 Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : Secrétariat général/ secrétariat du bourgmestre / direction finances Secondaires : Tous les services		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- photocopieur

Mobilier :

- 1 bureau
- Rangement en nombre suffisant
- Table de réunion pour 4 personnes

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.13	SECRETARIAT DU BOURGMESTRE	16 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 2 personnes Public :		
SITUATION		
ACCS / LIAISONS Prioritaires : secrétariat général / police / ADL Secondaires : archivage / travaux / logement		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- Poste pour deux personnes
- Besoin d'un petit espace pour réunions

Mobilier :

- Etagères pour archives de proximité (15 mct d'archives)
- Armoires et étagères (10 mct de dossiers)
- 2 postes de travail

Remarques :

- Accès au photocopieur
- Bonne acoustique

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.14	BUREAU DU BOURGMESTRE	16 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS		
Prioritaires :		
Secondaires :		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

-

Mobilier :

- Mobilier et connexion pour un poste de travail
- Armoires pour 12 mct de dossiers

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.15	BUREAU DE L'AGENT TECHNIQUE EN CHEF	18 m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : agent technique en chef Public : peut recevoir le citoyen/ des architectes / géomètres / bureaux d'études, entreprises,... sur rendez-vous		
SITUATION		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : Services de l'urbanisme et services administratifs travaux et environnement / 1 salle de réunion de 4 à 20 personnes Secondaires : halle couverte et locaux du personnel des services techniques (travaux et environnement) - Bureau du bourgmestre et Finances		

DESCRIPTIONMobilier :

- 1 poste de travail (logiciel ATAL)
- Une table pour petites réunions
- 3 armoires de 1,2m de large pour les dossiers
- 12 mct d'archives de proximité sur étagères

Remarques :

-

Equipement spécifique :

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.16	BUREAU DES AGENTS TECHNIQUES	18 m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 2 agents techniques Public : sur rdv		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : bureau des brigadiers Secondaires : services administratifs travaux / environnement / bureau de l'agent technique en chef / service d'urbanisme / DG /Bourgmestre / Direction scolaire		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- Zones d'affichage

Mobilier :

- 2 bureaux équipés d'un ordinateur dont le logiciel ATAL
- Une petite table de réunion
- 2 x 4 Armoires pour les dossiers (archives de proximité)
- photocopieur

Remarques :

Possibilité de s'isoler pour une réunion

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.17	BUREAU DE L'URBANISME	30 m ²
DIMENSIONS (Lxlh)		
UTILISATEURS Personnel : 2 à 3 agents Public : sur rendez-vous et selon les permanences		
SITUATION Accès PMR		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : salle de réunion de 10 personnes / service administratif travaux/logement / environnement / agent technique en chef des travaux Secondaires : DG (courriers, signatures) / archives / procure générale		

DESCRIPTION

Bureau paysager pour 3 personnes avec lieu attenant pour petites réunions.

Prévoir un espace d'attente à l'entrée (parfois 3 architectes qui attendent en même temps)

Equipement spécifique :

- Photocopieur à proximité

Mobilier :

- 2 bureaux équipés
- 1 grande table pour déplier les plans
- Armoires et étagères de rangement

Remarques :

- Pouvoir s'isoler avec un ordinateur
- Accès à une petite salle de réunion
- Pouvoir déplier des grands plans
- Problème des courriers et des délais de traitement des permis
- Zones d'affichage
- Zones d'archives de proximité

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.18	BUREAU DU SERVICE LOGEMENT/ PREVENTION INCENDIE / COOPERATION AU DEVELOPPEMENT / CALAMITES NATURELLES PUBLIQUES	12 m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 1 agent Public : sur rendez-vous		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : urbanisme / ADL / secrétariat du bourgmestre / sécurité publique Secondaires :		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- Photocopieur /scanneur à proximité (qualité de l'acoustique)

Mobilier :

- 1 poste de travail équipé
- Armoires de rangement

Remarques :

- Besoin d'un véhicule communal

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.19	BUREAU ADMINISTRATIF DU SERVICE TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT	30 m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 4 personnes Public : tous les publics		
SITUATION Accès PMR		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : petite salle de réunion / urbanisme / accueil / bureau de l'agent technique en chef du service travaux environnement Secondaires : DG / Finances / Archives / local informatique		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- casiers

Mobilier :

- 4 bureaux avec équipement informatique

Remarques :

- Comprend un front office avec comptoir

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.20	2 SALLES DE REUNION	12 et 50 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 4 et 20 personnes Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : Secondaires :		

DESCRIPTION

Petite salle permettant des réunions pour 4 personnes et salle permettant des réunions pour 20 personnes

Equipement spécifique :

-

Mobilier :

- Tables et chaises pour lire des plans

-

Remarques :

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.21	BUREAU DES AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES	20 m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 2 personnes Public : sur rendez-vous		
SITUATION		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : administration / finances / écoles / CPAS / secrétariat du bourgmestre / secrétariat général Secondaires : archivage / coin repas / réserve pour matériel à stocker		

DESCRIPTION**2 bureaux individuels ou un bureau commun et une salle d'entretien individuel**Equipement spécifique :

-

Mobilier :

- 2 postes de travail
- 1 salle d'entretien individuel (faisant office de salle de réunion également)
- Étagères pour les archives de proximité
- Présentoirs pour informations

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.22	RESERVE POUR MATERIEL DU SERVICE CULTURE	30 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : -		
SITUATION		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : service des affaires sociales et culturelles Secondaires :		

DESCRIPTION

Espace permettant le stockage du matériel du service culture (environ 30 m³ ?) (matériel des stages, centre de vacances, décors)

Equipement spécifique :

-

Mobilier :

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.23	BUREAU DE L'INFORMATICIEN	9 m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : PAS DE CONTACT		
SITUATION		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : tous les services / local informatique Secondaires :		

DESCRIPTION**Bureau pour 1 personne avec 2 postes informatiques**Equipement spécifique :

- Téléphonie
- Alarmes

Mobilier :

- Bureau avec deux postes de travail

Remarques :

- Y compris zone de stockage matériel (caisses, claviers, portables,...)

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.24	LOCAL INFORMATIQUE	3 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : -		
SITUATION		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : Secondaires :		

DESCRIPTION

Pièce fermée avec 3 serveurs et dégagement autour
 Back up doit être externalisé via fibre optique dans un autre bâtiment

Equipement spécifique :

- Réseau électrique séparé avec alimentation suffisante
- Cablage réseau avec tous les services

Mobilier :

-

Remarques :

- Climatisation (air conditionné)

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.25	2 LOCAUX PHOTOCOPIEUR	2 x 5 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCÈS / LIAISONS		
Prioritaires : tous les services administratifs / urbanisme / secrétariat général		
Secondaires : réfectoire		

DESCRIPTION**2 locaux à répartir pour l'administration**Equipement spécifique :

- 2 Photocopieurs minimum pour toute l'administration
- Table traçante (pour les services techniques et l'urbanisme) + zone de découpe

Mobilier :

- Étagères pour le stockage du papier, procure

Remarques :

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.26	SANITAIRES DU PERSONNEL	8 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : interdit		
SITUATION RO		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : accueil Secondaires :		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- À dimensionner pour 25 personnes
- Lave-mains

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.27	ARCHIVES	70 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS		
Prioritaires :		
Secondaires :		

DESCRIPTION

Différencier un espace d'archives tampon (archives de proximité), plus accessible, et un espace pour les archives mortes (archives sédentaires).

Equipement spécifique :

- Espace propre, à l'abri de la poussière, bien éclairé et facile d'accès
- Quid compactus ?
- Une armoire ignifuge (service population / état civil)

Mobilier :

- Table de consultation haute + 2 tabourets

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.28	CUISINE	12 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : interdit		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : salle des mariages / salle du conseil Secondaires :		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- Mini 4 prises électriques sur le plan de travail
- Lave-vaisselle
- Frigo, petit congélateur, micro-onde
- Evier double bac
- Chauffe-eau électrique
- Taque électrique

Mobilier :

- Armoire pour ranger la vaisselle et une partie des produits d'entretien

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.29	LOCAL ECUREUSE	7 m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : interdit		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : salle des mariages / salle du conseil Secondaires :		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- Evier à seaux
- 1 lave-linge
- Rangements pour :
 - Aspirateur
 - Seaux/balais
 - Chariot de ménage

Mobilier :

- 3 casiers personnels

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.30	REFECTOIRE DU PERSONNEL	25 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : -		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : Secondaires :		

DESCRIPTION

Espace pour la prise de repas du personnel. A prévoir pour 15 (25 ?) personnes

Equipement spécifique :

-

Mobilier :

- Tables
- 15 (25 ?) chaises
-

Remarques :

- Pourrait être intégré à la cuisine

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.31	RESERVE	20 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : -		
SITUATION R+0		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : au niveau de la rue pour fourniture sur palettes / cuisine Proche d'un lieu de poubelles (évacuation des cartons / conditionnements,...) Secondaires :		

DESCRIPTION**Local technique permettant d'entreposer :**

- les réserves de boissons pour les réunions
- les produits de nettoyage
- le papier hygiénique
- l'économat

comme centrale pour toute la commune (administration et écoles)**Equipement spécifique :**

- Évier à seaux
- Un lave-linge

Mobilier :

- 3 casiers

Remarques :

- Actuellement 18 casiers (eau, coca,...) à stocker sur place, à proximité de la cuisine

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.32	LOCAL POUBELLES	6 m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : au niveau de la rue Secondaires :		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

- 2 gros conteneurs

Mobilier :Remarques :

- Accès direct à la rue par une double porte ou porte de garage

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.33	ESPACES EXTERIEURS ET PARKINGS	À définir selon projet m ²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : rue		
Secondaires :		

DESCRIPTION

- Parking 25 places (en plus du parking du personnel des services techniques), sécurisé ou à vue pour le personnel,
- parking 10 places pour le collège et visiteurs
- un emplacement pour recharge de voiture électrique ?
- espaces extérieurs accueillants, agréables, image de la commune rurale (modèle)
- souci pour l'environnement, la biodiversité
- espace participatif ?
- potagers communautaires ?
- verger conservatoire ?
- le coin du bio ?
- jeux pour les enfants
- haies
- hôtel à insectes

Equipement spécifique :Mobilier :

- bancs
- poubelles

Remarques :

- Traitement paysager
- Emplacements vélos et 2 roues
- Grande attention à la mobilité de tous (pédestre, vélos, poussettes,...)
- Possibilité de mixité avec projet logements

N°	DESIGNATION	SURFACE
2.34	MUSEE DE LA POLICE	20 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS		
Prioritaires :		
Secondaires :		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :Mobilier :Remarques :

- 3.1 Accueil**
- 3.2 Sanitaire public**
- 3.3 2 Bureaux d'accueil du public**
- 3.4 Bureau administratif**
- 3.5 Salle de réunion**
- 3.6 8 Bureaux des travailleurs sociaux**
- 3.7 3 Bureaux du secrétariat du directeur**
- 3.8 Bureau du directeur**
- 3.9 Bureau du Président du CPAS**
- 3.10 Local informatique**
- 3.11 Local Procure**
- 3.12 Sanitaire du personnel**
- 3.13 Archives**
- 3.14 Cuisine réfectoire du personnel**
- 3.15 Réserve**
- 3.16 Parking du personnel et du public**

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.1	ACCUEIL	20 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 1 personne Public : tous les publics		
SITUATION R0		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : parking du CPAS/ sanitaire public du CPAS Secondaires :		

DESCRIPTIONMobilier :

- 1 guichet
- affichage
- salle d'attente pour 6 personnes

Remarques :

- entrée à rue discrète et séparée de celle de la maison communale
- sécurité (interphone)

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.2	SANITAIRE PUBLIC	12 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public : tous les publics		
SITUATION		
RO		
ACCÈS / LIAISONS		
Prioritaires : accueil du CPAS		
Secondaires :		

DESCRIPTION

Sanitaire accessible PMR

Equipement spécifique :

- Lave-mains

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.3	2 BUREAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC	2 x 12 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : tous les publics		
SITUATION		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : Accueil / bureaux des travailleurs sociaux Secondaires :		

DESCRIPTION

2 bureaux libres pour accueil d'une personne ou d'une famille

Mobilier :

-

Remarques :

- Accessibilité poussettes, PMR

Equipement spécifique :

- Prise réseau
- téléphone

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.4	BUREAU ADMINISTRATIF	14 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public : interdit		
SITUATION		
Pourrait être intégré à l'administration communale		
ACCES / LIAISONS		
Prioritaires : administration communale		
Secondaires :		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

-

Mobilier :

-

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.5	SALLE DE REUNION	20 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public : sur rdv		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS		
Prioritaires : accueil du CPAS		
Secondaires :		

DESCRIPTION

Salle permettant d'accueillir 15 personnes, notamment la réunion du conseil de l'action sociale 10 personnes + 2 ou 3 personnes pour les auditions

Equipement spécifique :

-

Mobilier :

-

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.6	8 BUREAUX DES TRAVAILLEURS SOCIAUX	8 x 15 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : sur rendez-vous		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : Accueil Secondaires : administration et direction du CPAS / local extérieur pour animation de groupes (par ex dans une salle d'une entité) pour 15 personnes		

DESCRIPTION**6 bureaux individuels avec poste informatique et table permettant de recevoir une personne en entretien**Equipement spécifique :

- Connexion réseau, téléphone

Mobilier (par bureau) :

- 1 poste de travail
- 1 table et 3 chaises
- Armoires pour les dossiers en cours

Remarques :

- Signal « occupé / entrez » sur la porte à l'extérieur du bureau
- Accessibilité PMR, poussettes,
- Bonne insonorisation
- Pas de hublot dans la porte (confidentialité)
- Prévoir une sortie « par l'arrière » quand des personnes s'énervent (couloir en dehors des circuits publics)
- Salle de repos « zen », jeu de fléchettes quand on est énervé
- 1 des bureaux a besoin d'un stock plus important pour le matériel des aides familiales (casiers)

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.7	3 BUREAUX DU SECRETARIAT DU DIRECTEUR	3 x 14 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 3 personnes Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : photocopieuse Secondaires :		

DESCRIPTION**3 bureaux en lien direct avec le bureau du directeur du CPAS**Equipement spécifique :

- Coffre fort et zone sécurisée pour les valeurs et les clés

Mobilier :

- Étagères et rangements

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.8	BUREAU DU DIRECTEUR	20 m²
DIMENSIONS (Lxlh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS		
Prioritaires :		
Secondaires :		

DESCRIPTION**Bureau en lien direct avec son secrétariat**Equipement spécifique :Mobilier :Remarques :

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.9	BUREAU DU PRESIDENT DU CPAS	20 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : Secondaires :		

DESCRIPTION**Bureau en lien direct avec le directeur et le secrétariat**Equipement spécifique :

- Bureau pour un poste de travail connecté

Mobilier :

-

Remarques :

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.10	LOCAL INFORMATIQUE	4 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCÈS / LIAISONS		
Prioritaires :		
Secondaires :		

DESCRIPTION

Serveur sécurisé pour le CPAS

Equipement spécifique :

-

Mobilier :

-

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.11	LOCAL PROCURE	4 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCÈS / LIAISONS		
Prioritaires :		
Secondaires :		

DESCRIPTION

Espace pour la photocopieuse et le stockage de la procure de proximité

Equipement spécifique :

- Photocopieuse / scan / fax
- Déchiqueteuse
- procure

Mobilier :

-

Remarques :

-

N° DESIGNATION SURFACE

3.12	SANITAIRE DU PERSONNEL	10 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : interdit		
SITUATION Éventuellement commun avec les sanitaires de l'administration		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : accueil Secondaires :		

DESCRIPTION

Sanitaire accessible PMR

Equipement spécifique :

- Lave-mains
- Casiers des aides familiales

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.13	ARCHIVES	20 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS		
Prioritaires :		
Secondaires :		

DESCRIPTIONEquipement spécifique :

-

Mobilier :

-

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.14	CUISINE REFECTOIRE DU PERSONNEL	20 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public : interdit		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : Secondaires :		

DESCRIPTION

Lieu de repos pour les employés du CPAS, travailleurs sociaux et aides familiales
Peut éventuellement être mutualisé avec la salle de réunion (local 3.5)

Equipement spécifique :

-

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.15	RESERVE	30 m²
DIMENSIONS (Lxlh)		
UTILISATEURS Personnel :		
Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : parking du CPAS		
Secondaires :		

DESCRIPTION

- A. Espace de stockage tempéré pour recevoir 2 x par an les surplus alimentaires
- B. Entreposage des outils des manœuvres, mobilier des demandeurs d'asile et emplacement pour la camionnette

Equipement spécifique :

- Endroit tempéré

Mobilier :

-

Remarques :

- De plain pied avec une porte type garage (livraisons par palettes)
- Pas de fenêtre

- C. Emplacement pour une camionnette, des outils d'entretien (haies, jardins)
- D. Stockage mobilier pour demandeurs d'asile (6 m²)

N°	DESIGNATION	SURFACE
3.16	PARKING DU PERSONNEL ET DU PUBLIC	200 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : Public :		
SITUATION		
ACCES / LIAISONS Prioritaires : Secondaires :		

DESCRIPTION**Parking 15 places**Equipement spécifique :Mobilier :Remarques :

- 4.1 Bureau de la direction scolaire**
- 4.2 ADL**
- 4.3 Bureau de l'instruction publique**

N°	DESIGNATION	SURFACE
4.1	BUREAU DE LA DIRECTION SCOLAIRE	14 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS		
Personnel : 2 agents		
Public : tous les publics sur rdv		
SITUATION		
Dans une implantation scolaire de la commune (école d'Awans)		
ACCÈS / LIAISONS		
Prioritaires :		
Secondaires : salle de 40 personnes		

DESCRIPTIONMobilier :

- 2 postes de travail
- Archives de proximité

Remarques :

-

N°	DESIGNATION	SURFACE
4.2	ADL	14 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 2 personnes Public : tous les publics sur rdv		
SITUATION RO		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : entrée autonome / salle de réunion / urbanisme / affaires économiques / prévention Secondaires :		

DESCRIPTION

Equipement spécifique :

Mobilier :

- Rangements
- 2 postes de travail

Remarque :

Peut être hors de l'administration communale.

N°	DESIGNATION	SURFACE
4.3	BUREAU DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	10 m²
DIMENSIONS (Lxlxh)		
UTILISATEURS Personnel : 1 agent Public : parents et/ou enseignants sur rendez-vous		
SITUATION Au sein de l'école d'Awans		
ACCÈS / LIAISONS Prioritaires : Direction scolaire Secondaires : Finances / services travaux		

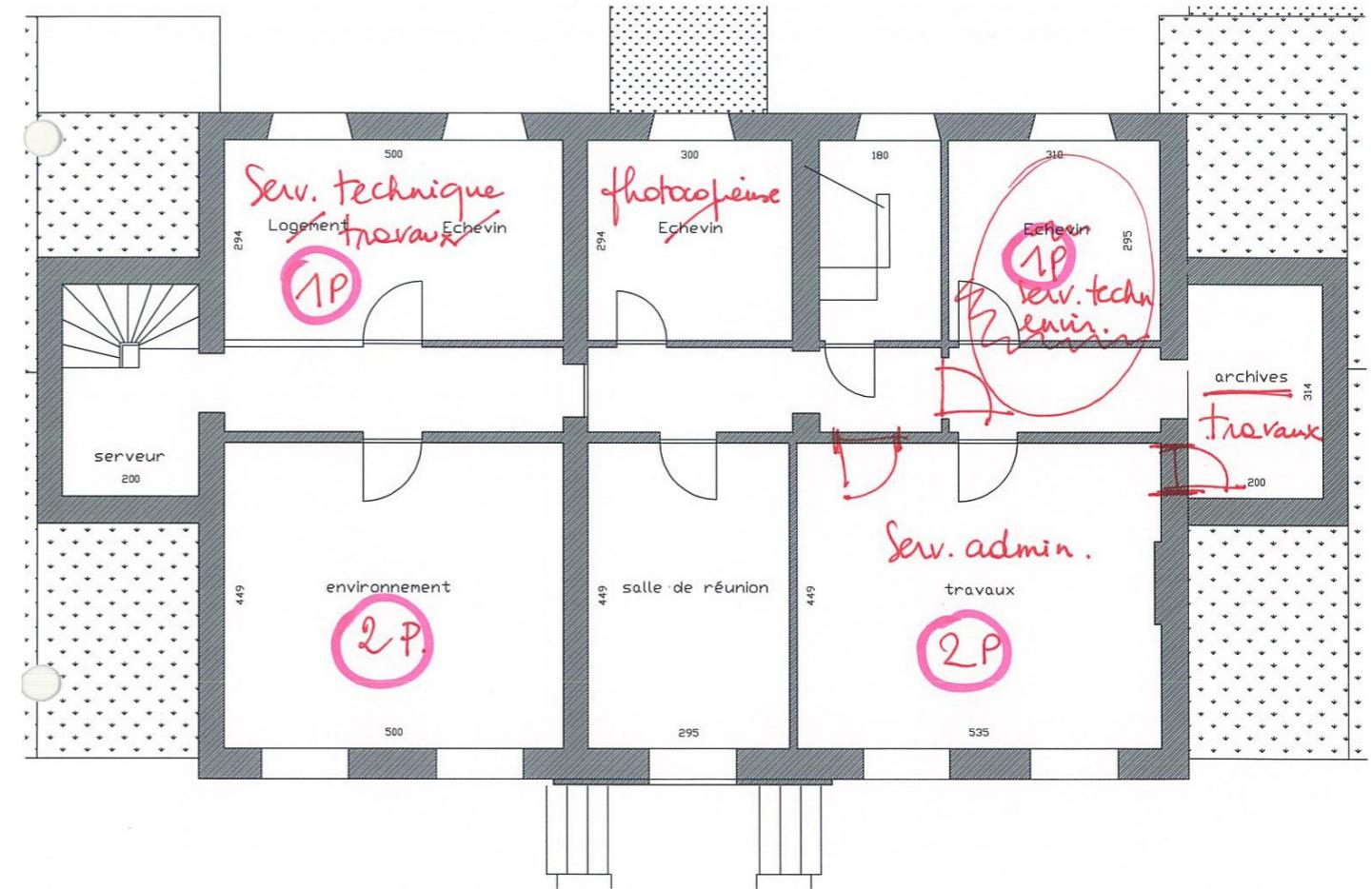
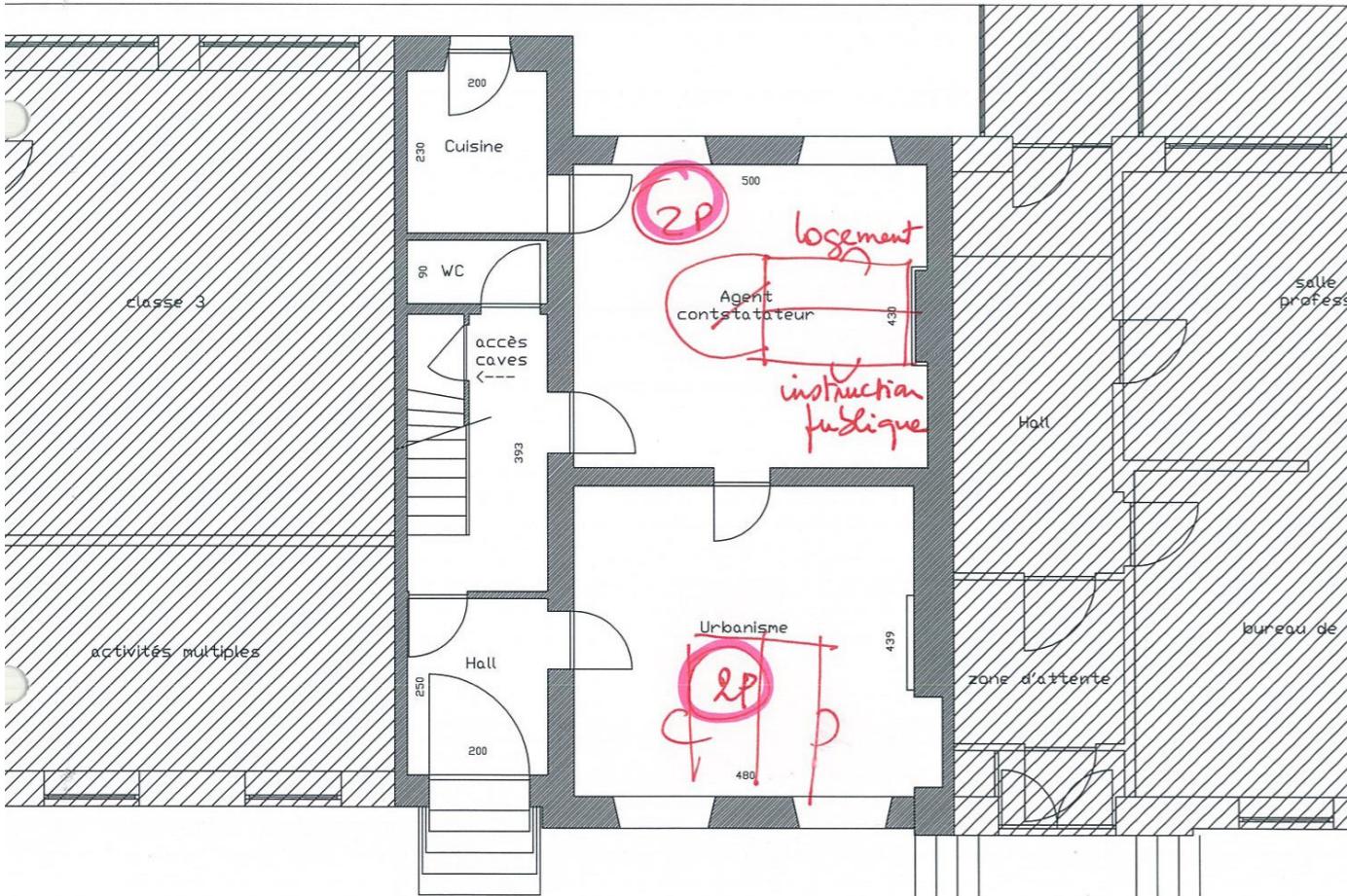
DESCRIPTIONEquipement spécifique :Mobilier :

- Bureau pour 1 personne
- 1 petite table de réunion
- Armoire de rangement
- Archives de proximité

Remarques :

- Le bureau de la direction scolaire doit rester au sein d'une école (a priori l'école d'Awans)
- L'instruction publique doit rester à proximité de la direction scolaire plutôt que dans un pôle administratif à part
- Accès à une salle de réunion pour concertation avec des parents, des enseignants.

d. Plans des services - situation existante



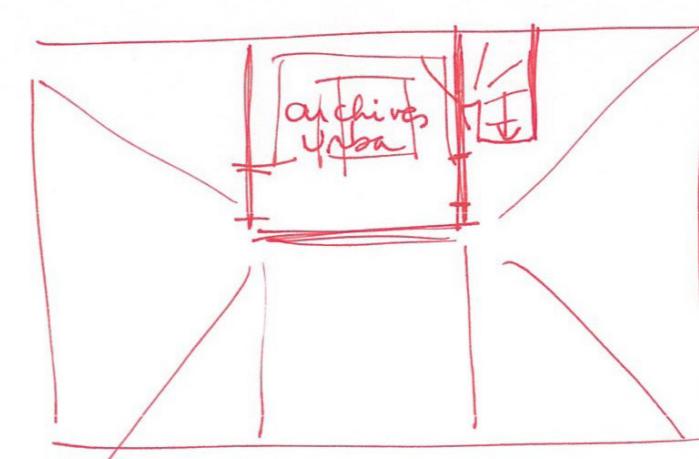
+ 2 personnes au Foyer culturel Hognoi

↓
+ 2 p. ADL

+ 1 ou 2 p. en plus d'un service social ou culturel

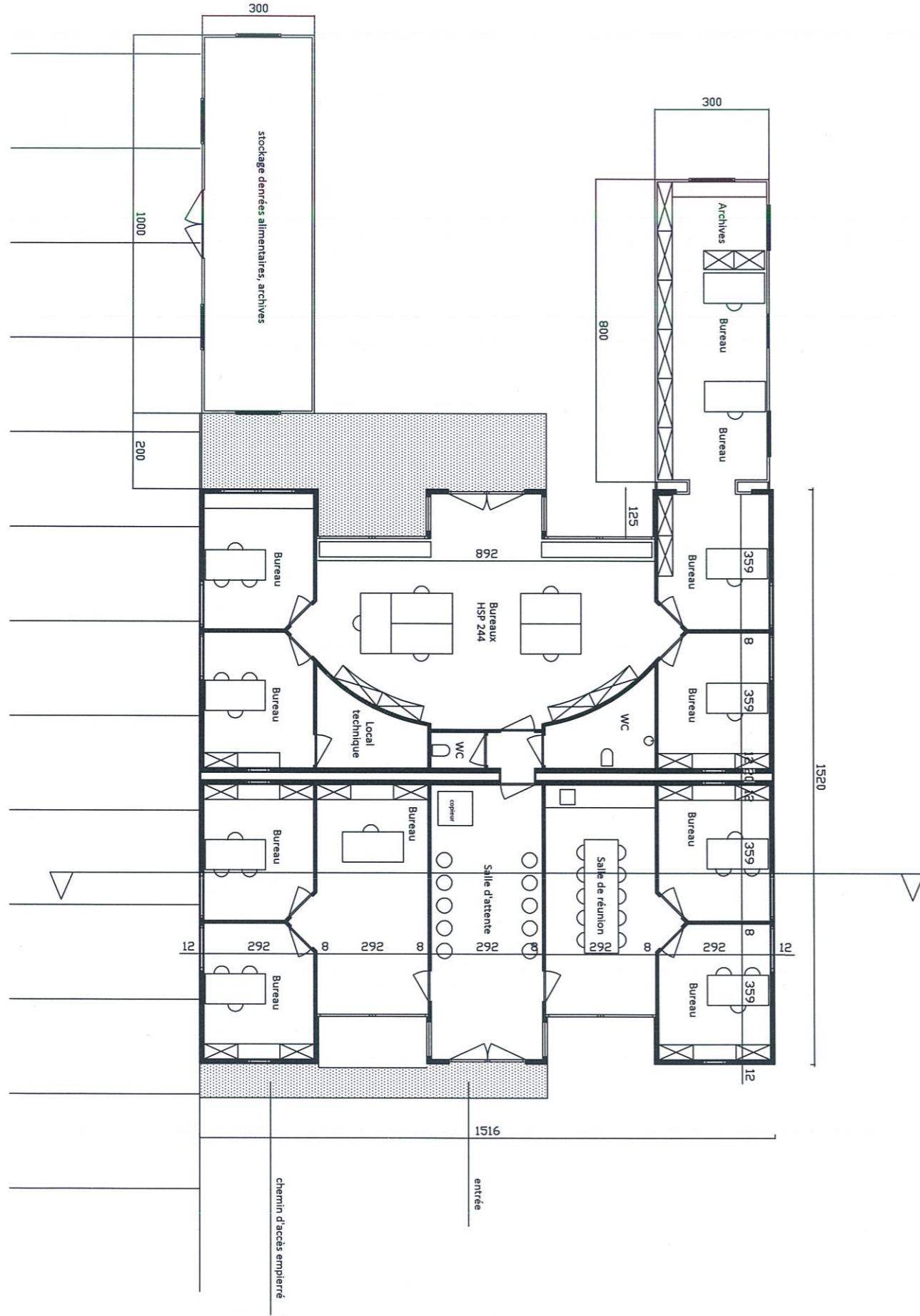
SERVICES URBA

au 2^e

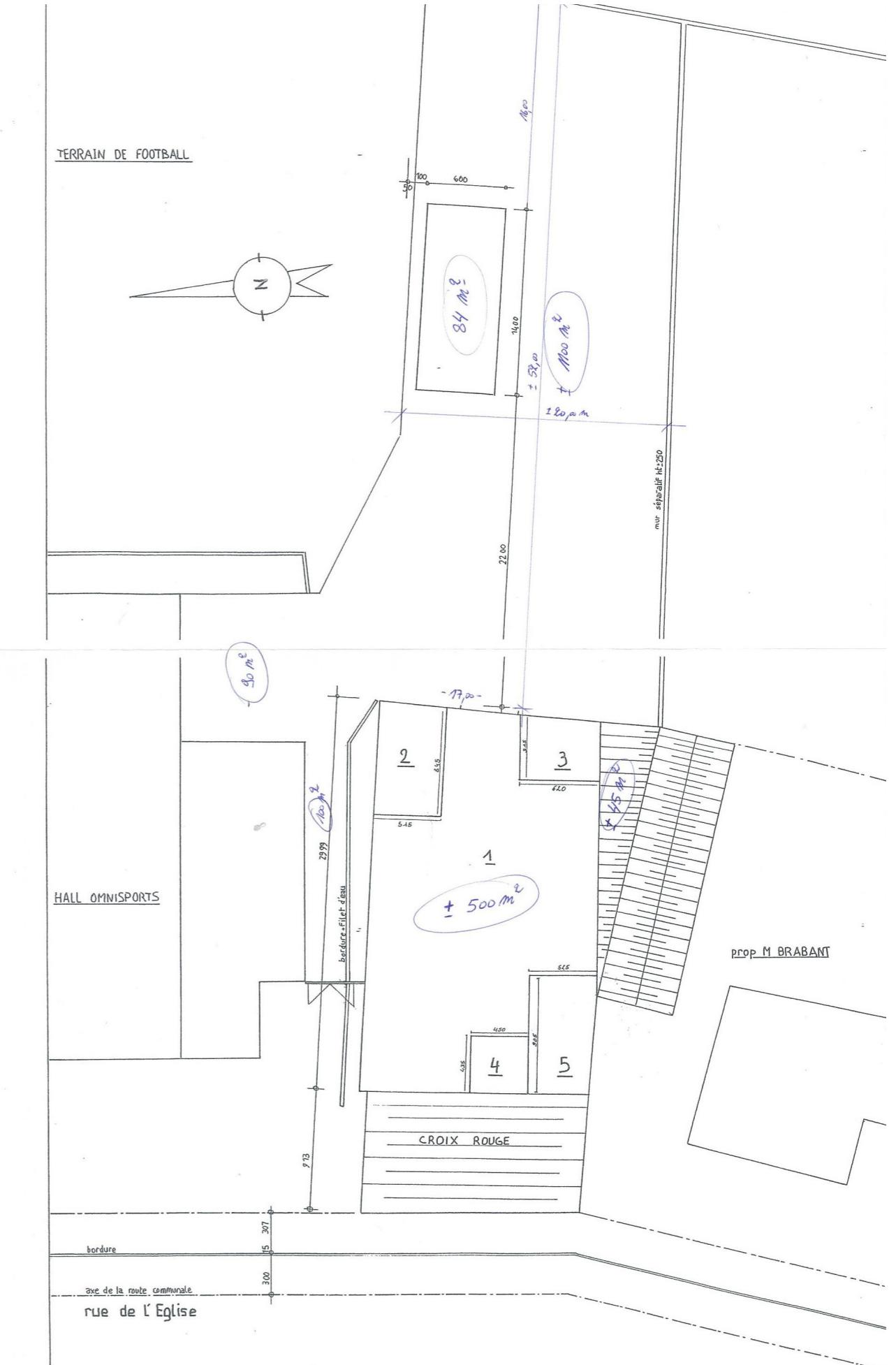




Services dans la Maison Communale actuelle



CPAS actuel, dans la tour Kone



Services de la Croix Rouge et services techniques actuels